

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 18 décembre 2019 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 18 december 2019 te 19u00**

Mme la Présidente - Mevr. de Voorzitster, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

Introduction d'un point en urgence - Indienen van één punt in dringendheid

Mme la Présidente :

Je vous propose d'ajouter, non pas à la seconde, mais à la fin de notre conseil, un point en urgence qui est issu des débats qui ont eu lieu hier, en conseil de police et qui concerne une modification de notre règlement général de police.

Est-ce que vous êtes d'accord qu'on aborde ce point ce soir ? Il est sur vos bancs.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Ça commence à devenir une habitude de venir avec un point en urgence. Je pense qu'il y en a pratiquement à chaque conseil. Je n'ai pas l'impression que c'est quelque chose qui est nouveau, je pense que cela a été prévu, en tout cas au moins depuis lundi. Il y a eu une conférence de presse que vous aviez convoquée déjà la semaine passée. Je trouve que le règlement général de police nécessite de vrais débats et en tout cas d'informer les conseillers communaux suffisamment longtemps à l'avance pour qu'ils puissent faire leur travail. On l'a reçu à 15h, ça doit normalement arriver sept jours avant et j'aimerais bien que vous nous expliquiez pourquoi vous n'avez pas déposé ce point il y a une semaine de telle manière qu'on puisse avoir un débat serein sur cette question ? Autrement dit, y a-t-il état d'urgence ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'avais la même question.

Mme la Présidente :

D'accord, c'est très sage, merci beaucoup.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter.

Mme la Présidente :

C'est parfait.

Je constate avec un grand désespoir que vous n'avez pas bien suivi ce que j'ai dit en conférence de presse, parce qu'en fait, je n'ai pas mentionné du tout cette mesure-là, parce que cette mesure est née en réalité dans les débats qui ont suivi les annonces en presse et donc, c'est une mesure qui n'était pas du tout à l'ordre du jour la semaine passée, qui n'était pas là lundi, et qui est là aujourd'hui, après avoir fait le débat hier, en conseil de police, et qui effectivement est une mesure qui permettrait d'ajouter une corde à notre arc, par rapport à la gestion du réveillon de nouvel an cette année. J'aimerais qu'on puisse en débattre ce soir, c'est le motif de l'urgence.

Est-ce que vous acceptez l'urgence, chers conseillers ? Je vais demander le tableau de vote puisqu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas suivre mon argument. C'est le point en urgence sur les pétards.

Le Conseil accepte par 29 votes positifs et 8 abstentions l'introduction du point suivant en urgence : point 58 - Affaires juridiques - Règlement Général de Police - Modification du Règlement Général de Police de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. (Complémentaire)

De Raad aanvaardt door 29 positieve stemmen en 8 onthoudingen het indienen van het volgende punt in dringendheid : punt 58 - Juridische Zaken - Politiereglement - Aanpassing van het Politiereglement van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Est-ce qu'il y a une justification aux abstentions ?

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Ce que je voulais vous dire, c'est que j'aimerais bien qu'on ne caricature pas. Vous venez avec un point que vous demandez à déposer en urgence alors qu'il aurait pu être déposé il y a une semaine, parce que les pétards ne viennent pas d'être inventés et le nouvel an non plus ne vient pas d'être inventé. C'était au moins prévu depuis l'an passé et donc, ne venez pas dire que c'est parce qu'on est contre le point, on ne l'a même pas encore traité.

Mme la Présidente :

Je suis contente que les autres aient voté pour la mise à l'ordre du jour parce que sinon, on n'aurait pas pu le traiter, mais comme ça on peut le traiter.

Chers conseillers, faites honneur à votre place, essayons d'être quand-même assez cohérents et clairs pour les citoyens parce que ce n'est déjà pas simple de suivre un conseil communal.

**1. Interpellation citoyenne relative aux logements sociaux dans la commune.
(Complémentaire)
Burgerinterpellatie betreffende de sociale woningen in de gemeente. (Aanvullend)**

Mme la Présidente :

Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Il y a des citoyens qui ont demandé de pouvoir interpellier sur les logements sociaux dans la commune. Je pense que le citoyen qui les représente, c'est Monsieur Piccini. Monsieur Piccini, vous pouvez prendre place au micro qui est là, et je dois vous signaler que l'interpellation dure en tout 15 minutes, d'après notre règlement, que ce sont les chefs de groupe qui vont pouvoir vous suivre et donner leur opinion sur votre texte, si je peux m'exprimer ainsi, puis le collège répondra et ensuite vous aurez un droit de réplique, vous uniquement, de 3 minutes.

M. Piccini, interpellant citoyen :

Bonjour et je vous remercie de m'avoir ici, ce soir, parmi vous, et je vais directement commencer pour ne pas perdre des minutes.

Je suis un habitant du logement social situé rue Edmond Bonehill, ici à Molenbeek. J'ai eu, comme beaucoup d'habitants, des soucis avec le Logement Molenbeekois et j'ai à ce titre pu rencontrer des habitants d'autres logements sociaux qui ont eu, eux, des problèmes bien plus graves que moi et qui n'osent pas se plaindre, de peur de se faire expulser de leur logement social. J'ai donc pris la responsabilité d'intervenir aujourd'hui au nom de ces personnes et de vous transmettre leurs témoignages anonymes.

Ce qui me révolte en premier, ce sont ces gens qui ont habité dans des logements insalubres pendant des années et dont les premières victimes sont les enfants et leur santé. Par exemple, de nombreux habitants du Logement Molenbeekois m'ont informé que leur logement est insalubre, suite à un problème d'humidité entraînant des problèmes d'asthme et autres problèmes de santé. Comme le cas d'une famille qui habite dans un appartement deux chambres pour quatre et ils sont obligés de dormir dans leur salon, car les chambres sont noires de champignons, d'humidité bien sûr, pas des champignons de Paris. Encore hier, j'ai pu discuter avec des habitants de l'avenue De Roovere, ceux-ci sont victimes d'une invasion de cafards, depuis plusieurs années. Comment cela est-il possible ?

Aussi, rue Jean-Baptiste Decock, n°48, des trous béants dans les dalles de béton aux étages laissent la possibilité aux enfants de tomber. Il s'agit d'une gaine technique, quand on ouvre la porte, il n'y a plus de plancher et on se retrouve deux étages plus bas.

Je m'inquiète aussi du témoignage d'habitants qui ont constaté que les extincteurs de la rue Fernand Brunfaut et autres bâtiments du Logement, n'avaient plus été contrôlés depuis plusieurs années et j'ai pu remarquer que la situation était identique dans mon logement aussi, pas de contrôles en 2018 et 2019.

J'aimerais aussi vous parler d'un ami qui habitait avenue De Roovere, qui est resté bloqué dans son appartement pendant 39 jours à cause de la défectuosité de l'ascenseur, mettant gravement en danger sa santé et j'aimerais également vous faire remarquer que cet ami est amputé d'une jambe. Les faits se sont produits, il y a quelques années, mais la défectuosité des ascenseurs continue à poser problème. Je me suis rendu, pas plus tard qu'hier, dans ces logements et l'ascenseur était toujours défectueux, un des ascenseurs ou plusieurs. Les gens paient pour un ascenseur qu'ils ne peuvent pas utiliser, dans les charges.

J'ai également pu constater par moi-même la vétusté de certains bâtiments du Logement Molenbeekois. Le Logement Molenbeekois m'a proposé plusieurs logements sociaux dont j'ai dû choisir le meilleur du pire. Dans ce long choix, il y avait le logement situé Jean Dubrucq, complètement dépassé et ne respectant aucune norme de construction actuelle, idem rue Rotterdam où les balustrades des balcons ne tenaient plus, une balustrade est d'ailleurs tombée cette année-ci du 2^{ème} ou du 3^{ème} étage avant d'avoir visité l'appartement. C'est complètement inconscient de laisser des gens habiter dans des bâtiments pareils, j'aurais pu tomber, ou alors, un bout de la barrière ou de la balustrade aurait pu tomber sur quelqu'un ou un passant en bas. Enfin, rue de l'Eléphant, j'ai pu constater qu'il y avait encore des logements avec du simple vitrage, je vous parle ici de 2018, je ne sais pas si le problème a été résolu entre-temps.

En parlant avec les habitants de ces logements, il y a des problèmes d'hygiène à cause de l'accumulation de déchets à l'extérieur du bâtiment, mais aussi dans les cages d'escalier attirant toutes sortes de petits mammifères, comme des rats, des petits copains et ainsi de suite.

Pour moi, ces exemples sont autant de preuves de la gestion catastrophique de notre patrimoine public et, personnellement, je trouve qu'il s'agit de non-assistance à personnes en danger. Est-ce qu'on va attendre une catastrophe comme celle qui est arrivée à Schaerbeek, où il y a une maman qui a perdu la vie ?

Je vous invite à visiter nos logements sociaux pour vous rendre compte de leur situation, vous êtes responsables de la sécurité et de la salubrité de ces logements qui sont construits et entretenus avec l'argent public, dont celui de vos propres électeurs.

Ma question est tout simplement : allez-vous prendre le taureau par les cornes ou attendre qu'un drame se produise ? Qu'est-ce que vous pouvez faire et allez faire pour résoudre ce problème ?

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur.

M. Piccini :

Je vous en prie, Madame.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

Je rappelle, les chefs de groupe, maximum 3 minutes. Est-ce que je peux demander à chacun de déjà s'inscrire dans le débat, s'il vous plaît.

M. El Khannouss :

Merci Madame la Présidente.

Je voudrais d'abord, bien évidemment, commencer par remercier le représentant de nos logements sociaux et vous dire, combien cette situation est connue de tous, depuis de très longues années. Et ce que vous décrivez dans votre intervention, c'est le fruit d'un certain laisser-aller, de compétences qui étaient là, mais qui n'ont pas été mises à contribution pour pouvoir répondre aux besoins des habitants.

Je ne vais pas cibler l'un ou l'autre parti politique, même si on sait qu'il y en a un en particulier qui a une grande responsabilité, parce que je préfère ici m'attarder à la piste des solutions qu'on doit amener.

3.500 logements, c'est le patrimoine du Logement Molenbeekois. Ce que vous décrivez, ce sont des décennies de non-gestion, avec une approche qui était plutôt de vouloir louer, mais pas d'entretenir. J'ai récemment encore, à la demande d'une famille d'ailleurs, j'aurai l'occasion à partir du mois de janvier de faire un tour dans toute une série de logements appartenant au Logement Molenbeekois, j'ai pu voir des conditions de vie qui étaient indignes de notre société en 2019. Vous savez, si on devait appliquer le code du logement qui est un canevas de ce qu'on peut mettre sur le marché locatif, je suis convaincu que 30% des logements du Logement Molenbeekois seraient fermés parce que nous avons énormément de situations qui sont catastrophiques sur le plan sécuritaire, vous l'avez évoqué, des règlementations qui ne sont pas appliquées du tout, des problèmes d'insalubrité, de surpopulation par rapport aux capacités du logement et une certaine incurie de ceux qui devaient gérer, entretenir ce patrimoine. Je vous dis, c'est un problème qui date de plusieurs décennies, c'est un héritage du passé et donc aujourd'hui, et je m'adresse ici aux nouveaux responsables du Logement Molenbeekois, je pense qu'il y a une obligation légale, une obligation morale, de pouvoir apporter des réponses dans un premier temps au plus urgent, c'est-à-dire répondre aux questions de sécurité, vous avez fait référence à la situation de Schaerbeek où il y a eu une personne qui est décédée parce que certaines règles n'étaient pas respectées. Ici, la responsabilité pénale et civile des gestionnaires du Logement Molenbeekois est engagée et je les invite, et d'ailleurs, j'ai un représentant de ma formation politique qui siège au sein du conseil d'administration, je vais lui demander d'être très attentif par rapport à ces questions. Il y a de nombreux chantiers qui ont été initiés pour pouvoir répondre rapidement aux cas les plus urgents...

Mme la Présidente :

Je vais vous demander de clôturer, faites attention au timing.

M. El Khannouss :

Il y a des chantiers que nous avons lancés sous l'ancienne législature qui sont en voie de finalisation. J'ose espérer que dans un délai relativement court, ceux-ci seront accessibles pour permettre aux familles qui sont dans une situation des plus urgentes de pouvoir trouver un logement décent qui respecte leur dignité avant tout. Merci.

Mme la Présidente :

Merci d'avoir tenu à respecter le timing, je vous remercie beaucoup.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je voudrais d'abord remercier au nom du groupe Ecolo Samen la qualité de votre intervention, parce que ce n'est vraiment pas évident de s'exprimer ainsi devant une assemblée et vous l'avez fait avec du courage, de la ténacité et aussi de la modestie, avec les gens qui sont derrière vous, je voulais saluer ceci, ce n'est pas toujours évident.

Vous indiquez des peurs de représailles qui sont parfois évoquées par une série d'habitants. En venant ici, vous vous exprimez au micro du conseil communal, quelque part vous sortez de ce rôle dans lequel on essaie de vous enfermer, de victime et de personne passive pour arriver avec l'ensemble des personnes qui sont derrière vous dans un rôle

d'acteur et de citoyen qui défend ses droits et je pense que c'est aussi ce qui fera en sorte de faire bouger les choses au Logement Molenbeekois.

Pendant de nombreuses années, il y a des gens qui parfois ont bénéficié de logements, il faut le dire, avec du clientélisme derrière et qui du coup n'osaient pas demander aussi à vivre dans un logement correct. Ce que vous décrivez ici, nous montre qu'il y a énormément de pain sur la planche parce que c'est impossible de vivre correctement, de se former, de jouer quand on est enfant, d'avoir du plaisir, d'être en bonne santé, si on n'a pas un logement correct, et parfois, je me dis que pour les plans d'emploi et les plans pour la jeunesse, la première chose, ce serait sans doute d'avoir des logements corrects. A ce propos, on a d'ailleurs plus tard, si vous restez au conseil communal, une interpellation que j'ai déposée pour demander, un an après la mise en place du nouveau conseil communal et du nouveau collège, où on en est dans la construction de logements et dans les plans pour en construire et en construire de plus grands pour des personnes qui sont parfois dans des logements surpeuplés. Je crains de ne pas avoir de réponses parce qu'il n'y a pas de plan, on verra tantôt, si vous restez jusque-là.

Je voulais aussi vous dire que la Commune a la possibilité de prendre des arrêtés d'inhabitabilité, ce qui permet aussi d'acter une situation à un moment donné et d'obliger le Logement Molenbeekois à agir. Je serais curieux de savoir où on en est dans le nombre de logements qui sont concernés par des arrêtés d'inhabitabilité, mais ça n'est qu'une étape évidemment pour avoir de vrais plans de rénovation. Et avec une direction du Logement Molenbeekois qui a été renouvelée et finalement qui a été renouvelée sans que les tentatives de politisation de la fonction soient couronnées de fruits, je pense que maintenant les conditions sont réunies pour arriver à une meilleure situation pour demain et je vous encourage à continuer à y veiller de votre côté. Nous, on le fera en tant que groupe de l'opposition.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert pour le groupe Défi.

M. Vossaert :

Merci. Monsieur, merci pour votre intervention qui nous rappelle à nos responsabilités. Je pense qu'il faut être très modeste, mais il faut aussi dire les choses comme elles sont et Molenbeek et d'autres communes à Bruxelles, on souffre de cette crise du logement, c'est-à-dire que l'offre en logement n'est pas suffisante et les logements actuels sont dans des états, vous venez de le décrire, pitoyables, inacceptables pour pouvoir loger des familles, des êtres humains, tout simplement. Et ici, ce que vous nous demandez, c'est ce que la Commune va faire par rapport à cette urgence.

Il y a plusieurs voies de solution, même si on est dans l'opposition, on peut toujours apporter ses idées et ses propositions. Je pense que fondamentalement, il y a eu la tour Brunfaut, le projet de lancer la rénovation de la tour Brunfaut, ce sont 98 familles qui vont pouvoir être relogées là, mais je pense que, honnêtement, c'est un montant conséquent qui sera investi pour cette tour, peut-être qu'on aurait pu penser à utiliser ces montants dans la rénovation urgente de logements qui sont dans la commune. Ça, c'est une vision que j'avais, que je ne partage peut-être pas par rapport à la décision qui a été prise, mais je dirais qu'il faut à la fois créer du logement, certes, mais la nécessité aujourd'hui, c'est comment on rénove.

Donc la question que je vais poser au collègue : est-ce que vous avez aujourd'hui, avec le Logement Molenbeekois, parce qu'après on va me dire « oui, mais les compétences, vous ne devez pas interroger », je pose la question au collègue, j'ai volé votre question. J'en pose une autre : c'est-à-dire, dans l'urgence, quelle est votre piste de solution ou quelle est déjà votre solution ? Qu'est-ce que vous allez entreprendre pour rénover rapidement les logements qu'on propose aux habitants ? Parce qu'ils n'ont que trois choix et souvent dans les trois choix, il y a ce que vous décrivez, des situations, on ne peut pas loger des gens dans ce genre de logements. Ça, c'est un premier point.

Ensuite, c'est de voir à plus long terme parce que, gouverner c'est prévoir, anticiper, c'est de voir s'il n'y a pas une possibilité de travailler avec, et un peu plus soutenir, l'agence immobilière sociale et travailler avec des logements existants et là, ce sont des particuliers qui peuvent mettre en location des logements qui ne sont pas des logements publics.

Au final, la création de logements, mais ça prend du temps ça. Je privilégie ce que peut-être la majorité va nous proposer aujourd'hui, c'est un plan d'urgence de rénovation parce que c'est ça que vous demandez, en tout cas c'est ce que j'ai compris. Et d'autre part, c'est de voir avec les acteurs actuels, comme la MAIS ce qu'on peut faire, nous, Commune.

Et pour finir, franchement, c'est aussi à un niveau régional que cela peut se régler. On doit pouvoir soutenir, au niveau de la Région encore, et toujours, l'aide qu'on peut apporter à Molenbeek, parce qu'à Molenbeek évidemment, il y a une grande nécessité par rapport aux logements sociaux, il ne faut pas passer à côté de ça.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Merci d'avoir pris la peine d'écouter autour de vous et de centraliser, de synthétiser, d'amener ici, je pense, une goutte de tout ce qu'on peut découvrir dans les logements sociaux. Je vous félicite en tout cas de le faire, et c'est important qu'ici, au Conseil communal, on se saisisse de ce problème. Je pense qu'un des problèmes qu'on n'a pas pris au sérieux, les locataires sociaux, on trouve quelque part qu'ils ont déjà une faveur, c'est de vivre dans un logement social, c'est un petit peu ça l'attitude qui a régné, trop paternaliste, parfois méprisante, et quand les gens viennent avec des problèmes, signalent les choses, on les prend de haut, on leur dit « va voir ailleurs, va voir dans le privé, si tu n'es pas content ». Rien de ce qui n'est pas mis sur papier, écrit, on oublie, on ne répond pas et il faut que ça s'arrête. Il faut que ça s'arrête, pas juste pour la qualité de vie des gens dans les logements sociaux, mais aussi pour la sécurité et la santé des gens. Il y a une responsabilité partagée, d'un côté par le logement social et puis par la Région pour tout ce qui est fonds pour rénover, pour construire, mais il y a une responsabilité ici, de la Commune, qui est responsable pour la sécurité publique et la santé publique, l'hygiène. Et quand il y a des problèmes flagrants, répétés et signalés maintes fois et qu'on ne bouge pas, il y a un problème. Avec le PTB, on a proposé, pour ne pas juste rester dans les réponses, mais obliger tout le monde ici autour de la table de prendre position, on a déposé une motion, une proposition pour que la Commune vote un engagement de faire un plan, un plan de contrôle communal sur la sécurité et sur la santé publique dans les logements sociaux, avec des propositions réalistes et ambitieuses, mais avec une régie qui est dans les mains de la Commune aussi. Vous avez une Cellule logement qui peut vous fournir des infos pour décréter un arrêté d'inhabitabilité, un arrêté d'insalubrité, mais je pense, et Karim Majoros peut me confirmer, que le nombre d'arrêtés d'inhabitabilité ou d'insalubrité qui touche le

Logement Molenbeekois est infime. Je pense que cela crée beaucoup de frustration et d'incompréhension dans le chef des locataires sociaux...

Mme la Présidente :

Je vous demande de regarder le timing.

M. De Block :

Et donc, je pense que les gens ont droit à être entendus, ont droit à être impliqués aussi parce qu'il y a une nouvelle gestion maintenant du Logement Molenbeekois, au lieu de faire un audit technique, maintenant il faut un audit populaire chez les locataires.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci Madame la Présidente. Bonjour Mesdames et Messieurs et merci d'être intervenus ! Nous entendons bien votre interpellation et vos revendications concernant les conditions de vos logements et celles-ci ne manqueront pas de retenir l'attention de ce conseil communal. Sécurité, hygiène, risques d'incendie, vandalisme sont des sujets très importants à nos yeux et méritent toute notre attention tout comme le confort et la quiétude des habitants. Depuis peu, voire quelques semaines, le nouveau conseil d'administration a été désigné et a pu prendre connaissance des dossiers, tous plus urgents les uns que les autres. Nous sommes tous très attentifs à l'évolution positive des logements sociaux pour les citoyens et attachons une importance capitale à ce que des solutions durables soient mises en place afin de permettre à chacun de s'y sentir en sécurité de manière confortable. Merci Messieurs, Dames.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Milis.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Présidente. En tant qu'ancien Président du Logement Molenbeekois, Monsieur, je suis touché par tout ce que vous dites, mais je sais que dans la salle, il y a le Président de la COCOLO qui est présent, qui est une association légale organisée et qui est la représentante de l'ensemble des habitants du logement social. Ce représentant participe au conseil d'administration du Logement et a donc la possibilité de faire connaître la totalité des plaintes et je crois qu'il pourra abonder dans ce sens-là, qu'à quelque moment qui soit, il y ait eu des rétorsions qui aient été faites vis-à-vis de l'un ou l'autre locataire pour des plaintes qui auraient été déposées. Donc, je voudrais quand-même faire attention à ce qu'il se dit parce que je crois que nous avons déjà connu et subi suffisamment de commérages. Et d'ailleurs, pour votre information, Madame la Présidente, sachez que la Chambre du Conseil, le tribunal de Bruxelles se réunit demain, et qu'elle va statuer sur les plaintes qui ont été déposées à mon encontre et de certains membres du personnel par rapport à des malversations financières qui auraient été réalisées au sein du Logement Molenbeekois et que les conclusions du juge d'instruction par rapport aux documents qui ont été déposés concluent à un non-lieu et ça, ça me rassure et ça commence déjà à remettre un petit peu ma réputation droite, par rapport à tout ce qui a pu

être dit dans le cadre de la gestion du Logement. Monsieur, je comprends parfaitement la situation dans laquelle se trouvent beaucoup d'habitants, je sais qu'il y a énormément d'argent qui a été investi dans le cadre des rénovations, seulement le problème, c'est qu'un dossier de rénovation, ça prend cinq ans pour aboutir. Les projets qui ont été lancés dans les cinq dernières années, ils sont occupés à aboutir et le départ et le démarrage des travaux de la tour Brunfaut en sont un exemple. Il y a d'autres bâtiments qui vont bénéficier de rénovations, qui sont dans le pipeline, mais il faut attendre que les appels d'offre, que les projets soient déposés, qu'ils soient validés, que les entrepreneurs soient engagés également de nouveau par des marchés publics etc., ça prend du temps et je suis convaincu que le nouveau conseil d'administration, qui a pris sa place récemment, continuera à faire le nécessaire pour que le Logement soit réhabilité le plus rapidement possible. Je crois que c'est un des points importants, il faut continuer les investissements dans le cadre de la réhabilitation avant de commencer à penser à de nouveaux projets qui vont augmenter le parc. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Bourgmestre. Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur, pour votre témoignage, je m'exprime au nom des socialistes de ce conseil communal. D'abord, vous venez de décrire une situation complètement catastrophique et vous avez tout-à-fait raison, je pense que nous sommes beaucoup ici à connaître la situation dans laquelle vivent parfois les locataires et les habitants du Logement Molenbeekois.

Je voudrais vous dire quelque chose parce qu'il y a un mot qui m'a choqué dans ce que vous avez dit, c'est la peur. Monsieur, vous ne devez plus avoir peur, les membres de mon groupe sont à votre disposition, vous pouvez vous adresser à nous quand vous voulez, comme vous voulez, à n'importe quel moment et vous exprimer et nous exprimer vos doléances, nous restons entièrement à votre écoute et à votre disposition et nous serons là pour relayer, pour taper sur la table, si c'est nécessaire et pour vous écouter. Ça, je voulais le dire en préambule.

Deuxièmement, c'est vrai que je voudrais remercier la Bourgmestre qui nous permet de vous entendre aujourd'hui, on parle en fait du Logement Molenbeekois. Je pense qu'il y a une décision extrêmement importante qui a été prise déjà, dont on parle très peu, c'est que les élections ont fait que la présidence est revenue au groupe que je représente, au groupe socialiste. Nous avons désigné quelqu'un, un Président qui est non seulement un homme sérieux, un homme compétent, un homme qui a été échevin, qui a été échevin des Travaux publics et du Logement et qui a d'ailleurs été à l'initiative du 1^{er} règlement de dépolitisation dans l'attribution de logements communaux, en la personne de mon collègue Mohamed Daif. Et j'ai toute confiance dans sa capacité, en tout cas à prendre à bras le corps, le taureau par les cornes, comme vous l'avez dit, Monsieur, les problèmes, qui sont catastrophiques.

J'ai entendu tous mes collègues, tous ceux qui se sont exprimés avant moi avaient ou ont, des représentants au Logement Molenbeekois depuis des années, depuis des décennies, certains l'ont dit. Je pense qu'il y a les problèmes du quotidien, dont vous avez parlé, les ascenseurs, les problèmes d'humidité, les grosses difficultés que vous vivez et puis alors, il y a les gros problèmes de rénovation et là, la Commune aura besoin de soutien de la Région. Je m'exprime aussi en tant que Député, j'ai une collègue ici avec moi et je suis très fier de vous dire que nous avons voté un budget régional où on a prévu près de 50.000 € pour la rénovation de logements sociaux, pour la rénovation, 50 millions €, c'est un lapsus non révélateur, c'est 50 millions d'euros, au moins vous m'écoutez, cher Monsieur, parce

que j'espère qu'aujourd'hui, vous allez avoir des réponses, aujourd'hui, demain, et dans les mois, les semaines qui viennent par rapport à vos problèmes, parce que c'est surtout ça l'important, c'est que vous obteniez des réponses et du concret. Vous pouvez compter sur nous également pour faire en sorte que de ces 50 millions €, on se battra pour obtenir le maximum, avec la Bourgmestre, avec le Collège, avec les députés qui sont dans mon groupe, pour obtenir le maximum pour Molenbeek qui en a grandement besoin parce que ces dernières années, Molenbeek a été délaissée sur ce plan. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Monsieur Piccini, je vous remercie. Les collègues aussi, je vous remercie.

A part quelques accents populistes qui sont toujours désagréables à mes oreilles, je pense que tout le monde est convaincu, et je ne parle pas de Monsieur Piccini, je parle de certains collègues. Tout le monde est assez convaincu, et je vais peut-être commencer par parler en mon nom propre, avant de parler au nom du Collège.

Lorsque que je n'étais encore que députée, il y a trois ans, j'ai fait moi-même la tournée des installations du Logement Molenbeekois et les problèmes dont vous parlez, ne me sont pas du tout inconnus. L'humidité, les moisissures, la surpopulation qui est un cercle vicieux avec une série d'autres problématiques, mais aussi des problèmes de sécurité assez lourds, vous en avez rappelé certains et il y en a d'autres. La vétusté de certaines installations, les difficultés du vivre ensemble dans d'autres installations avec du vandalisme, des cambriolages, des caves qui ne sont plus utilisables ou plus utilisées, des normes incendie qui ne sont pas respectées, j'en passe, on ne va pas s'attarder. C'est une réalité de notre parc de logement social aujourd'hui et c'est vrai que c'est une réalité qui n'est pas née en cinq minutes, c'est une réalité de plusieurs années avec un bâti qui a mal vieilli et souvent avec un entretien qui n'a pas été du tout parfait, loin de là.

Je reprends ma casquette de Bourgmestre. Ce n'est pas le lieu où nous allons pouvoir déployer toutes les solutions puisque nous sommes en Conseil communal et que je pense que, c'est monsieur Vossaert qui le soulignait, la société de logement social est une société dont la Commune est un actionnaire important, c'est l'actionnaire majoritaire mais ce n'est pas le seul actionnaire. Et c'est une société qui déploie son propre conseil d'administration et je pense que quelqu'un a aussi mentionné le COCOLO qui fait partie de ce conseil d'administration, donc c'est une société qui a son autonomie, même si évidemment la Commune y envoie des délégués, des délégués de tous les partis. Et c'est en ces lieux-là que les plans sont en train d'être établis pour pouvoir faire face d'abord, à l'urgence parce qu'il y a des situations véritablement urgentes, et puis dans le temps avec la continuation, un de mes collègues en a parlé, et puis la mise sur pied de plans pour pouvoir faire face aux nombreuses difficultés.

Je veux juste terminer en disant que Mohamed Daif et son équipe ont repris la gestion du Logement Molenbeekois, il y a très précisément deux mois et un jour, aujourd'hui, puisqu'ils l'ont prise le 17 octobre. Je sais que depuis, de nombreuses choses ont déjà pu être faites et je veux vous dire, pour terminer, deux choses. Bien sûr, Mohamed Daif est dans la salle, il a entendu tout ce que vous avez dit, je lui laisse s'organiser et il a bien connaissance de ces problèmes en prenant ce mandat. Deux choses, la première, comme Monsieur Ikazban l'a dit, je le rejoins, très franchement, et ça, c'est un engagement fort, il n'y a pas de question de peur que devrait avoir qui que ce soit dans le Logement Molenbeekois aujourd'hui, ça n'a aucun sens. Evidemment qu'il faut témoigner de la situation, évidemment qu'on va mettre en place, et c'est déjà en cours, davantage de capacités pour pouvoir relayer ces témoignages et venir en aide aux citoyens. Donc pas de peur et pas de rétorsions, de problèmes de ce côté-là, ça je m'y engage et je sais que Mohamed Daif et son

équipe sont des personnes intègres et qui ne vont pas aller dans ce type de dérive, donc vraiment, pas de craintes de ce côté-là.

Deuxième chose, et là aussi je m'y engage et je sais que je peux compter sur Mohamed Daif et sur son équipe, ma formation politique n'a pas l'habitude, même si certains veulent, avec des accents populistes, caricaturer le passé, ma formation politique n'a pas l'habitude de ne pas prendre ses responsabilités. On peut reprocher beaucoup de choses à ma formation politique, mais ma formation politique prend et prendra ses responsabilités. Il y a beaucoup de choses qui vont devoir être faites et il y a beaucoup de choses qui vont être faites. Et je vous remercie encore une fois pour votre interpellation ici, votre courage et la clarté de vos propos. Merci beaucoup.

M. Piccini :

Vous attendez quelque chose de moi encore ?

Mme la Présidente :

C'est comme vous le souhaitez, vous avez la possibilité d'encore avoir le dernier mot, c'est le principe du dernier mot au citoyen.

M. Piccini :

Il y a urgence en la demeure pour certaines personnes et ça m'étonne que cela ait pris autant d'années pour comprendre le problème. Vous étiez déjà au courant depuis un demi-siècle que c'est comme ça, j'exagère peut-être, mais on approche. Je me demande pourquoi, ce laisser-aller, c'est notre argent, c'est votre argent, c'est l'argent de vos électeurs qui est là-dedans et c'est un patrimoine qui n'est pas géré comme il faut. Dans le contrat de location, il est marqué qu'il faut s'occuper comme un bon père de famille de l'appartement, mais je me suis rendu compte que le Logement Molenbeekois ne le fait pas en bon père de famille. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

Mme la Présidente :

On vous remercie encore beaucoup.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Il n'y a pas de droit de réponse aux conseillers.

Qu'est-ce que vous voulez demander à ce stade, Monsieur De Block ?

M. De Block :

Je propose que la discussion, le débat sur la motion concernant un plan communal de contrôle sur la sécurité et l'hygiène du Logement Molenbeekois soit enchaîné tout de suite, comme ça, les gens peuvent aussi entendre le débat concernant la motion et une concrétisation, parce que maintenant, vous avez répondu. Peut-être que c'est aussi l'occasion de voter des engagements fermes que la Commune s'engage à respecter.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch, sur ce point précis.

M. Eylenbosch :

Ce n'est pas sur le même point, mais c'est également une motion d'ordre, c'est simplement une communication, Madame la Bourgmestre, ne vous tracassez pas.

Mme la Présidente :

J'essaie de gérer au mieux ce Conseil, pour qu'on arrive à aborder tous les points.

M. Eylenbosch :

Simplement pour dire que je n'ai pas reçu de convocation pour le conseil communal de ce jour. Je sais que d'autres Conseillers sont dans le même cas, ce n'est pas arrivé par mail, ce n'est pas arrivé par la poste, je suppose que cela a à faire avec les migrations qui ont été organisées. J'ai reçu toute une série de mails sur lequel il y a effectivement un scribouillis de lettre tout-à-fait illisible et quand vous lisez la totalité du mail, il n'y a rien, je peux les montrer, j'ai mon PC ici. Donc je vous le signale, mais il faut faire attention, parce que cela peut prêter à un problème sur l'annulation d'un Conseil communal dans ce cadre-ci, mais je sais très bien qu'il est très important et donc ce n'est absolument pas ma demande, mais j'attire votre attention sur ce fait. Merci.

Mme la Présidente :

Est-ce que suite à ce que vous dites, est-ce que je peux demander aux Conseillers communaux qui n'ont pas reçu l'ordre du jour, comme vient de le décrire Monsieur Eylenbosch, de lever la main.

M. Eylenbosch :

Il y en a qui m'ont signalé hier au conseil de police qu'ils ne l'avaient pas reçu non plus. Il faut lever la main, à ce moment-là.

Mme la Présidente :

Ecoutez, vous avez raison, il y a eu un problème informatique qui a touché notre administration, qui a manqué de faire annuler le Conseil communal, qu'il n'est vraiment pas exclu qu'il y ait eu une difficulté de transmission, mais ce sera utile que vous détailliez cela au Secrétariat communal. Merci beaucoup.

M. Eylenbosch :

OK, je peux montrer les mails que j'ai reçus.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros, pour une autre motion d'ordre.

M. Majoros :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je trouve que la proposition de mon collègue Dirk De Block est tout-à-fait logique à partir du moment où on parle d'un sujet et qu'il y a des interpellations le même jour sur le même sujet, on peut sans doute les lier. C'était aussi mon cas puisque j'ai déposé une interpellation sur le logement public en général, y compris forcément le logement social du

Logement Molenbeek et je propose de le lier et d'en faire un débat cohérent qui évitera à de nombreuses personnes de rester dans la salle tardivement.

Mme la Présidente :

Merci pour vos propositions, cependant, j'ai déjà attiré votre attention sur le fait qu'on devait revoir notre règlement d'ordre intérieur. Si vous souhaitez aller dans ce type de choses dans le nouveau règlement, on le fera, mais je pense que là, ce n'est pas la bonne manière de fonctionner. Je pense qu'on va rester dans les clous de notre règlement, il y a beaucoup de Conseillers qui peut-être comme vous, voudraient voir passer leurs interpellations avant le reste du Conseil.

Evidemment, certainement surtout des Conseillers de l'opposition, je les comprends, ils ont envie de rentrer plus tôt à la maison, mais je pense que ce n'est pas la bonne manière de procéder et je réitère ma demande qu'on respecte le règlement d'ordre intérieur jusqu'à ce que vous ayez décidé de le changer.

Vous voulez qu'on vote ? On va voter, très bien. C'est très très clair ce qui a été proposé et donc il va y avoir un vote sur « est-ce qu'on change l'ordre du jour ou pas » ?

Monsieur le secrétaire, est-ce qu'on a le droit de donner son avis dans le cadre d'une motion d'ordre.

M. le Secrétaire communal :

Déjà que notre règlement ne prévoit pas les motions d'ordre, alors...

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Nous allons donc voter avec cet éclaircissement tout-à-fait utile de celui qui exerce la fonction légale ici, du respect du règlement, merci chers collègues.

Je sou mets au vote votre motion d'ordre. Qui souhaite qu'on modifie sur proposition de Monsieur De Block, notre ordre du jour ? C'est l'occasion de se montrer un peu digne de sa fonction, et qu'on cesse de faire du show ici.

Monsieur De Block propose que le point 60 soit traité après le point 1, le Conseil refuse par 26 votes négatifs, 11 votes positifs et 1 abstention.

De heer De Block stelt voor punt 60 te behandelen na punt 1, dat de Raad met 26 stemmen tegen, 11 stemmen voor en 1 onthouding heeft verworpen.

Mme la Présidente :

Vous voulez justifier votre abstention, Monsieur Vossaert, allez-y.

M. Vossaert :

Je m'abstiens parce que d'une part, je trouve que le sujet évidemment est prioritaire, mais ça ne veut pas dire pour autant que, on ne va pas bousculer l'ordre du jour, parce qu'on ne tiendrait pas compte de cette priorité, de cette urgence, donc je ne veux pas qu'on tombe dans ce jeu-là, de changer l'ordre du jour pour ça. D'ailleurs, je pense que clairement on a d'autres débats, où on m'avait rétorqué à mes propositions que de toute manière, ce qui compte, c'est que le point soit abordé et qu'on ait à la suite, une solution à la clé parce que ce qui compte pour les citoyens, ce n'est pas la récupération politique, s'il vous plait, parce que là, c'est ce qui se passe, c'est d'avoir des propositions, qu'il y ait derrière une solution

pour les citoyens, vraiment, et on l'a même dit, la principale réponse, c'est au sein du Logement Molenbeekois dans lequel je ne suis pas malheureusement et j'espère que les représentants de tous les partis qui sont dans ce conseil d'administration vont apporter leur contribution parce qu'évidemment que là où je siége, notamment la Région, oui il y a eu des apports conséquents pour les rénovations des logements sociaux, mais je trouve qu'il faut faire preuve de modestie dans ce débat et plus de récupération politique.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Françoise Schepmans entre en séance / treedt in zitting.

2. Ecoles communales francophones et néerlandophones, crèches francophones et plaines de vacances - Préparation et livraison des repas et denrées alimentaires - Demande d'adhésion à l'Association de droit public « Les Cuisines Bruxelloises ».
Franstalige en Nederlandstalige gemeentelijke scholen, Franstalige kleuterscholen en vakantiecampen - Bereiding en levering van maaltijden en levensmiddelen - Aanvraag tot lidmaatschap aan de Vereniging van publiekrechtelijke "Les Cuisines Bruxelloises".

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une adhésion à l'association qui s'appelle « Les Cuisines Bruxelloises » et qui viendrait dans nos écoles et nos crèches, probablement demain si les négociations et les autres démarches aboutissent, à remplacer une firme privée dans la fourniture des repas. Il s'agit ici d'une forme d'accord de principe pour adhérer à l'association et ensuite, nous pourrions y commander ou pas les repas.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

C'est une bonne idée que de passer à un opérateur public. Je dois dire que dans la précédente législature, on y avait pensé, mais « Cuisines Bruxelloises » était empêtrée dans un tel scandale, que ce n'était pas envisageable. C'était un scandale de jetons de présence qui empêchait tout-à-fait à l'époque de l'envisager, et par ailleurs, empêchait aussi de travailler sur le projet, c'est-à-dire une alimentation plus saine, plus durable, avec si possible de la nourriture qui ne nuit pas aux enfants, parce qu'elle peut être de cette manière sans viande, en tout cas, il doit y avoir cette possibilité-là et aussi avec davantage de bio. La chose avait déjà été mise en place, mais pas avec un opérateur public. Maintenant que « Les Cuisines Bruxelloises » sont en train d'être assainies, avec par ailleurs un excellent Président, je ne doute pas que cette démarche sera positive pour tous les petits molenbeekois et molenbeekoises.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Madame la Présidente.

Juste une toute petite question. Dans le texte, il est mis « il y a un système d'encaissement permettant d'externaliser le recouvrement des créances ». Dans la mesure

où certains enfants reçoivent une aide du CPAS, est-ce que ce volet-là a bien été tenu en compte ?

Mme la Présidente :

Merci pour votre question.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, comme l'ensemble de mes collègues, je me réjouis qu'on intègre une structure publique, même si j'avais quelques appréhensions vu, comme l'a rappelé mon collègue Karim Majoros, de nombreux scandales qui ont défrayé la chronique concernant cette structure.

Je voudrais savoir à travers mes questions si, comme il est la règle, la commune de Molenbeek sera représentée dans le conseil d'administration ? Je suppose que si nous adhérons, nous aurons des représentants, si oui, combien ? Si on a déjà une idée ?

Et nous avons fixé, dans le cahier des charges de l'ancienne société qui avait été désignée pour fournir nos écoles et nos crèches, pour qu'elle puisse fournir certains types de repas par rapport à des demandes spécifiques, je pense ici à du végétarien et pourquoi pas, si c'est possible, des plats halal pour les enfants qui le souhaitent bien évidemment.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement, au nom de mon groupe, souligner la démarche, en tout cas le principe positif de s'adresser à un opérateur public, je trouve que c'est une décision importante de ce Collège et je voudrais poser également une question : est-ce qu'en adhérent, est-ce que la Commune aura une influence sur, justement, le type de plats et le type d'alimentation proposée ?

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Présidente. Je crois que le tout au public, ce n'est pas toujours la très bonne solution et que donc, aujourd'hui, c'est encore une fois reprendre du pain de la bouche d'une entreprise qui fonctionne convenablement. S'il y a des problèmes de prix, il y a toujours moyen d'aller négocier avec elle et donc, personnellement, je suis opposé à ce genre de choses.

Pour répondre aussi et pour intervenir sur le commentaire de Monsieur Ikazban, j'espère bien que les types de repas qui seront proposés seront généralistes et non pas simplement liés à l'une ou l'autre culture. Merci.

Mme la Présidente :

Je vais tenter de répondre à vos questions, sachant que nous n'avons pas encore l'ensemble des informations et que c'est en adhérant et en découvrant mieux l'association, qu'on pourra avoir aussi plus de précisions. Donc peut-être qu'il y a certaines questions où je ne vais pas m'avancer encore beaucoup.

Une question sur laquelle je peux répondre de manière très précise, l'association des Cuisines Bruxelloises a l'habitude de travailler avec les prises en charge CPAS et donc cela sera rencontré, ce n'est pas du tout un souci dans ce type de prise en charge.

En ce qui concerne l'influence de la Commune sur le choix des plats ou la nourriture spécifique, il faut dire qu'à ma connaissance, le type de repas qui est proposé aujourd'hui aux Cuisines Bruxelloises est sensiblement le même que ce qui est proposé par Sodexho et qui a été décidé, puis légèrement modifié par la majorité précédente. C'est le même type de nourriture, avec les mêmes types de menus qui sont proposés aujourd'hui.

La représentation de la Commune, je n'ai pas les détails de quelle serait la représentation de la commune, mais il est évident que la Commune se ferait représenter et cela permettrait bien sûr d'avoir une influence aussi sur les choix stratégiques, tels que la suite ou l'évolution du type de menus qui pourrait être proposé.

En ce qui concerne notre choix, je dois encore mentionner peut-être d'autres éléments qui sont intéressants et importants. D'abord vous dire que la Commune tient à promouvoir une alimentation saine à des tarifs abordables, c'est important, alimentation saine à des tarifs abordables, les deux éléments sont importants. Il faut savoir que les Cuisines Bruxelloises sont en train de travailler à l'amélioration de la qualité de leur nourriture avec des choses extrêmement intéressantes et donc il y a tout un plan de ce côté-là qui est mis sur pied et qui nous a fort intéressés. Il faut savoir que le responsable de service chez nous qui a proposé le premier qu'on puisse s'intéresser à cette possibilité en a discuté avec de nombreux autres responsables de pouvoirs organisateurs bruxellois et que la qualité nutritive des Cuisines Bruxelloises a été relevée comme un argument favorable pour se tourner vers eux ainsi que deux autres éléments, des avantages au niveau administratif. Il faut savoir qu'aujourd'hui, chaque année, il faut que nous passions deux marchés publics, écoles, crèches, et donc, c'est un travail très lourd pour l'administration qui doit être reconduit chaque année et le fait d'adhérer à une structure 100% publique évite ce type de tracas administratif, donc c'est un avantage en soi. Et le dernier avantage, je vous ai parlé de la qualité nutritive, je vous ai parlé de l'avantage administratif, j'avais commencé par la nécessité pour notre population d'avoir des tarifs abordables, en réalité, de par sa structure et sa manière de fonctionner, le tarif des Cuisines Bruxelloises est plus faible que le tarif de la structure privée qui avait remporté le dernier marché public et donc c'est un avantage aussi pour notre population.

Pour terminer, il a été choisi en collège d'avoir une évaluation après 1 an de cette politique d'adhésion aux Cuisines Bruxelloises et donc je pense que c'est une décision qui est aussi une bonne manière d'avancer pour pouvoir se reparler de ce sujet et voir si on est très content, moins content ou si on a envie de changer d'avis après 1 an. Voilà le point tel que soumis à votre vote ce soir.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.

3. Enseignement francophone - Avenant à la convention entre l'Administration communale, l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle, également appelé Bruxelles Formation, la Ville de Bruxelles et la Mission locale de Molenbeek, pour l'organisation par l'Institut Machtens, enseignement communal de promotion sociale, d'une action de formation de vente en cosmétiques composée des cours « initiation à la langue néerlandaise et anglaise UF3 » et « métiers de la vente et de l'accueil du public », à l'attention d'un public en insertion socio-professionnelle - Formations cofinancées par Bruxelles Formation.

Franstalig onderwijs - Wijziging van de overeenkomst tussen het Gemeentebestuur en het franstalige brusselse Instituut voor de beroepsvorming ook genoemd « Bruxelles Formation », voor het organiseren, door het Instituut Machtens, gemeentelijk onderwijs voor sociale promotie, van een vormingseenheid in de verkoopstechnieken en in het Nederlands en Engels.

Mme la Présidente :

Nous avons deux points, je propose de les traiter ensemble, qui concernent nos conventions entre l'Administration communale et différents partenaires dont l'Institut Machtens. Il s'agit de renouvellements et d'un avenant assez technique. Est-ce que vous avez des questions ?

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

C'est plutôt une proposition. Je trouve que c'est important de faire un peu l'état de la question sur nos différentes collaborations entre, à la fois, les services Emploi, les OIP Formation et la Commune, mais aussi les écoles. C'était de proposer de faire une section réunie ou en tous les cas un moment où on peut faire état de l'avancement et des résultats que cela peut apporter, toutes ces conventions, toutes les collaborations et les partenariats qui sont tissés entre les uns et les autres. Je pense qu'en tant que Conseillers communaux, nous serions intéressés d'avoir ce genre d'information et pas uniquement lors d'un Conseil communal.

Mme la Présidente :

D'accord, je note votre demande, merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

4. Enseignement francophone - Enseignement communal de Promotion sociale - Institut Machtens - Convention entre l'Administration communale et l'asbl Service Emploi de Koekelberg pour l'occupation gratuite de locaux de cours à l'Institut Machtens en 2020 - Approbation.

Openbaar Onderwijs - Gemeentelijk onderwijs van Sociale promotie - « Institut Machtens » - Conventie tussen het Gemeentebestuur en de vzw « Service Emploi de Koekelberg » voor de gratis bezigheid van leslokalen bij het « Institut Machtens » in 2020 - Goedkeuring.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

5. Enseignement francophone - Approbation du projet d'établissement de l'école n°8 Franstalig onderwijs - Goedkeuring van het schoolproject voor school nr. 8

Mme la Présidente :

Je vais en dire un tout petit mot. Après avoir fait un travail d'évaluation avec les élèves l'année passée, toute l'équipe a décidé de retravailler ce projet d'établissement et il y a deux choses principales qui ont changé.

Actualiser les activités proposées en fonction des priorités d'apprentissage, les priorités d'apprentissage ont été revues avec, notamment, l'apprentissage de la langue d'enseignement, l'éradication de la violence dans l'école et favoriser les rapports familles-écoles, améliorer les rapports familles-écoles. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'était un lifting plutôt sur la forme, pour pouvoir rendre le projet d'établissement plus lisible pour tous les partenaires.

Voilà, je voulais souligner que ce qui est vraiment chouette dans cette initiative-ci, c'est que c'est le fruit d'un travail collaboratif avec toute la communauté pédagogique et les élèves et puis le Conseil de participation y a donné un avis favorable en date du 24 octobre.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Madame la Présidente, aucune critique, mais simplement une chose que j'ai lue, il n'y a pas tellement longtemps, dans une école française, ils ont proposé en place de retenues ou quelconque punition, l'obligation de travailler dans un jardin où les enfants font pousser des légumes et des choses comme ça, et apparemment il y a des enfants qui se sont révélés de vrais petits jardiniers et qu'au lieu d'être une punition, c'est devenu vraiment un hobby et ça fait un bien fou à l'ambiance de l'école et aussi à la violence. Je vous signale le truc, je sais qu'on n'a pas beaucoup de place pour faire des jardins, mais ça pourrait peut-être être une idée.

Mme la Présidente :

Ecoutez, vous ne croyez pas si bien dire, je viendrai avec des nouveautés qui vont dans le sens de ce que vous proposez très bientôt et je peux aussi vous annoncer qu'il y a une nouveauté pour l'école 8 et 9, c'est qu'effectivement il y a un espace qui va être transformé en espace récréatif vert sur ce site.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**6. Cultures - Musée communal MoMuse - Adhésion au programme pass musées - Convention de collaboration entre la SCRL-FS museumPASS et l'Administration communale, Service Cultures, Musée communal - MoMuse.
Culturen - Gemeentelijk Museum MoMuse - Lidmaatschap museumpassprogramma - Samenwerkingsovereenkomst tussen SCRL-FS museumPASS en de Gemeentelijke administratie, Dienst Culturen, Gemeentelijk Museum - MoMuse.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

C'est une excellente initiative qui probablement a été aussi facilitée par le fait que sous forme de propriété communale, à savoir les anciennes brasseries Bellevue qui accueillent les bureaux de la structure qui a développé ce pass permettant d'accéder à moindre coût à tout un ensemble de musées. Je me souviens qu'à l'époque, on avait été fort critiqué en nous disant que c'est une association qui n'a pas de prise à Molenbeek, j'espère que cela a sans doute permis aussi le fait qu'elle se trouve dans les bâtiments communaux d'accélérer cette collaboration, c'est une fort bonne idée.

Je me demandais si vous aviez déjà estimé les retombées positives sur la fréquentation du musée communal qui en est encore à ses débuts. Je pense qu'on peut considérer qu'il sera à ses débuts pendant une période équivalente à la période de sa gestation. Merci pour votre réponse.

Mme la Présidente :

Ça va être un peu long d'après vous, si je comprends bien.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Madame la Présidente, je trouve ça effectivement une très bonne initiative culturelle de plus pour Molenbeek, d'autant plus que cela met en valeur, ce musée met en valeur notre patrimoine molenbeekoïse. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Madame Piquard.

Pour répondre, je vais passer la parole à l'Echevine de la Culture, Madame Schepmans.

Mme l'Echevine Schepmans :

Je reviendrai vers le Conseiller communal avec plus d'information puisque c'est un début d'expérience qui sera nécessairement positive, et chacun peut s'en réjouir.

Mme la Présidente :

Je voudrais juste ajouter que j'ai connaissance de ce que ce museumpass aujourd'hui est possédé par 75.000 personnes en Belgique et donc, évidemment, ce sont des personnes qui vont être informées de l'existence de notre musée et ça, pour un petit musée, c'est considérable en fait, comme réseau.

Mme Piquard :

Je voudrais juste donner une petite information qui vous a peut-être échappé.

Le Washington Post a fait un article sur Bruxelles et on parle entre autres du Mima, on dit que Bruxelles..., je ne sais pas si vous avez vu ça ?

Mme la Présidente :

Ça ne m'a pas échappé, merci.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

7. Département Infrastructures et Développement Urbain - CQD PS: Opération 1M. Logements Heyvaert, rue Heyvaert 107 à 1080 Bruxelles - Prolongation de la mise à disposition temporaire.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - DWC Zinneke: Operatie 1M. Woningen Heyvaert, Heyvaertstraat 107 te 1080 Brussel - Verlenging van de tijdelijke terbeschikkingstelling.

Mme la Présidente :

Vous vous souvenez que c'est un point qu'on avait fait passer il y a quelques mois ici pour l'Asbl Energies et Ressources Sensiform.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

8. Département Infrastructures et Développement Urbain - CQD PS: Opération 1.M Logements Heyvaert, rue Heyvaert 107-109 à 1080 Bruxelles - Prolongation de la mise à disposition temporaire des boxes de garage.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - DWC Zinneke: Operatie 1.M Woningen Heyvaert, Heyvaertstraat 107-109 te 1080 Brussel - Verlenging van de tijdelijke terbeschikkingstelling van de garageboxen.

Mme la Présidente :

Egalement une prolongation qui vous est proposée, un autre immeuble dans le même quartier qui est, celui-ci, loué à l'Asbl Koekelbergse Alliantie voor Knutselaars, l'Asbl KAK.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

9. Département infrastructures et Développement urbain - CQD Petite Senne : opération 1.A2 Espace Public - Acquisition d'une partie (cheminée) du bien situé Rue Heyvaert n°89 - 1080 Molenbeek - Constitution d'une garantie bancaire.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract «Zinneke» : Operatie 1.A2 Openbare Ruimte - Aankoop van een gedeelte (schoorsteen) van het goed gelegen Heyvaertstraat nr. 89 – 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Vorming van een bankwaarborg.

Mme la Présidente :

La Commune vous propose de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle sise rue Heyvaert 89, pour pouvoir intégrer la cheminée industrielle qui est présente et qui est un acte de préservation de notre patrimoine industriel dans notre projet Grande Halle.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

10. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine - CRU 05 "Heyvaert-Poincaré - Actions de cohésion sociétale et de vie collective - Convention de subvention.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract - SVC 05 "Heyvaert-Poincaré" - Acties van sociale cohesie en gemeenschapsleven - Subsidieovereenkomst.

Mme la Présidente :

Toujours une série de petits points techniques qui sont la suite des décisions qu'on a déjà prises. Ici, il s'agit de valider la convention qui nous liera à l'Asbl Anneessens25 dans le cadre du contrat de rénovation urbaine Heyvaert-Poincaré.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

11. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Quartier Durable « Autour du Parc de l'Ouest » - Approbation de l'acquisition du bien sis rue Jean-Baptiste Decock 86-88, 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract « Rondom Westpark » - Goedkeuring van de aankoop van het goed gelegen in de Jean-Baptiste Decockstraat 86-88, 1080 Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Une opération importante qui concerne l'acquisition d'un bien sis rue Jean-Baptiste Decock 86-88 dans le cadre du contrat de quartier durable « Autour du Parc de l'Ouest ». Ce projet concerne la relocalisation et l'extension du centre de jeunesse Centrum-West.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

12. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine "Gare de l'Ouest" et Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest" - Parcelle jouxtant la Gare de l'Ouest - Développement d'un espace public accueillant des projets de cohésion sociale et de vie collective - Convention d'occupation temporaire.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract "Weststation" en Duurzaam Wijkcontract "Rondom Westpark" - Perceel naast het Weststation - Ontwikkeling van een openbare ruimte voor projecten van sociale cohesie en gemeenschapsleven - Terbeschikkingstellingsovereenkomst.

Mme la Présidente :

Toujours dans le cadre du CRU de la Gare de l'Ouest et du contrat de quartier durable « Autour du Parc de l'Ouest », nous vous proposons la convention d'occupation temporaire avec les partenaires que vous aviez déjà choisis pour occuper l'espace, il s'agit de La Rue, Samen voor Morgen, Centrum-West et Sport to Be.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

13. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de travaux relatif à la rénovation de la toiture et du revêtement du sol de la salle de sport ainsi qu'au remplacement de l'ascenseur du complexe Louis Namèche à Molenbeek-Saint-Jean - Lot 1 - CDC 19.009 - Modification de l'estimation du marché.

Departement Infrastructuren en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken betreffende de renovatie van het dak en de vloerbedekking van de sporthal alsook de vervanging van de lift in het Louis Namèche complex te Sint-Jans-Molenbeek - Perceel 1 - Bestek 19.009 - Wijziging van de raming van de opdracht.

Mme la Présidente :

Un autre point technique qui concerne une décision aussi que nous avons déjà prise, il s'agit d'une modification de l'estimation du marché pour les travaux qui sont relatifs à une série d'investissements à faire dans le complexe Namèche, rue Charles Malis / rue De Koninck.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

14. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif à la restauration des châssis, des portes et portails du Château du Karreveld situé au n°3 avenue Jean de la Hoese à Molenbeek-Saint-Jean - HOS0003_002 - CDC 19.013 - Modification de l'estimation du marché.

Departement Infrastructuren en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken betreffende de restauratie van de ramen, deuren en portalen van het Karreveldkasteel, gelegen Jean de la Hoeselaan nr 3, te Sint-Jans-Molenbeek - HOS0003_002 - Bestek 19.013 - Wijziging van de raming van de opdracht.

Mme la Présidente :

Egalement une modification de l'estimation du marché, il s'agit de notre marché de travaux qui permettra de rénover lourdement notre château du Karreveld.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

15. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de quartier durable Petite Senne - Op.1A.3 Réaménagement du Quai de l'Industrie - Subside de Bruxelles-Mobilité - Convention - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Ingrep 1A.3 Heraanleg Nijverheidskaai - Subsidie van Brussel-Mobiliteit - Overeenkomst - Goedkeuring.

Mme la Présidente :

Subside de Bruxelles Mobilité, la convention qui va nous lier avec eux dans le cadre du réaménagement du quai de l'Industrie. Est-ce que vous avez des questions sur cette

convention ? 500.000 € de subsides quand-même, grâce à cette convention, pour pouvoir réaménager le quai dans le cadre du contrat de quartier durable « Petite Senne », on peut remercier la Région pour cette politique.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

16. Propriétés communales - Avenue Mahatma Gandhi, 5 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Remplacement du revêtement synthétique du terrain central du complexe sportif du Sippelberg - Approbation du cahier des charges (partie clauses administration) modifié.

Gemeentelijke eigendommen - Mahatma Gandhilaan 5 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Vervanging van het centraal kunstgrassterrein van het sportcomplex Sippelberg - Goedkeuring van het gewijzigd bestek (administratieve clausules).

Mme la Présidente :

On vous propose le cahier des charges en ce qui concerne les clauses administratives pour le remplacement du revêtement du terrain central du complexe du Sippelberg.

Monsieur Boufraquech, c'est tout-à-fait technique, je vous écoute.

M. Boufraquech :

Merci madame la Présidente, j'ai une question concernant la passation de ce marché public. Apparemment, une erreur matérielle s'est glissée dans le cahier des charges, et donc, la date de remise des offres était le 26 novembre, plutôt que le 12 novembre, est-ce que des offres ont été remises après le 12 novembre ? Si oui, combien d'offres et est-ce que les différents soumissionnaires ont été informés du changement de la date de remise des offres ?

Mme la Présidente :

En fait, je ne suis pas sûre qu'on puisse vous répondre dans le détail. Ce qui est certain, c'est que la Tutelle nous a conseillé de procéder de la sorte, de faire la modification administrative pour éviter d'encourir des recours dans cette procédure. Donc, je crois que ceci permet d'éviter tout recours à la procédure.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

17. Propriétés Communales - Convention de mise à disposition à titre gratuit à la Zone de Police Bruxelles-Ouest des biens immeubles sis Avenue de Roovere, 3 et Rue de Liverpool, 33.

Gemeentelijke Eigendommen - Overeenkomst van gratis terbeschikkingstelling aan de Politiezone Brussel-West van vastgoeden gelegen De Rooverelaan, 3 en Liverpoolstraat, 33.

Mme la Présidente :

Dans le cadre du travail de Monsieur Van Damme aux Propriétés communales, il s'agit ici de la mise en ordre, si je puis dire, de nos conventions avec nos zones de police. Ici il s'agit du commissariat situé avenue De Roovere et du commissariat situé rue de Liverpool. Donc, vous vous souvenez qu'on garde les mêmes clauses entre guillemets, mais on les formalise dans une convention entre nous.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai une petite question, je vais profiter de ce point pour la poser.

Puisqu'on parle de Propriétés communales et de conventions avec la zone de police, j'aimerais savoir : à côté de l'avenue De Roovere, à côté du terrain synthétique Verbist comme on l'appelle, pas le côté où il y avait le Pythagoras, mais de l'autre côté, il y a un petit bout de terrain qui a été utilisé par la brigade canine à l'époque, mais depuis lors, la police, la zone a maintenant un tout nouveau bâtiment brigade canine. Parce qu'il a été pendant très longtemps, et quand je m'exprime, je le dis aussi pour l'Echevin des Sports qui est en place, il était question à un moment donné de récupérer ce petit bout de terrain bien utile à cet endroit, où c'est très resserré, il est collé au parc, c'est un petit bout qui fait la largeur du terrain de football et qui serait bien utile là où on est en manque de vestiaires, d'équipements collectifs, en fait, c'est une question, mais c'est aussi une info que je vous donne.

Mme la Présidente :

C'est tout-à-fait intéressant cependant, à première vue, je pense que ce terrain est dans le parc et donc je pense, on va vérifier, qu'il est aussi dans la convention avec l'IBGE qui a été signée durant les années précédentes, mais à l'époque, il était communal sauf qu'entre-temps, il est devenu gestion IBGE. Je vois très bien ce terrain, on va se renseigner, c'est une bonne idée.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

18. Propriétés communales - Centre Communautaire Maritime - Rue Vandenboogaerde, 89-91-93 - Occupation de locaux par l'ASBL De Welvaartkapoen dans le cadre du projet IBO - Avenant n°1 à la convention d'occupation approuvée par le Conseil communal du 24 février 2011.

Gemeentelijke Eigendommen - Gemeenschapscentrum Maritiem - Vandenboogaerdestraat, 89-91-93 - Bezetting van lokalen door de VZW De Welvaartkapoen in het kader van het IBO ontwerp- Aangangsel n°1 van de gebruikovereenkomst goed te keuren door de Gemeenteraad van 24 februari 2011.

Mme la Présidente :

On va sur un projet du CCM dans lequel nous situons, un avenant à la convention d'occupation avec l'Asbl de Welvaartkapoen.

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci Madame la Bourgmestre.

C'est pour savoir si on pouvait nous fournir la liste des associations qui occupent les Propriétés communales ?

Mme la Présidente :

Est-ce que je peux vous suggérer de le demander en question écrite, parce que ce sera assez long.

M. Mahdaoui :

Je n'ai pas demandé la réponse, j'ai demandé qu'on nous envoie une liste.

Mme la Présidente :

Mais ce serait bien de le demander en question écrite.

M. Mahdaoui :

Je vais le demander pour tout le monde alors.

Mme la Présidente :

Oui comme ça, tout le monde pourra le voir sur le site.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**19. Propriétés communales - Quai du Hainaut 41-43 - Malterie (site Bellevue) - Occupation d'un local au rez-de-chaussée par la SPRL MicroFlavours.
Gemeentelijke Eigendommen - Henegouwenkaai 41-43 - Mouterij (Bellevuesite) - Gebruik van een ruimte op de benedenverdieping door de BVBA MicroFlavours.**

Mme la Présidente :

Il s'agit de préciser les montants du droit d'occupation.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**20. Enseignement néerlandophone - Emplois vacants pour les nominations au 01.01.2020.
Nederlandstalig onderwijs - De vacantverklaring bij de benoeming in wervingsambt op 01.01.2020**

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan Mevrouw Addi.

Mme Addi :

J'ai été un peu étonnée de voir les chiffres des heures d'emplois vacants. Par exemple, pour Knipoo, on parle de 312 heures, c'est assez énorme comme chiffre. J'ai entendu des parents d'élèves qui se plaignaient que leur enfant n'avait pas eu d'instituteur ou d'institutrice pendant trois mois, c'est dire les dégâts que cela peut faire en primaires de ne pas avoir d'instituteur pendant trois mois, c'est ce qu'elle m'a dit en tout cas. Donc je voulais savoir : d'abord, est-ce que les chiffres par rapport à l'année passée ont évolué positivement ou négativement ? Et deuxièmement, est-ce que la Commune va agir de manière un peu proactive dans ce dossier et essayer de faire en sorte qu'on trouve des solutions rapidement ?

Mme la Présidente :

L'Echevin en charge de l'enseignement néerlandophone est monsieur Van Damme et il va vous répondre.

M. l'Echevin Van Damme :

Il s'agit d'une formalité administrative de communiquer ceci et de faire approuver ceci par le Conseil communal, mais de quoi s'agit-il concrètement : il ne s'agit pas de postes qui ne sont pas remplis, pour le moment, je touche du bois, parce que ce n'est pas évident, mais pour le moment, tous les emplois dans les écoles communales néerlandophones sont remplis. Il n'y aucune fonction d'enseignant qui n'est pas remplie pour le moment. Ceci, c'est uniquement la possibilité de nommer les gens et donc, il faut déclarer les heures dans lesquelles les gens peuvent être nommés avant de les nommer formellement. Evidemment, on a un nombre d'enseignants qui sont déjà nommés, mais on a un grand nombre d'enseignants qui sont assez nouveaux et qui ne sont pas encore nommés, qui n'ont pas leur place fixe. Avant de pouvoir leur donner une place fixe et de les affecter formellement à telle ou telle école, il faut déclarer les heures ouvertes avant de pouvoir les nommer. Cela ne

veut pas dire qu'il n'y a pas d'enseignants dans cette école, ça veut juste dire qu'ils ne sont pas encore nommés.

Mme la Présidente :

Monsieur Mutambayi, je vous passe la parole mais, pour la prochaine fois, j'aime mieux que les Conseillers s'inscrivent au même moment, comme ça, on met toutes les questions ensemble et il y a une réponse de l'Echevin en charge, puis la parole aux Conseillers. Sinon, cela peut devenir des bilatérales jusqu'à la fin de la nuit et ça ce n'est pas très souhaitable.

Allez-y parce que c'est la première fois que cela vous arrive.

M. Mutambayi :

Merci pour la parole, mais je n'avais pas prévu de prendre la parole, c'est suite à la réponse qui a été donnée. J'avais juste besoin d'une précision, si j'ai bien compris l'Echevin en charge de l'enseignement néerlandophone, dans les faits, il n'y a pas de vacance de postes ? OK.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

21. Cellule Logement - Conseil Consultatif du Logement (Molenbeek-Saint-Jean) - Rapport annuel d'activité 2018-2019.

Huisvestingscel - Adviesraad voor Huisvesting (Sint-Jans-Molenbeek) - Jaarverslag van de activiteiten 2018-2019.

Mme la Présidente :

C'est une information qu'on vous donne.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Même si c'est une prise d'acte, c'est important d'avoir par exemple un retour sur le groupe de travail qui s'est tenu, je pense que c'était le 11 juin 2019, qui a consacré la présentation sous la forme de questions-réponses entre l'Echevin du Logement et de l'Urbanisme et c'était justement par rapport à la note de politique générale. Là, c'est assez succinct l'information qu'on nous donne, et je vous avoue que ça suscite mon intérêt, ma curiosité, pas simplement la mienne, je pense que l'ensemble des membres de ce conseil serait intéressé de savoir ce qu'il a été dit lors de cette entrevue qui est importante. Parce que je me souviens qu'une fois, je ne sais plus la date exacte, mais on a vu tout ce débat sur la prime aux propriétaires et les implications que cela avait et le CCL s'était exprimé par rapport à ce débat, et ça nourrissait justement notre réflexion. Donc, je trouve ça intéressant d'avoir un retour sur cette rencontre, est-ce qu'il y en a eu d'autres ? Ici, c'est la seule que je vois. Je pense que c'est important d'avoir une information un peu plus complète sur le sujet.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai une remarque sur la composition du Conseil. Le syndicat des locataires n'en fait pas partie, je rate quelque chose ? C'est quand-même un organisme de représentation des locataires, je pense qu'il y a effectivement à plusieurs endroits des associations des représentants des locataires, mais je pense qu'ils ont beaucoup d'expertise dans le domaine, ça m'étonne qu'ils ne sont pas là. Est-ce qu'on les a invités ou est-ce qu'ils n'ont pas pu ? J'aimerais bien avoir une clarification.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

La question de Dirk De Block est assez intéressante, je trouve. Effectivement, sur la composition du Conseil consultatif, je pense que c'est bien de se réinterroger régulièrement sur qui a envie d'y participer de telle manière à ce que toutes les organisations qui représentent les locataires et les propriétaires d'ailleurs, puissent se retrouver autour de la table. Ça permet parfois de créer des projets ou des consensus ou de sensibiliser ou en tout cas d'échanger des points de vue aussi.

Par ailleurs, j'aurais été intéressé par les suites qui ont pu être données au groupe de travail urbanisme et logement puisqu'à la fin de l'année 2018, il y avait eu une note de synthèse qui avait été présentée, qui avait été transmise au nouveau Collège d'ailleurs et celle-ci posait une série de questions qui me semblaient assez utiles. Ce serait assez intéressant de savoir quelle suite le Collège qui est arrivé dans la foulée de cette note, y a donnée.

Mme la Présidente :

Merci pour toutes vos questions.

Je donne la parole à Monsieur Mahy, l'Echevin en charge du Logement.

M. l'Echevin Mahy :

D'emblée, je répondrai uniquement aux questions qui ont trait à ce rapport du CCL et à rien d'autre.

Au sujet de la représentation du syndicat des locataires, c'est une composition qui est inchangée par rapport aux années précédentes, mais je peux faire la proposition qu'un de ses membres soit présent dans la prochaine, peut-être pas la prochaine CCL, mais en tout cas, je vais faire la proposition. Merci de votre intervention.

Et au sujet de la réunion du 11 juin, je n'étais pas le scribe, je n'écrivais pas les rapports, mais je peux voir si le CCL a plus d'informations, parce que moi, je ne peux pas vous donner comme ça de mémoire des échanges avec 25 personnes qui étaient autour de la table. Je ne peux pas vous faire un résumé, ici mais par contre, je peux essayer de

demander s'ils n'ont pas des minutes complémentaires à nos échanges que nous avons eus sur cette thématique. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

22. Logements temporaires - Adaptation de l'avenant n°3 au mandat de gestion conclu avec l'asbl La MAIS.

Tijdelijke woningen - Aanpassing van het aanhangsel nr 3 aan de beheersmandaat afgesloten met de vzw La MAIS.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

23. Prévention - Molenbeek Vivre Ensemble ASBL - Rapport d'activités 2018, comptes de résultats et bilan 2018 - Rapport du réviseur d'entreprise - Budget 2019.

Preventie - Molenbeek Vivre Ensemble VZW - Jaarverslag 2018, resultaatrekeningen en balans 2018 - Verslag van de Bedrijfsrevisor - Begroting 2019.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

24. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2019 au 30.09.2019.

Gemeenteontvangsten - controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2019 tot 30.09.2019.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

25. Finances - Budget communal de l'exercice 2020 - Arrêt de crédits provisoires pour le 1er trimestre 2020.

Financiën - Gemeentebegroting van het dienstjaar 2020 - Vaststelling van voorlopige kredieten voor het eerste trimester 2020.

Mme la Présidente :

C'est un point important. Monsieur l'Echevin des Finances, est-ce que vous voulez présenter le point peut-être brièvement ?

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Nous avons décidé de vous présenter le budget en janvier. La raison est assez simple, c'est simplement parce que nous voulions rassembler un maximum d'informations pour pouvoir faire un budget le plus précis possible. Et en janvier, nous sommes toujours dans les temps, mais malgré tout, il est obligatoire de prévoir les douzièmes provisoires, c'est pour que les services sachent travailler. Il n'y a donc rien de bien particulier.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense qu'il y a quand-même quelque chose de particulier, c'est-à-dire qu'on va voter toute une chiée de taxes et le budget, on ne le connaît pas. Donc là où vous allez chercher l'argent, cela sera figé pour toute l'année, mais le budget n'est pas encore clair. Vous allez discuter sur les besoins budgétaires en janvier, puis le PTB fera une proposition pour engager plus d'enseignants et vous direz qu'on n'a plus d'argent, qu'on aurait dû en parler en décembre parce que c'est là qu'on a discuté des taxes. Donc je trouve que ça ne va pas de présenter un budget en janvier, parce que cela veut dire qu'on ne peut pas voter de leviers pour trouver l'argent, tout simplement.

Voilà, vous êtes maintenant un an en gouvernance, vous gouvernez Molenbeek. On a eu la discussion sur les débats, je me rappelle, sur les taxes, il y a un an exactement, le 17 décembre, on a fait des propositions, avec le PTB, comme on le fera maintenant et il y a un an, vous avez dit « vous savez quoi, on vient de commencer, il faut nous donner du temps » et maintenant, après un an, on va faire des propositions et vous allez nous répondre qu'il faut vous donner du temps. Parce que vu que le budget n'est pas voté encore, impossible de se prononcer sur si oui ou non, une certaine taxe, on peut la rendre plus légère pour les petites familles et les petits commerçants, si on veut mettre un peu plus à contribution les grandes entreprises et les multinationales éventuellement. Impossible d'avoir ce débat très intéressant sur les taxes. Vous enlevez la possibilité au conseil d'avoir ce débat-là parce que vous ne présentez pas un budget.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai écouté attentivement la présentation du point, vous avez un don de relativiser les choses ou minimaliser, mais en tous les cas, relativiser les choses puisque le groupe

socialiste à l'époque n'oubliait pas de rappeler les obligations du Collège de présenter le budget avant la fin de l'année. Donc je vous rappelle à vos dernières interventions quand vous étiez dans l'opposition. Donc je pense qu'ici, comme l'a dit mon collègue, pour faire un travail correct, il nous faut la vue d'ensemble, il faut avoir ce plan et donc, c'est-à-dire le budget pour pouvoir aller dans le détail, notamment sur toute une série de taxes. Ici, on parle de la fiscalité communale et la fiscalité, c'est à la fois celle qui va inciter à venir vivre à Molenbeek ou à y rester, c'est celle qui va accompagner au mieux notre économie, c'est-à-dire les commerçants et, mais je reviendrai sur tous ces aspects puisqu'on va discuter des taxes tout à l'heure, mais ce que je veux dire par là, c'est qu'on ne peut pas relativiser ou minimiser ce genre de choses puisqu'ici, on n'est pas dans les délais qui étaient annoncés à l'époque. Et vous aviez très bien dit que vous étiez dans une période d'installation, de transition, mais ici, je pense que vous aviez largement le temps pour nous présenter un budget pour 2020 avant la fin de l'année 2019.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

C'est vrai que je suis un peu étonné de voir qu'en fait, un des seuls échevins à temps plein depuis le début de la mandature, n'a pas réussi, il n'est pas tout seul, c'est un Collège, à présenter un budget. Je suis aussi étonné qu'il dise qu'on est dans les temps, mais si on est dans les temps, il n'y aurait pas un point avec des douzièmes provisoires, il faut être un peu cohérent. Et effectivement, le fait que certaines choses soient proposées déjà maintenant en décembre sur les taxes, pas certaines choses à la marge mais, par exemple, le précompte et l'impôt sur les personnes physiques, ce sont des ressources importantes de la Commune, vous les proposez déjà comme ça et donc, c'est un peu étonnant de voir que vous n'avez pas de projection budgétaire derrière et que vous ne mettez pas ça dans un tout et ça limite effectivement les possibilités d'avoir un débat sur la politique à mener, qui passe par un budget qui est un acte, sans doute un des actes les plus importants d'une majorité. Puisque vous prenez un mois de plus, je voudrais quand-même insister pour que, contrairement au mois de mars, vous nous présentiez des documents budgétaires au minimum 7 jours avant, de telle manière à ce que nous puissions faire un travail de qualité et le plus constructif possible, c'est notre droit de conseillers communaux. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci, je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Monsieur l'Echevin, je crois que vous devriez relire votre nouvelle loi communale qui prévoit que les budgets soient présentés chaque année au mois d'octobre. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais conseiller à mes collègues de l'opposition de relire les délibérations qui vous sont présentées.

Ici, on parle d'une délibération qui nous propose de voter ou pas les douzièmes provisoires. On n'est pas en train de parler du budget ou des taxes ou quelconque, il y a d'autres points. Alors je sais que parfois, il y a, vous avez envie de vous muscler, mais ce qui est mis au vote maintenant, ce sont les douzièmes provisoires. J'entends et je prends acte du fait que le budget va être présenté en janvier et moi, en ce qui me concerne et en ce qui concerne mon groupe, nous allons voter les douzièmes provisoires. Pourquoi ? Parce que les douzièmes provisoires, c'est pour pouvoir faire fonctionner la Commune, c'est pour continuer à payer le personnel communal et je pense que ce serait irresponsable de faire de l'esbroufe par rapport à ça, il y a des douzièmes provisoires qui sont proposés, eh bien on les vote. Moi j'ai connu, d'ailleurs vous, vous devriez vous taire parce que vous étiez dans le Collège précédent, on a déjà eu trois, quatre mois de douzièmes provisoires. Le PTB, à la rigueur, il n'a jamais été dans une majorité et il ne le sera jamais parce que d'ailleurs il ne le peut pas, ça je comprends, mais de grâce, dans l'intérêt des citoyens et de la Commune et du fonctionnement de la commune, il faut voter les douzièmes provisoires et c'est ce qui est à l'ordre du jour. Et je trouve que la Bourgmestre est bien gentille de vous laisser parler de plein d'autres choses et c'est normal, il y a du public et donc vous avez envie de vous montrer et de vous muscler etc., vous êtes des baratineurs, mais moi en tout cas, le point 25...

Mme la Présidente :

Chers collègues, si vous laissez Monsieur Ikazban parler, il n'aura pas besoin de crier.

M. Ikazban :

Merci Madame la Présidente, vous me comprenez au moins.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros pour faits personnels.

S'il vous plaît, on s'écoute, parce que ça aidera tout le monde.

M. Majoros :

Il y a quand-même quelque chose d'un peu paradoxal, à la fois réclamer qu'on soit constructif et à la fois pointer des collègues du doigt parce qu'ils font leur travail de conseiller communal. Il y a aussi quelque chose d'un peu paradoxal dans votre attitude, puisqu'en fait, vous dites que la Présidente du Conseil communal serait bien gentille de laisser parler l'opposition, excusez-moi, mais c'est juste normal.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

Monsieur De Block, vous êtes déjà intervenu en fait, donc je ne peux pas vous redonner la parole.

M. De Block :

Oui, parce qu'il m'a cité.

Mme la Présidente :

Non, non, il ne vous a pas cité, par contre il a montré Monsieur Majoros du doigt, raison pour laquelle j'ai... Pour moi, il vous a pointé du doigt, et pas Monsieur De Block.

M. De Block :

Il a dit PTB, alors je veux bien répondre à Monsieur Ikazban.

Mme la Présidente :

Restons quand-même dans le cadre du point.

M. De Block :

S'il veut qu'on ait un débat sur le budget, je veux bien vous présenter le budget de Zelzate, en plus avec des changements de taxation...

Mme la Présidente :

Je vois que vous changez de sujet parce que le budget de Zelzate, ce n'est pas ici. En vous remerciant.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

3 conseillers communaux présents ne prennent pas part au vote.

36 votants : 28 votes positifs, 8 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

3 aanwezige gemeenteraadsleden nemen niet deel aan de stemming.

36 stemmers : 28 positieve stemmen, 8 onthoudingen.

Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block veut justifier son abstention, il en a le droit au regard du règlement.

M. De Block :

Monsieur Ikazban, la seule raison pour laquelle on n'a pas voté contre, c'est parce qu'on ne veut pas que le personnel soit pris en otage par votre incapacité à déposer un budget à temps et de le coupler à un débat sérieux sur les taxes que j'espère qu'on l'aura maintenant.

Mme la Présidente :

Je rappelle que les règlements taxes sont révisables à tout moment, donc on ne s'excite pas.

Monsieur Vossaert, vous voulez justifier votre abstention également ?

M. Vossaert :

Oui parce que je ne veux pas tomber dans cette caricature que certains veulent faire.

Si on vote une abstention, c'est justement pour ne pas bloquer, mais plutôt faire en sorte que le personnel puisse continuer dans les meilleures conditions. J'espère qu'il y aura un budget rapidement parce qu'à une certaine époque, certains qui ne sont plus aujourd'hui dans l'opposition, n'oubliaient pas de rappeler les obligations, les responsabilités du Collège, donc je fais ce relais aujourd'hui.

Mme la Présidente :

Monsieur Majoros, vous voulez aussi justifier votre abstention ?

M. Majoros :

Si on pouvait éviter de caricaturer, ce serait pas mal, parce qu'on peut avoir un débat serein à un moment donné et puis à la fin décider d'un vote. Bien sûr, il y a une continuité du service public à avoir et c'est la raison pour laquelle d'un autre côté, on peut progresser sur les douzièmes provisoires. Mais il n'y a pas à jeter quelque faute sur ceux qui veulent débattre j'espère, sinon cela s'appelle de la dictature.

Mme la Présidente :

Un grand merci, vous avez tout-à-fait raison de le rappeler, nous ne sommes pas en dictature.

26. Finances - Octroi d'un prêt par le FRBRTC destiné à financer les travaux d'aménagement d'un espace public et d'une crèche - Projet Grande Halle.
Financiën - Toekenning van een lening door het BGHGT bestemd voor de financiering van aanlegwerken van een publieke ruimte en een crèche - Project Grande Halle.

Mme la Présidente :

Le Fonds Région Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales nous prête une somme assez importante et je vous propose d'accepter, il s'agit du projet de la Grande Halle dans le quartier Heyvaert.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**27. Finances - Octroi d'un prêt par le FRBRTC destiné à financer les travaux dans la Maison communale (rue du Niveau).
Financiën - Toekenning van een lening door het BGHGT bestemd voor de financiering van werken in het Gemeentehuis (Waterpasstraat).**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.

**28. Taxes communales - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Renouvellement pour 2020.
Gemeentebelastingen - Aanvullende gemeentebelasting op de personenbelasting - Vernieuwing voor 2020.**

Mme la Présidente :

Nous avons maintenant l'occasion de débattre, et je vais vous demander un débat serein sur les taxes.

Je vous propose la méthode suivante, je vous propose qu'on aborde l'ensemble des taxes parce que vous verrez qu'il y a un travail qui a été fait qui concerne l'ensemble des taxes et qui se retrouve du coup avec des modifications un peu partout et donc qu'on ne fasse qu'un seul débat au cours duquel après une présentation brève de l'Echevin, vous pourrez chacun dire ce que vous pensez, poser vos questions et nous y répondrons volontiers.

Monsieur Majoros, sur la méthode, vous avez un souci ? Alors parfait.

Je donne la parole à l'échevin pour présenter le travail qu'il a effectué en matière de taxes cette année.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Juste pour revenir 2 secondes à ce douzième provisoire, je remercie Monsieur Ikazban qui a bien résumé la situation...

Mme la Présidente :

S'il vous plaît, maintenant on écoute Monsieur Leeckwyck et je vous prie de croire qu'il est tout-à-fait logique après le débat qu'on a entendu qu'il re-contextualise son intervention, c'est évidemment logique.

Monsieur Van Leeckwyck on vous écoute, sinon j'interromps la séance parce que je trouve franchement qu'il faut qu'on s'écoute ici.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Je voulais surtout préciser cela parce que j'avais le sentiment qu'il y avait une certaine moquerie dans la façon que j'avais présenté le point et que j'avais un peu sous-estimé ou que je me moquais. Oui, c'est vrai que pour moi, c'est un point qui n'avait pas de débat, puisque justement, le budget et les taxes allaient arriver. Le budget sera bien présenté en janvier, le budget, ça prend un certain temps et il a été préparé, entre autres, sur base de ce que nous allons discuter maintenant.

Pour les taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques, comme vous l'avez vu, on a renouvelé tout simplement la taxe, aussi bien pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, ainsi que pour le précompte immobilier. De ce fait-là, nous avons profité de l'occasion pour ne pas faire comme la fois passée, en deux temps, on confirme aussi la prime qu'on faisait précédemment.

Pour tout ce qui est des autres taxes, toutes les taxes ont un changement et je vais vous faire part des changements.

J'avais eu aussi, entre parenthèses, une remarque comme quoi certains pensaient que comme cela allait être moi, j'allais supprimer toutes les taxes, ce n'est pas parce qu'on est échevin des Finances qu'on supprime toutes les taxes, c'était une petite parenthèse.

En fait on a changé, on a mis une formule qui est identique à tous les règlements de taxes sur ce qui est de la majoration sur les taxations d'office. Les taxes enrôlées d'office sont majorées d'un montant égal à 10% du droit initialement dû, le montant de cette majoration est enrôlé simultanément et conjointement avec la taxe enrôlée d'office. Nous avons supprimé l'échelle d'accroissement prévue dans la majorité des règlements actuels qui se présentait comme suit.

Je peux vous le dire mais....vous voulez l'entendre ?

Donc avant, nous avions : « les taxes enrôlées d'office seront majorées conformément à l'échelle des accroissements de la manière suivante :

- absence de déclaration due à des circonstances indépendantes de la volonté du contribuable, pas d'accroissement ;
- absence de déclaration sans intention d'éluder la taxe : 10% ;
- absence de déclaration avec intention d'éluder la taxe : 50% ;
- déclaration incomplète ou inexacte due à des circonstances indépendantes de la volonté du contribuable, pas d'accroissement ;
- déclaration incomplète ou inexacte sans intention d'éluder la taxe : 10% ;
- déclaration incomplète ou inexacte avec intention d'éluder la taxe : 50% ;
- déclaration incomplète ou inexacte accompagnée de faux ou d'un usage de faux ou d'une tentative de corruption d'un fonctionnaire : 200% ;
- l'accroissement initialement prévu sera doublé, si le fait générateur de l'accroissement se reproduit l'année suivante sans que la majoration puisse excéder le double de la taxe due.

Il y a une volonté du Collège d'abord de simplifier au maximum la disposition relative à cette majoration. Ce qu'il y avait, c'est qu'avec cette échelle, on avait beaucoup de contestations parce qu'il n'est pas facile de bien préciser, de se dire que ce Monsieur a bien éludé la taxe. Au service des taxes, on avait pas mal de dossiers ou en suspens ou en discussion là-dessus et le fait de prévoir un seul taux de majoration permet d'éviter toutes ces discussions. Ça, c'est un premier point de changement sur toutes les taxes.

Un deuxième point, dans tous les règlements nous avons intégré une disposition relative au recouvrement des taxes. Une loi du 13 avril 2019 introduit le code de

recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales. Cette loi publiée le 30 avril 2019 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et modifiera les dispositions, je vous passe les codes applicables aux taxes communales.

Cette nouvelle législation impliquera qu'à partir du 01/01/2020, les taxes impayées ne pourront plus faire l'objet d'un rappel, ni d'une contrainte, le souci est que nous ne savons pas à l'heure actuelle quels sont les articles du nouveau code de recouvrement qui sont applicables aux taxes communales. Cette nouvelle législation impliquerait la nécessité d'une modification de l'ordonnance du 03/04/2014 relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales. Cependant, cette ordonnance ne sera peut-être pas modifiée avant le 01/01/2020 ou le sera de manière telle qu'elle ne résoudra pas certaines difficultés applicatives. C'est pourquoi les règlements des taxes votés pour l'exercice 2020 et suivants doivent être adaptés. Il nous a été conseillé d'ajouter dans nos règlements de taxes une phrase permettant de viser cette nouvelle disposition qu'on ne sait pas encore identifier à ce stade. Cette phrase est la suivante : « sans préjudice pour les dispositions de l'ordonnance du 03/04/2014 et pour tout ce qui ne serait pas réglé par le présent règlement, les dispositions du Titre VII, chapitres 1^{er}, 3, 4, 6 et 9 bis inclus du code civil de l'impôt sur les revenus et les articles 126 à 175 inclus de l'arrêté d'exécution de ce code pour autant qu'elles ne concernent pas spécifiquement les impôts sur le revenu ainsi que les dispositions régionales qui renvoient au code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ou toute autre disposition régionale relative à la fiscalité locale sont applicables ».

Cette nouvelle réglementation impliquera notamment l'abrogation et le remplacement de l'article du paragraphe 2 de l'article 298 du code des impôts sur les revenus 92 applicable aux taxes communales par les faits de l'article 11 de l'ordonnance du 03/04/2014 relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales. Il en résulte que le rappel sera remplacé par une sommation de payer et que le recouvrement par voie de contrainte ne sera plus admis pour les taxes enrôlées à partir du 01/01/2020. Pour entamer le recouvrement judiciaire, il sera nécessaire de transmettre aux huissiers de justice un extrait du rôle mentionnant la date exécutoire de ce rôle et d'une copie de l'avis de perception et recouvrement.

Les méthodes de travail et documents devront être modifiés.

Ça, ce sont les deux gros changements qui sont applicables à toutes les taxes. Donc il y en a une qui est de notre volonté, les 10%, et l'autre c'est un règlement.

Nous avons quand-même, parmi toutes les taxes, c'est vrai qu'on a eu un an pour travailler sur les taxes, mais il n'y avait pas que les taxes sur lesquelles travailler. Chaque taxe doit faire aussi l'objet, de voir les cas, voir les remboursements, les paiements, les non-paiements, ceux qui vont en litige. Donc ce n'est pas si simple que ça et ensuite, comme vous voyez, cela dépend aussi de tout un règlement régional.

Nous sommes occupés à trois taxes. Nous avons changé la taxe sur les inoccupés. A l'heure où il y a un manque cruel de logements, un suivi régulier et ferme est nécessaire. Avec les divers services, nous avons examiné le règlement et consulté les juristes, nous avons décidé de réduire la période entre les constats d'inoccupation et de l'enrôlement à 9 mois, précédemment 12 mois. Nous avons bien négocié avec les services, nous aurions même bien voulu descendre à 6 mois, mais les services nous ont bien fait comprendre qu'il y avait quand-même un certain délai à tenir en compte, donc nous avons pris 9 mois. Cette période est laissée au propriétaire pour entamer des travaux, transformations nécessaires à la réoccupation du bien. De plus, nous avons prévu un taux mieux ajusté, il est désormais basé sur les m² et plus sur la longueur de façade. Le taux est fixé maintenant à 30 € le m². Ça, c'est pour les zones inoccupées.

Une deuxième taxe pour laquelle nous avons travaillé aussi, c'est les garages de voitures d'occasion. La volonté du Collège, c'est que la taxe soit mieux proportionnée en appliquant une limite. Le but est d'obtenir un meilleur retour suite à l'enrôlement de la taxe. Le fait qu'il n'y ait plus de plafond, actuellement quand on fait un enrôlement, nous avons quasi, le pourcentage de paiement de la taxe est quasi nul. De plus, si certaines sociétés apportent plus de problèmes que d'avantages, il faut prendre en compte que d'autres sont correctes et fournissent du travail. Notre souhait évidemment de pouvoir remplacer ces commerces peu sexy par du logement, de l'emploi et pourquoi pas de l'emploi écologique, mais nous savons que dans certains bâtiments, les sols doivent être dépollués, nettoyés, il faut que les investissements suivent pour ne pas laisser ces chancres qui pourraient créer des lieux d'insécurité.

La troisième taxe où on a fait un petit changement, c'est l'abattage des arbres dans la taxe construction et reconstruction. Auparavant la taxe pour l'abattage d'un arbre était de 25 € quel que soit le nombre d'arbres à abattre. Nous avons fait une modification, maintenant le taux est fixé à 25 € par arbre abattu. Il y a également une modification du taux pour l'abattage des arbres sans permis, celui-ci est désormais fixé à 150 € au lieu des 100 € auparavant.

J'attends vos questions. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci pour cette présentation qui me laisse un peu pantois pour plusieurs raisons que je vais vous expliquer.

Tout d'abord, il faut dire que la taxation, c'est aussi une manière d'augmenter les comportements. On doit constater qu'il y a finalement assez peu de changements et que quand il y en a, ils sont plutôt là pour diminuer les incivilités et les nuisances vécues par la population plutôt qu'autre chose. Je viendrai dans un instant sur quelques détails dans ce débat global.

Je voulais vous dire qu'il y a quelques temps, parce qu'on discute aussi de la prime, la fameuse prime sur les logements occupés par leur propriétaire, je me souviens qu'on avait eu plusieurs fois le débat dans ce Conseil communal sur l'automatisme et on nous disait que c'était très simple de mettre en place cette automatisme comme à la Région et puis on a dit que ce n'était pas si facile. Force est de constater que c'est la deuxième fois que ce Collège propose un règlement pour cette prime qui est fort utile pour les petits propriétaires et il n'y a toujours pas d'automatisme qui est prévue et donc je voulais savoir quand vous allez y arriver enfin ? Ce sera à la fin de la mandature ou est-ce que comme d'autres communes vous allez le faire ? Première question.

Deuxième question, sur l'insalubrité, vous avez donné une explication globale mais en fait, vous êtes en train de nous dire que toutes les majorations qui avaient lieu quand on récidivait, c'est-à-dire qu'une année c'était insalubre et l'année d'après, si c'était toujours insalubre parce que le propriétaire était particulièrement de mauvaise volonté malgré toutes les dérogations qui sont prévues pour tenir compte de la situation sociale, des difficultés parfois avec de la bonne volonté des propriétaires, le doublement de la pénalité, vous le supprimez en fait. C'est-à-dire que vous diminuez par deux, en année deux, toutes les pénalités sur les propriétaires qui louent des logements insalubres. En fait, c'est un cadeau aux marchands de sommeil, il faut quand-même le dire, et c'est un cadeau à ceux qui

exploitent la misère des gens. Donc, ce n'est pas une question administrative, c'est une question politique et c'est une question de politique du logement. En fait, vous décidez ça et ça a un impact simplement d'encourager les propriétaires de logements insalubres, je trouve ça grave, on en parlait tantôt, c'est absolument impossible de vivre dans un logement correctement s'il n'est pas un logement de qualité ou s'il est dangereux pour ses occupants. Je reste pantois, je ne sais pas si vous avez conscience de ça.

Pareil, s'il y a tentative de corruption, maintenant il n'y a plus de pénalité supplémentaire et ça, pour l'ensemble de vos taxes. Dans une commune où on essaie de prôner la bonne gouvernance, je pense que ça ferait un bon truc pour le futur bureau d'éthique dont on ne voit pas la couleur par ailleurs.

Sur les questions de logements insalubres, je dois vous signaler que vous êtes censés demander l'avis du Conseil Consultatif du Logement. Quand je dis censés, ce n'est pas un principe éthique ou politique, c'est un règlement qu'on a passé dans ce conseil communal il y a plusieurs années. Pour tout ce qui relève du logement, d'une manière ou d'une autre, il y a un avis qui doit être sollicité auprès du Conseil Consultatif. Est-ce que vous l'avez fait ? Parce que si vous ne l'avez pas fait, votre règlement il est simplement illégal. Et ce n'est pas juste une question de procédure, c'est une idée d'avoir à un moment donné des politiques qui soient créées avec les acteurs de terrain et c'est ce qu'on vantait il y a quelques minutes d'ici, quand on examinait le rapport du Conseil Consultatif. Est-ce que c'est un oubli ? J'ai l'impression que vous n'avez pas demandé, mais vous allez peut-être nous le confirmer.

Par ailleurs, en ce qui concerne les immeubles inoccupés, vous nous indiquez que vous augmentez le taux et que vous êtes à 30 € du m². Il y a juste un petit problème, c'est comment faire pour dresser un constat si l'immeuble est inoccupé et que vous n'y avez pas accès ? Ce n'est quand-même pas pour rien que toutes les communes de Bruxelles, que je sache, en tout cas l'immense majorité des communes de Bruxelles et d'ailleurs, quand elles taxent les immeubles inoccupés ou abandonnés...

Mme la Présidente :

Monsieur Majoros, je vais vous demander de terminer parce que votre temps est écoulé.

M. Majoros :

Oui, excusez-moi madame, l'habitude est que si on regroupe plusieurs points dans un débat global, on laisse quand-même un temps suffisant par avoir un débat, ça me paraît juste correct. On pourrait demander à ce qu'il y ait 5 minutes par point, on va rester correct, et permettre d'avoir un vrai débat sur quelque chose qui est important.

Mme la Présidente :

Je vous en prie.

M. Majoros :

Je disais que ce n'est pas pour rien que dans toutes les communes, on taxe par mètre de façade et pas par mètre à l'intérieur. La question du taux, c'est une autre question, on avait fortement augmenté pour diminuer la vacance d'immeubles parce qu'elle augmente les prix à la hausse, que ce soit pour les commerçants, ceux qui ont des bureaux ou toute autre personne qui cherche à un moment donné à se localiser à Molenbeek. Là, vous êtes en train de faire une taxe qui est juste inapplicable et c'est dommage parce que par ailleurs,

vous manifestez une volonté de lutter contre ce phénomène inacceptable de vacance immobilière. Est-ce que vous avez réfléchi à ça ? Pourquoi est-ce que Bruxelles, Anderlecht, toutes les autres communes fonctionnent par mètre de façade ? Parce qu'elles ne peuvent pas accéder au bien et si on ne sait pas dresser un constat, on ne sait pas taxer. Je ne sais pas si vous avez conscience de cela ?

Par ailleurs, et puisque le temps est limité, je voulais vous dire que mon collègue Emre Sumlu, au nom du groupe Ecolo, présentera un amendement aux redevances sur les documents administratifs dans le sens de l'égalité de genres et de l'augmentation des personnes, mais il vous la détaillera dans un instant. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

On a eu ce débat, quasi le même, il y a un an. Ce débat sur les taxes est important, le débat sur les fiscalités et les revenus de la Commune, c'est important. Pourquoi, parce que si on a une vision sur la fiscalité, on peut en faire un levier d'égalité. Un levier d'égalité en taxant des taxes qui sont progressives, qui font contribuer les épaules les plus fortes et qui épargnent les gens avec des petits revenus, les petits commerçants, les petites entreprises.

On a introduit l'année passée une proposition et on veut cette fois-ci faire un amendement précis. Vu qu'en fait, vous nous bloquez sur un vrai débat, parce que maintenant c'est du blabla, vous n'allez même pas pouvoir voter autre chose que les taxes qui sont là parce que vous n'avez aucune idée des besoins que vous avez et que vous allez voter au budget en janvier. Donc on va vous proposer un amendement qui dit qu'on va se donner 1 an encore, je trouve qu'on est large, vous avez déjà eu 1 an, on va vous donner 1 an encore, 1 année, pour étudier ensemble quelles taxes on peut rendre plus progressives comme le PTB l'a fait entre autres à Zelzate, où certaines taxes ont été diminuées. Donc les petites entreprises, les petits commerçants ont eu, je pense, une déduction de 100 €, les grandes entreprises sur le territoire, les grands propriétaires terriens ont dû payer plus, c'est une façon de rendre plus équitable la fiscalité. Et c'est important, d'avoir le budget nécessaire pour investir dans les besoins à Molenbeek, il y en a beaucoup, on a parlé des logements tantôt, mais je pense particulièrement aux besoins de l'enseignement et la nécessité d'investir dans l'enseignement. Cette nécessité est grande et elle nécessite un budget considérable. Je pense que se donner les moyens pour le futur, c'est aussi reconsidérer qu'on accepte qu'on rende les taxes plus progressives. Des taxes progressives, c'est le contraire des taxes forfaitaires qui veulent dire qu'une taxe coûte la même chose, si tu es riche ou pauvre.

On votera contre le règlement des redevances pour les raisons pour lesquelles on a été contre certaines augmentations de taxes forfaitaires et de redevances il y a quelques années. Et je me rappelle qu'à cette époque-là, il y avait Jamal Ikazban qui était ici à côté de moi et qui critiquait à cette époque-là, à raison, il avait raison, le fait que la Commune augmentait les redevances pour aller chercher un acte de naissance, un acte de mariage, louer le Karreveld pour son mariage et jusqu'à sa tombe, tout devient plus cher, tout document devient plus cher. A ma connaissance, j'ai un petit peu parcouru, vous ne revenez pas sur cette décision, cette décision était argumentée parce que Molenbeek avait dur, on était dans le pétrin financier, c'est moins le cas maintenant, il y a plus de subsides et d'aides au niveau de la Région, c'est moins le cas maintenant et je vois qu'on ne revient pas sur certaines décisions que vous avez critiquées quand vous étiez dans l'opposition comme

injustes. C'est la différence entre le PS dans l'opposition et le PS dans la majorité. On fera des propositions, je propose que je les présente au point-même, maintenant, c'est une discussion générale. J'aimerais bien entendre de la Bourgmestre, si on a une vraie marge de débat aujourd'hui, un vrai débat ou c'est juste qu'on est coincé, qu'on ne peut pas débattre, ce n'est pas possible de faire ça autrement, je suis curieux.

J'entends, comme vous dites, sur les enrôlements ou les 10%, si j'ai bien compris que les 10% sont actés tout de suite, est-ce que c'est bien ça que j'ai compris ? Non, en fait le premier degré est zéro et puis le dix reste dix et après ça reste dix. Qu'est-ce qui change exactement ? C'est difficile de mettre des chiffres dessus sur combien de cas on parle, qui ne sont pas respectés et quelle est l'estimation budgétaire en tant qu'effet, je trouve que c'est important aussi.

Puis je trouve que c'est important, maintenant qu'on parle du revenu, il y a certaines redevances, comme par exemple les amendes de parking, que les gens reçoivent maintenant, cinq années, six années après date. Ça, j'espère franchement que cette majorité ne fonce pas dans cette direction-là, les gens reçoivent maintenant encore ce genre de taxes et des amendes. Soyons efficaces, levons les choses dans l'immédiat, mais n'allons pas harceler les gens cinq années, six années après date, les gens ne savent plus se défendre, personne ne sait encore de quoi il s'agit, donc ça, je pense que c'est vraiment impossible de fonctionner comme ça. Je demande si présente mes amendements au point précis.

Mme la Présidente :

Non, je trouve que ce que vous avez proposé est très bien. A un moment donné, on fait le débat général, comme on le fait maintenant, et après, le vote pourra prendre place et l'argument peut-être pour chacun des points, en temps utile, je pense que c'est une très bonne idée. Je n'ai pas très bien compris pourquoi vous m'interpelliez pour savoir s'il pouvait y avoir débat, puisqu'il y a débat, mais ok, il y a débat.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci Monsieur l'Echevin et tout à l'heure, sachez que ma remarque n'était pas une moquerie, mais voilà, juste un constat, c'est qu'on n'avait pas de budget et qu'on travaillait effectivement sur les douzième provisoires et que, ce qui était regrettable, c'est qu'à côté de ça, on allait discuter taxes, qui donne aussi une orientation politique sur la suite de cette législature. Et donc évidemment, ce n'est pas évident de faire un budget à Molenbeek, je pense qu'on n'est pas la commune où l'assiette fiscale n'est pas très importante. Donc ça, c'est quelque chose qu'il faut rappeler, mais c'est à nous, politiques, à trouver des moyens, des incitants pour à la fois faire en sorte que nos citoyens, nos propriétaires, mais aussi nos locataires restent à Molenbeek, parce qu'on va investir dans une meilleure qualité de vie, parce que vraiment l'enjeu, c'est comment on va améliorer la qualité de vie des Molenbeekois et des Molenbeekaises, c'est notamment comment on a eu ce débat sur les logements, des logements décents, c'est comment on va susciter des investissements qui soient privés ou publics, dans notre commune, ça veut dire comment on va faire en sorte que des entreprises viennent s'installer sur notre territoire, ou tout simplement comment on va soutenir aujourd'hui notre économie locale, comment on va faire en sorte que nos commerçants puissent agir pour attirer une clientèle et poursuivre même leur développement. Je pense que tout ça, ça fait partie d'une réflexion sur le budget et, quand

on lit aujourd'hui bien les points qui sont proposés, oui je ne peux pas faire comme si, à l'époque, certains qui étaient dans l'opposition fustigeaient la décision d'avoir notamment augmenté les additionnels communaux au précompte immobilier, ou d'autres qui ne l'assumaient pas et disaient que c'était la Région qui avait augmenté le précompte immobilier, et pas la Commune, je l'avais même lu sur les réseaux sociaux, je trouvais ça franchement un peu malhonnête. Et donc, aujourd'hui, il y a eu, voilà cette nouvelle majorité qui présente les mêmes taxes qu'il y a quelques années, sous la précédente législature, donc on parle de renouvellement, vous avez dit qu'il avait du renouvellement il y a quelques changements, mais à la marge, on ne va pas abattre des arbres pour les abattre, c'est-à-dire on va faire en sorte qu'il y ait une conscientisation par rapport à ça en créant cet abattage, arbre = 25 €, et pas un forfait. On parle ici de la taxation sur les inoccupés avec un changement de délai, même si j'ai entendu mon collègue Monsieur Majoros qui avait quelques réserves sur cette question. On n'a pas d'informations notamment sur on parlait du quartier Heyvaert et de ce régime de taxes qui je pense, c'est une question que je vous pose, est-ce qu'il n'y a pas une autre approche dans une commune très proche, qui est Anderlecht, et comprendre qu'est-ce qui justifie peut-être cette différence, est-ce qu'il n'y a pas une question juridique en cours sur la question ? Ensuite, je pense que la Commune bénéficie d'un nouveau souffle, ce nouveau souffle est arrivé en fin de législature, on a eu une réforme de la DGC, on a eu un re-calcul favorable pour notre commune, heureusement, parce que, et là je viens à la question du précompte immobilier et cette fameuse prime qui devait compenser cette augmentation, on n'a pas arrêté de me dire, si on a augmenté le précompte, c'est parce qu'on doit refinancer notre commune, et on va pouvoir investir avec cela. Et puis, on m'a dit, en plus, on doit pouvoir préserver cette classe moyenne, voir les habitants, les occupants. Et donc, c'est pour ça qu'on avait créé cette prime, prime monopropriétaire. Vous connaissez toutes mes critiques par rapport à la non automaticité de cette prime et donc, évidemment que je me demande toujours pourquoi on l'a pas rendue automatique et pourquoi ça traîne, parce que dans d'autres communes, ça s'est fait. Mais plus fondamentalement, je pense que la situation n'est plus la même à Molenbeek, peut-être en 2012, 2014 et aujourd'hui 2020, on ne peut plus voir les choses de la même manière et on doit aborder les choses différemment, et c'est pour ça que j'ai insisté sur la présentation d'un budget future, c'est de se dire comment on refinance structurellement notre Commune sans tenir compte de la plus-value d'une dotation régionale, sans l'apport peut-être, même si on n'a pas beaucoup aidé par le fédéral, mais comment on agit avec l'existant, et là honnêtement, en lisant l'ensemble des taxes, eh bien oui, on n'envoie pas le message de dire vous, les acteurs économiques de la Commune, on va vous aider, vous, les propriétaires occupants, on va baisser le précompte immobilier, il y a des raisons qui peuvent le justifier évidemment, vous, les travailleurs, on ne va pas diminuer votre IPP, votre impôt des personnes physiques, en tous les cas sur la part communale, et donc je pense que vous aviez eu des grands discours et des grandes déclarations avant les élections, et maintenant plus de 2 ans après, on voit le résultat, on ne change rien, on change rien, quand je dis 2 ans, allez d'accord, plus d'un an quasiment, de toute façon vous êtes en retard, les engagements que vous aviez pris, vous êtes en retard sur un point fondamental, c'est que quand on a une masse financière comme la nôtre, on doit pouvoir maintenant arbitrer pour permettre cet investissement dans les écoles, dans la propreté, dans la sécurité, dans la cohésion sociale, tout ça fait partie de nos leviers, parce que après, on va dire oui mais non, la Région peut tout régler, oui elle l'a fait, j'ai donné un exemple avec des investissements dans les logements, mais la commune a des leviers, et il faut en saisir toute la plénitude, toute la force, et donc je trouve qu'ici, la présentation que vous avez faite Monsieur

l'Echevin, ça démontre aussi que dans la majorité actuelle, et bien, les deux blocs PS-MR se neutralisent, c'est l'immobilisme.

Mme la Présidente :

En tout cas, j'ai noté la plénitude des leviers pour un titre pour Amélie Nothomb parce que c'est très très beau. Alors Madame Evraud, vous avez la parole.

Mme Evraud :

Merci Madame la Présidente, voilà je suis embêtée aussi avec cette taxe immobilière, dans la mesure où on sait qu'il y a énormément de propriétaires qui sont en train de quitter Bruxelles et Molenbeek aussi, que dans des grands immeubles comme là où j'habite, les nouveaux propriétaires ne veulent plus payer des primes, donc ça pèse déjà un poids énorme sur certains copropriétaires...

Mme la Présidente :

Je ne comprends pas en fait...

Mme Evraud :

Les anciens propriétaires quittent Molenbeek, de nouveaux propriétaires s'installent, ne se rendent pas compte qu'il y a des charges à payer, ne les payent pas et donc il y a un poids énorme sur les copropriétaires dans ce cas-là, donc les taxes que vous ajoutez encore, c'est vraiment très lourd, en tout cas pour les copropriétaires.

Mme la Présidente :

En fait, on a rien ajouté.

Mme Evraud :

Mais vous ne l'avez pas retiré.

La deuxième chose, et là je sais que je vais entendre des hurlements, mais je considère qu'il y a une taxe inéquitable qui est en train de s'installer, c'est la taxe sur les pompes, dans la mesure où avec les deniers publics, on va installer des bornes électriques pour des voitures dont on sait qu'elles ne sont réellement vertueuses et non polluantes qu'à partir de 100.000 KM et qu'aussi bien les nouvelles motorisations, les diesels, que les anciennes motorisations qui auraient pu, et je remercie la ministre de la mobilité qui avait proposé qu'on accepte de rénover les anciennes motorisations pour les rendre non-polluantes, malheureusement, ça lui a été refusé, et donc ça veut dire qu'il y a une iniquité, à mon avis, entre les taxes sur les pompes et les bornes électriques, j'attire votre attention sur ce point.

Mme la Présidente :

Alors, Monsieur Sumlu, je vous donne la parole.

M. Sumlu :

Merci, moi, ça concerne le point 32, ça va aller vite, sur la redevance sur la délivrance de pièces et des renseignements administratifs, article 1.2, dans ce qui est des changements de prénom pour les citoyens belges, je voudrais juste ajouter dans tout ce qui est dans le dossier pour les cas où la gratuité doit exceptionnellement être accordée, quand il s'agira d'une personne qui a la conviction que le sexe mentionné dans son acte de naissance ne correspond pas à son identité de genre vécu intimement. Et comme ça, on peut s'aligner, ce qui est le cas à Saint-Josse, Koekelberg, Ganshoren et d'autres communes, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Présidente, je vais essayer de ne pas citer de nom, comme ça, on ne vous demandera pas des interventions pour faire personnel.

Mme la Présidente :

Oui, s'il vous plaît, merci !

M. Ikazban :

Oui, je m'améliore, vous savez, j'essaye, modestement, je prends exemple sur l'opposition. Je constate simplement que l'opposition a un peu de mal, ce soir, patauge un petit peu, à venir avec des critiques vraiment constructives. En réalité, on va avoir notre vrai débat sur le budget en janvier, et si aujourd'hui la majorité était venue avec des changements, en face de moi, ils auraient été les premiers à hurler au scandale, comment est-ce que vous pouvez modifier des taxes avant la présentation d'un budget. Moi, j'ai entendu tout à l'heure la Bourgmestre dire, parce que moi, je l'écoute, dire tout à l'heure, moi je l'écoute contrairement à certains qui crient, que ce n'est pas parce qu'on vote des taxes maintenant, en fait qu'on confirme des taxes maintenant, qu'au moment de la présentation du budget, il ne peut pas y avoir des modifications, à la baisse et à la hausse, et donc j'ai bien entendu la Bourgmestre dire que quand on présentera le budget en janvier, ce qui n'est pas trop tard, que finalement on peut venir avec des modifications et là, ce sera beaucoup plus cohérent et beaucoup plus terrible puisqu'on a un budget et moi je dors presque j'ai entendu un travail sérieux, puisqu'on aura un budget. Et d'après ce que j'ai entendu, vous avez fait un travail sérieux, minutieux, et vous auriez pu présenter le budget en fait en décembre. Je pense que vous n'avez pas voulu, vous avez voulu faire quelque chose de beaucoup plus sérieux, et pas à l'emporte-pièce, comme j'ai déjà eu l'occasion de le découvrir par le passé. Mais donc, on aura la vraie discussion budgétaire en janvier, néanmoins ici, moi je constate, et je vous remercie tous, parce que vous l'avez tous dit : oui

mais il n'y a rien qui change... Et bien merci, merci de confirmer qu'il n'y a aucune augmentation de taxe, merci de confirmer qu'il n'y a aucune nouvelle taxe, comme ça, vous ne pourrez plus dire le contraire la prochaine fois. Donc ce Collège propose une continuité, parce qu'en réalité, il faut l'expliquer quand-même aux conseillers qui ne le savent pas, si on ne le fait pas maintenant, légalement on ne peut plus prélever de taxe pendant l'année 2020 si on ne vote pas les règlements avant le début de l'année, l'année d'enrôlement, pour ceux qui ne le savent pas, je le répète, ce qui serait irresponsable et criminel au niveau de la gestion communale.

Le vrai débat, on l'aura, mais néanmoins, moi je constate qu'il y a des modifications, il y a des éléments intéressants. Alors certains l'ont dit, j'ai entendu certains qui le critiquait, certains qui l'approuvait et d'autres qui n'ont pas compris, moi je voudrais simplement un instant répéter, les fameux dix pourcents, je vais les appeler comme ça, donc en fait, vous supprimer tous ces frais de rappel, tous ces doubléments, triplements d'enrôlement et de taxes, et bien moi, je vous dis bravo, et moi je vous dis bravo pourquoi, parce que c'est qui les gens qui se retrouvent à devoir payer des frais de rappel, des doubléments de taxes, c'est souvent les petites gens, ceux qui n'ont pas d'argent, ceux qui ont difficile à comprendre le français, ceux qui n'ont pas des moyens financiers et des avocats derrière qui suivent tout ce qu'ils reçoivent comme courrier, et il y en a beaucoup dans notre population parmi les plus fragilisés, et donc moi je le dis, bravo, vous avez du mal à le dire, moi, je le dis à votre place, bravo à cette majorité qui, avant même de nous présenter ce budget, décide en tout cas de rectifier cette injustice, cette anomalie, moi je le dit ici très franchement, voilà une mesure qui est une mesure complètement sociale. Est-ce que je dois vous rappeler tous les gens dans notre population à Molenbeek, qui sont noyés dans les frais de huissier de justice, l'endettement augmente à cause de petites taxes, les gens se retrouvent noyés, se retrouvent noyés, acculés. Eh bien moi, je dis, bravo à cette majorité et qui aujourd'hui vient à avec une mesure où on évite d'aller noyer les gens vers des frais inconsidérés.

Par rapport au PRI, je voudrais dire une chose, c'est que, très content de voir qu'il n'y a pas d'augmentation, donc on verra ce que ça donnera dans le futur, en tout cas très content de voir qu'il n'y a pas d'augmentation, et par rapport à la prime, moi je n'ai pas changé et mon groupe n'a pas changé, nous demandons toujours dans la mesure du possible, une automaticité de cette prime. Et d'ailleurs, quelqu'un l'a dit, c'est très difficile à faire, c'est très difficile à obtenir, d'ailleurs, pendant 6 ans, on l'a demandé, à une majorité précédente, à un échevin qui n'a pas réussi à le faire. Mais Madame la Bourgmestre, si vous avez des informations à nous donner, elles seront les bienvenues, mais nous ne voulons pas qu'il y ait automaticité avec la même prime pour tout le monde. Il faut qu'il y ait une justice sociale. Tous les citoyens ne sont pas égaux devant leur situation financière, devant leurs biens, donc si on donne la même prime à tout le monde, c'est inéquitable, donc il faut trouver le moyen d'avoir l'automaticité, mais il faut une automaticité qui est juste. Je voudrais aussi rappeler que le rôle d'une taxe, quelqu'un l'a dit, le rôle d'une taxe, ce n'est pas de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Commune, le rôle d'une taxe, ce n'est pas de frapper les gens, le rôle d'une taxe, c'est d'aider à modifier, inciter les gens à modifier leurs comportements. Quelqu'un l'a dit tout à l'heure et très justement, c'est important parce que quand on conçoit le budget communal, l'apport important dans la constitution du budget, il y a la dotation générale aux communes, l'aide qui vient de la Région et qui vient d'être augmentée, il y a le précompte immobilier, il y a l'IPP, et puis vous avez parfois un certain nombre de taxes, mais ce ne sont pas les taxes qui vont enrichir la commune. Les taxes sont

là pour essayer d'inciter les gens à changer de comportement. Et par rapport à ça, je voudrais terminer avec deux remarques, il y a une taxe que j'aurais aimé voir augmenter, ça va choquer certains, j'aurais aimé la voir augmenter, et là pour moi, vous pouvez même la doubler, la tripler, la quintupler, ce sont les agences de paris. Madame la Bourgmestre, j'ai vu les dernières années les agences de paris pulluler. Dois-je rappeler aux collègues du Conseil que ces agences de paris, ce sont des gouffres d'endettement pour nos jeunes, au-delà des nuisances qu'il y a parfois autour des agences de paris. Moi, je trouve que par rapport à ça, et au nom de mon groupe, moi je demande au Collège, quand vous nous présenterez votre budget, à ce moment-là ou plus tard, de venir avec quelque chose vraiment de radical par rapport ces agences de paris qui font des dégâts considérables chez nos jeunes et moins jeunes, et dans les familles surtout, et je trouve qu'il faut vraiment avoir l'attention attirée par rapport à ça.

Une autre taxe sur laquelle je ne voudrais pas faire trop de débat aujourd'hui, mais simplement vous dire, il y a dans les taxes concernant les logements déclarés insalubres, les logements et commerces surnuméraires, évidemment qu'il faut poursuivre les marchands de sommeil, il faut être intransigeant par rapport à ça. Evidemment qu'il faut qu'il y ait à côté de ça, des gens, des citoyens qui, durant toute leur vie, ont travaillé durement, ont acheté des maisons pourries qu'ils ont rénovées par la force de leurs bras, vous avez beaucoup de gens qui se retrouvent dans des situations où tout d'un coup, on leur tombe dessus avec ce genre de taxes, moi je compte sur le Collège et je demande au Collège d'appliquer une politique taxatoire intelligente, humaine, qui tienne compte des situations sociales des gens sur le terrain. Il ne s'agit pas de frapper aveuglément, si on veut frapper efficacement, il faut frapper juste, et il ne faut pas frapper des gens, je l'ai dit quand j'étais dans l'opposition, et je le redis aujourd'hui, des gens qui dans la commune devraient recevoir une médaille et pas une taxe. Je voudrais terminer sur un élément qui m'a fait un peu sourire, vous ne savez même plus si c'est un an, deux ans que la majorité est là, ça fait un an, c'était en décembre 2018, parce que vous dites que le Collège ne fait rien, qu'il vient avec les mêmes taxes, j'ai rappelé, j'ai répété qu'il n'y avait pas d'augmentation de taxe, mais qu'il y a déjà quelques réparations d'injustices intéressantes. Est-ce que je dois vous rappeler, chers collègues, que cette majorité n'a pas attendu la présentation du budget qui aura lieu en janvier, c'est cette majorité qui a immédiatement rendu les garderies du temps de midi gratuite, c'est un engagement qui a été respecté immédiatement, malgré les difficultés financières de la Commune, dois-je vous rappeler qu'ici-même, il y a quelques mois, je pense huit mois après l'installation de cette nouvelle majorité, d'ailleurs, vous ne les avez même pas comprises, puisque vous étiez prêts à votre contre, et puis on vous a rappelé un petit peu à l'ordre et vous vous êtes un petit peu abstenus, retenus, et puis vous avez voté pour, toutes les mesures positives à l'égard du personnel communal. Vous avez parlé d'enseignement, les primes pour les directions d'école, quelque chose qui est demandé depuis extrêmement longtemps. Alors quand on dit qu'il faut aider les écoles, ce collège a proposé des choses concrètes, on avance par petits pas, mais on avance quand-même. Et quand on soutient le personnel communal, notamment en matière de pensions, notamment en matière de nomination, le personnel ouvrier, le personnel employé, le personnel qui travaille durement, les balayeurs de rue, les gens qui sont au service de la population, et bien on aide l'ensemble de la population de Molenbeek. Les Molenbeekois et les Molenbeekaises, c'est ça qu'on leur doit, c'est avec ça qu'on arrive à être digne de la responsabilité que nous avons, et c'est pour ça d'ailleurs que nous voterons ces points favorablement et que nous attendons aussi avec impatience le vrai débat budgétaire en janvier, je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Madame la Présidente, un budget communal et les taxes qui l'accompagne, puisque malgré tout, Monsieur Ikazban, les quotes-parts qui sont payées par les contribuables, sont quand-même importantes, et ça concourt au fonctionnement de la Commune et à sa politique. Alors, je ne vais pas demander personnellement aujourd'hui de baisses ou de modifications de taxes qui nous sont présentées, parce que je crois que déjà depuis quelques années, les finances communales ont eu des difficultés, nous sommes, nous avons été mis sous tutelle et nous sommes occupés aujourd'hui à corriger la situation, et que donc il faut continuer comme cela et que s'il doit y avoir un débat sur la façon dont les rentrées fiscales vont être utilisées, c'est effectivement au moment du budget que ça va se passer, et que donc c'est là que moi personnellement, je vous attend, de savoir quelle politique vous allez mener et que j'espère qu'elle sera toujours en fonction de l'entretien d'une économie, de telle façon qu'on puisse continuer à améliorer la situation communale au niveau financier.

Je me retrouve dans l'intervention de Monsieur Vossaert par rapport à ce qu'il a dit, sauf peut-être au niveau de la plénitude, où là je n'ai pas très bien compris ce qu'il recherchait, mais donc parfois il faut un petit peu de poésie et je vous rejoins Madame la Présidente, c'est vrai que ça pourrait faire un beau titre de livre. Je rejoins également Monsieur Ikazban, ce n'est pas personnel, nous avons déjà été d'accord sur différents points. Je le rejoins par rapport à ces remarques sur les agences de paris, aujourd'hui, quand je vois la quantité de publicité, malgré la législation mise en place où on a interdit de communiquer sur les télévisions, ça continue à communiquer, sur internet ou ailleurs, en radio, où on invite les gens à aller fréquenter pour faire des paris en ligne et autres, et malheureusement ça met beaucoup de personnes en difficulté, parce que quand on est pris par le jeu, et bien on a très difficile à s'en sortir.

Alors j'ai aussi un petit message pour Monsieur De Block parce qu'il nous a rentré toute une série d'amendements, et j'ai quand même une question à lui poser, je serais curieux de connaître sa réponse, il nous parle de petits et de grands propriétaires. Alors je vais prendre un exemple, et je vais peut-être être un petit peu outrancier par rapport au chiffre que je vais quitter, mais c'est volontaire, de telle façon que l'image soit forte, mais si vous avez une personne qui est propriétaire de 3 biens, dont les trois bien en chacun une valeur de 150.000 €, ça signifie que la totalité des biens qu'il possède est de 450.000 €. Et puis vous avez quelqu'un qui a un seul appartement, mais qui a une valeur de 500.000 €, alors je voudrais savoir qui est le plus petit propriétaire des deux ? Il faut être conscient de ça. Avoir des propositions telles qu'il le fait en disant petit propriétaire, grands propriétaires, sans tenir compte de la valeur des biens, ça n'a strictement aucun sens. Je voudrais aussi lui rappeler que les communications par rapport à ce qui a été dit sur la politique de Zelzate, effectivement 100 € par personne, c'est très bien, les 300.000 € qu'ils doivent chercher pour pouvoir les payer puisqu'il y a 3.000 habitants qui existent, sont prix sur des sociétés et ça a

bien été précisé par l'échevin qui en a parlé ou le Bourgmestre, je ne sais plus, mais c'est peut-être les postes flamands et donc vous ne l'avez peut-être pas tous suivi, c'est repris exclusivement sur les sociétés internationales et pas sur la totalité des sociétés qui sont présentes. Et donc, si nous voulons faire ça sur Molenbeek, et que nous considérons que nous avons à peu près, je sais pas moi 60 ou 70.000 personnes qui pourraient toucher éventuellement cette prime de 100 €, nous en serions à 7 million aux environs, si on fait la moyenne et qu'il faut à ce moment-là trouver des entreprises qui correspondent aux mêmes critères, je sais pas qui va payer ce surplus. Et donc, Monsieur De Bloc, avant de sortir des âneries, vous feriez bien de réfléchir un petit peu... Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je tiens à remercier notre chef de groupe pour son intervention réaliste et judicieuse. Par ailleurs, il me reste une toute petite question au point 31, sur les hébergements touristiques, est-ce qu'on tient compte des Airbnb ?

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Est-ce qu'on va parcourir taxe par taxe ?

Mme la Présidente :

Je viens de prendre connaissance des amendements de Monsieur De Block qui proposait cette technique et en fait, il a deux points.

Oui, on peut le faire, mais alors il faut restreindre les interventions, car on a déjà fait un très beau et long débat.

M. Daif :

Par rapport au point 32, sur les taxes administratives, quand on parle des changements de prénoms pour les citoyens belges, on parle des dossiers normaux, des dossiers pour lesquels les redevances vont être réduits, on dit plus loin, si le prénom est de consonance étrangère, je vous propose de supprimer cela. Parce que est-ce que Mohamed, c'est étranger ? Est-ce que Brahim, c'est étranger ? On est tous des citoyens.

Mme la Présidente :

Merci pour votre suggestion, ça fera l'objet d'un amendement.

On va passer aux réponses.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Merci avec toutes les questions, on pourrait presque refaire un débat. Vous êtes une opposition très diversifiée, donc vous n'êtes déjà pas d'accord entre vous, donc ce n'est pas évident. Les taxes, elles doivent être votées avant décembre, avant la fin de l'année, donc c'est pour ça aussi que je pense qu'on aurait peut-être dû faire une distinction entre toutes les taxes classiques et le PRI. Il doit y avoir une publication tous les ans, l'année passée, on a renouvelé les taxes pour un an, mais donc comme on a renouvelé pour un an, on doit les renouveler pour un an et on doit les publier. Si ils ne les publient pas à temps, car les gens nous attaquent sur les taxes, on peut perdre les procès sur des erreurs de procédures. Donc c'est pour ça qu'on a un peu accéléré la manœuvre pour tout passer en décembre. Vous avez vu qu'on les passe pour 4 ans, mais ça n'empêche pas de changer, donc comme ça il ne doit pas y avoir une publication, il y aura une publication uniquement au moment du changement de la de la taxe. Evidemment, et là je suis votre raisonnement, c'est qu'idéalement la taxe doit être adaptée plus ou moins au moment du budget puisque ça peut rentrer en compte dans le budget. Maintenant, à part de nouveau le PRI et les taxes en soi, bon c'est important dans le budget, maintenant ce n'est pas non plus avec ça qu'on va faire tout le monde.

Alors oui, donc je vous comprends tout à fait que vous trouvez qu'on n'a pas fort avancé dans les taxes, mais franchement ce n'est pas si simple que ça. On a fait une liste de toutes les taxes prioritaires et on a vu avec les services et on est encore en train de travailler avec les services, pour les inoccupés, nous avons pas mal d'idées que nous avons soumises au service, mais ça a dû faire l'objet d'approche juridique, il y a des taxes où on peut décider tout seul, je n'ai pas besoin de tous les services, mais ici, j'avais quand même besoin de faire travailler le service de Monsieur Mahy, le service de Monsieur Gjanaj, donc on s'est bien réunis, on a bien fixé tout ça, donc ça prend du temps.

Alors pour la problématique des 10 pourcents, il ne s'agit pas de la taxe en soi, donc c'est vraiment la taxation d'office, donc oui mais j'ai été voir un peu comment les services, comme je l'ai stipulé et comme ils m'ont dit, ils savent très rarement dire oui il y a un problème, donc on tombe souvent dans le pourcentage commun. Je pense aussi et ça, c'est un travail que nous avons en fait, c'est que je pense que l'ancienne majorité avait une vue bien précise de comment taxer, je vais presque dire que c'était la rage taxatoire. Maintenant, je me rends compte que justement, si vous prenez les insalubres, les inoccupés, les services ont constaté par exemple cette année 50 cas d'inoccupation, mais finalement, il y a avec ce délai de 9 mois, il n'y a plus que quelques cas qui remontent et c'est toujours les mêmes, donc maintenant ce qu'il faut aussi, c'est qu'ils payent nos taxes. Pour les insalubres, on a gardé la taxation, je regarde, la taxation d'office, ça veut dire quoi, ça veut dire que, si on prend les surnuméraires, on envoie un document en disant voilà, vous avez trois surnuméraires, les gens doivent toujours nous répondre, oui j'ai trois surnuméraires ou non. Si personne ne répond, c'est ça la taxation d'office, mais le règlement des taxes, lui reste et

si je reprends la taxe des insalubres, je ne connais pas tous les montants par cœur, donc on garde bien les mêmes montants, donc il y avait une petite incompréhension sur la taxation d'office et sur les changements de taux dans les taxes.

Alors pour l'automatisation de la prime, je fais mon mea culpa, c'est vrai que j'ai eu la réponse de la Région et ils veulent bien automatiser, mais maintenant, c'est nous qui ne sommes plus d'accord, parce qu'en effet, comme l'a signalé Monsieur Ikazban, c'est un montant fixe, donc on ne revient pas au même système que nous et on a beau discuter, mais c'est pas possible. Donc on va maintenant, mais là je n'ai plus promettre, je dois vraiment examiner, la fois précédente, j'étais vraiment en attente des chiffres et des informations de la Région, mais ici maintenant, je vais voir s'il y a s'il y a une autre possibilité de le développer en interne, mais ça, c'est vraiment difficile, car il y a toujours cette problématique de la confidentialité des données, donc je dois vraiment repartir à zéro, donc c'est pour ça qu'ici, on a renouvelé.

Votre réaction pour savoir si on sait connaître le nombre de mètres carrés, c'est vrai que c'est une bonne réaction de votre part, mais moi, quand j'ai demandé une simulation à mes services, ils m'ont donné les mètres carrés de tous les bâtiments inoccupés, donc c'est qu'ils ont eu accès, ils n'ont pas inventé les mètres carrés. Il faut savoir que la plupart des bâtiments inoccupés à Molenbeek, on les connaît depuis un certain temps, et ce serait quand-même étonnant qu'il n'y ait pas eu un accès.

On va passer en revue taxe par taxe, merci pour vos propositions, et en effet c'est vrai, je suis retombé il y a il y a peu de temps sur les notes que j'avais prises, Monsieur De Block, mais c'est vrai que vous arrivez, c'est un peu juste pour tous ces ajustements, parce que comme je viens de vous dire, il faut voir ce qu'on va ajuster, mais toute taxe demande quand-même une analyse assez précise de nos services, donc venir au dernier moment comme ça pour des modifications, c'est pas évident et si vous dites que je pouvais préparer les taxes plus tôt et le budget plus tôt, comme vous le saviez vous-même qu'il y allait avoir les taxes et le budget, donc vous pouviez aussi m'interpeller plus tôt sur des propositions de taxe.

Alors comme je viens de le dire aussi, on a fait une liste de toutes les taxes qu'on voulait revoir et les agences de paris sont dans les taxes qu'on voulait revoir. J'ai eu plusieurs demandes de taxer tout ce qui est jeu, mais bon, là vous le savez ou vous ne le savez pas, là aussi on a dû se renseigner, mais il y a des taxes qui sont déjà prises au niveau fédéral ou régional et donc, on ne peut pas faire une double taxation sur certaines sociétés de jeux. Le budget, il y a peut-être, ça je vais vérifier, comme Monsieur Eylenbosch disait qu'il y avait une date en octobre pour présenter le budget, je dois vérifier, j'ai aussi une équipe avec qui je m'entends bien, la directrice des Finances, il y a une procédure qu'elle respecte pour préparer son budget, je travaille avec elle, on est resté dans les temps qu'il fallait pour préparer le budget. On doit d'abord demander à chaque service quels vont être les besoins, puis chaque échevin doit discuter avec les services, puis il faut se rassembler, donc tout ça ne se fait pas sur un coin de table en une heure.

Alors par contre pour le point 32, ça j'ai pris note des remarques, je vais un peu examiner ça, donc il y avait Monsieur Daif et Monsieur Sumlu. Je vais regarder. Je vais interroger directement le service et en effet, c'est quelque chose dont il faut tenir compte.

Nous sommes toujours à l'affût de nouvelles informations, et même des idées de taxation, comme pour les paris de jeux, ou les bars à chicha ou je ne sais quoi.

Je ne pense pas avoir répondu précisément à tout parce que comme je le disais, il y avait pas mal de questions et je pourrais presque vous détailler la procédure qu'on a employée pour tout faire.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Van Leeckwyck.

Moi je voudrais juste revenir sur 3 points en particulier, le premier sur l'automaticité de la prime, donc effectivement on était extrêmement volontaire par rapport à cette automaticité pourquoi, tout simplement parce qu'on a l'intuition, et je pense que vous la partagez, qu'il y a un certain nombre de nos concitoyens qui n'arrivent pas à rendre à temps le document, ce nombre de citoyens, on ne le chiffre pas si facilement que ça, mais il est certainement grand, et donc vous verrez et je vous donne un avant-goût du budget, qu'on a prévu des moyens supplémentaires pour pouvoir faire face à un afflux de demandes et qu'on a décidé de travailler sur une meilleure information de nos citoyens pour qu'ils puissent vraiment utiliser ce moyen de la prime.

Quand je dis qu'on a fait preuve de volontarisme, c'est parce qu'on a effectivement pris contact avec Bruxelles Fiscalité, on a eu des contacts nombreux, et on a bien dû constater que dans l'état actuel des choses, on ne pouvait pas imaginer de rendre automatique le mécanisme de prime qui est le nôtre, c'est ça qui est compliqué. Ce que je veux dire par là, c'est que le choix qui avait été fait dans le passé de compenser l'augmentation du précompte par la prime, signifie je pense que c'est Monsieur Daif et Monsieur Ikazban qui en ont parlé, signifie de fait que les montants perçus par les propriétaires ne sont pas les mêmes en fonction de l'augmentation qu'ils ont eu à subir de leur précompte par le passé, ça signifie qu'aujourd'hui, nous avons des propriétaires qui reçoivent une prime de par exemple 70 €, là où on a des propriétaires qui reçoivent une prime de 300 €, ce qui justifie la différence entre les primes, c'est celui qui a une prime de 300 € aujourd'hui, c'est parce que son précompte a été très très très fort augmenté lors de l'augmentation principale du précompte qui a pris place il y a quelques années. Donc vous voyez qu'il y avait cette idée de compenser, or Bruxelles Fiscalité ne nous permet pas de rendre automatique ce mécanisme-là. Bruxelles Fiscalité, qu'est-ce qu'elle nous propose, et c'est ce qui a été choisi dans d'autres communes, une commune qui a choisi ce mécanisme, c'est Schaerbeek, Bruxelles Fiscalité propose de rendre automatique la même prime pour chacun. Le problème, c'est que si on rend automatique la même prime pour chacun sur base des chiffres que la Région nous a donné, en fait, nous habitants aurions droit à 70 € et plus personne n'aurait droit à un montant supérieur. Et donc, dans l'état actuel des travaux de Bruxelles Fiscalité et les propositions qu'ils nous font pour rendre une prime automatique, cette prime-là, elle ne nous intéresse pas, elle ne nous intéresse pas, elle ne rend pas le service social qu'on voulait voir rempli par la prime, telle qu'elle avait été choisie par le passé et donc, c'est vrai, aujourd'hui, pour nous, dans l'état actuel des choses, et sans qu'il y ait de grande modification à Bruxelles Fiscalité, nous ne pouvons pas assumer nous-même, commune ayant choisi ce mécanisme-là, de détecter quels sont les propriétaires qui y ont droit et de leur octroyer une prime automatique, ça c'est l'état de ce chantier-là.

Alors je voudrais venir un instant sur les amendements proposés par le PTB et un débat que Monsieur De Block a lancé et quand il l'a lancé, je n'ai pas compris pourquoi il l'a lancé, après j'ai compris en voyant ses amendements, c'est la question de la taxe progressive. Alors tout d'abord, vous dire que je crois effectivement, comme lui, une taxe progressive est une taxe plus juste. Cependant dans la manière qu'on a d'aborder les questions de taxes dans nos règlements-taxes, c'est-à-dire plus de 20 règlements-taxes différents, en fait, ceci est de facto déjà réalisé. Je vais prendre votre amendement et je vais commenter 4 taxes au hasard. Je prends la taxe sur les agences de paris, mais évidemment on n'est pas un petit propriétaire pauvre si on dispose d'une agence de paris et donc de fait, quand on taxe l'agence de paris, on taxe une activité exercée par quelqu'un qui n'est probablement pas un faible. Si je prends une taxe sur les pompes distributrices de carburant, c'est assez semblable, en fait pour pouvoir investir, ouvrir une pompe distributrice de carburants, on a déjà fait état d'une certaine fortune et évidemment on n'est pas forcément tout petit. Si je prends taxe sur les salles de fêtes ou de spectacles, on peut imaginer qu'il y a des salles de fêtes toutes petites et d'autres plus grandes et on peut avoir deux taux éventuellement dans la taxe, mais on n'est de nouveau pas vraiment dans quelque chose où il faut beaucoup de progression. A contrario, si je prends la taxe sur les constructions reconstructions, la question se pose. On a là l'occasion d'avoir un chantier avec des petites constructions, des grandes constructions, des petits moyens, des grands moyens et on peut se poser la question de s'attacher à une taxe progressive. Ce que je veux dire, c'est que rendre les taxes plus progressives, je vous rejoins sur l'objectif, mais par contre le formuler de la manière que vous le formulez avec un amendement général sur toutes nos taxes, ça, ça n'a pas de sens, ça mélange en réalité tout le débat. Ça n'a pas de sens, tout comme lorsque vous pensez de manière assez simpliste, si vous me le permettez, c'est que ceci va nous permettre de trouver des moyens supplémentaires pour investir dans les besoins sociaux, je vais vraiment revenir sur le fond même de vos critiques en ce qui concerne la démarche de découpler les 12e provisoires et le budget et les taxes, là franchement, pour le coup, c'est impossible d'être certain qu'en rendant dans toutes ces taxes progressives, on aurait plus de moyens, bien sûr que non. Mais non, c'est pas le débat parce que votre amendement, il n'amène pas ce débat, il amène une solution soi-disant clef sur porte qui n'en n'est pas une, puisqu'il n'aborde pas les montants, donc il nous propose une technique de manière simpliste, qui en fait, ce n'est pas correct, je viens de le démontrer, puisque toutes les taxes, la vingtaine de sortes de taxes que nous avons, certaines, la question mérite d'être posée, de la progression, d'autres, cette question n'a aucun sens et sans fixer des taux et sans fixer des règles et des moyens, on ne peut pas déduire qu'on obtiendra des moyens supplémentaires. Donc je pense que votre amendement a vraiment tout de ce que vous nous reprochez, c'est-à-dire mélanger budget et taxes et sans proposer une réelle solution. Donc je crois que là, on est vraiment dans le populisme le plus évident, puisque je le répète, je le répète, je peux terminer s'il vous plaît, je peux terminer, je sais que vous avez une voix plus posée que moi, laissez-moi terminer, laissez-moi terminer, laissez-moi terminer... Alors donc, quand je prends la parole, je ne peux pas participer au débat, vous, vous pouvez me couper et j'entrave le débat. Alors je suis désolée, je ne suis pas d'accord avec vous.

Alors je voudrais pouvoir continuer ce que j'étais en train de dire, je pense que vous faites de l'idéologie a bon dos, puisque vous voulez une taxe progressive partout, ce qui n'a pas de sens puisque vous ne nous dites pas exactement comment vous allez dégager des moyens supplémentaires parce que ce n'est pas le fait de changer la manière dont on taxe

qui crée des moyens supplémentaires, les moyens supplémentaires, c'est quand on dit combien on va demander à chacun, ce que vous ne dites pas, donc vous faites de la pédagogie sur la taxe progressive, pour ça, je vous en remercie parce que je crois en la taxe progressive, mais vous faites du populisme parce que vous mélangez tout dans votre premier amendement, voilà ma participation au débat sur votre amendement.

Alors je veux terminer en disant que votre réflexion sur les additionnels au PRI est tout à fait intéressante, elle mériterait effectivement d'être le cas échéant encommissionnée, c'est-à-dire de la voir débattre dans un groupe de travail, dans le cadre d'une approche générale du budget, dans le cadre par exemple de ce qu'appelait de ses vœux Monsieur Vossaert, c'est-à-dire dire une réflexion plus structurelle sur la manière dont on peut refinancer ou rééquilibrer nos budgets, j'ai bien retenu ce que vous avez dit, en dehors de toute intervention régionale et là, je trouve que ce serait intéressant, mais tel que c'est présenté ici, ça s'assimile en réalité à participation, que je qualifierais d'apprentie sorcière, à la réalisation d'un budget ou d'un règlement-taxe.

Pour terminer, je remercie vivement Monsieur Ikazban de nous avoir rappelé les méfaits des agences de paris, c'est un point qui va nous occuper dans les mois qui viennent, les difficultés et la nécessité qu'il y a à considérer la situation sociale et humaine derrière le dossier des surnuméraires, nous le ferons également dans les mois qui viennent et je termine par la question soulevée par Monsieur Sumlu. Monsieur Sumlu, j'ai lu votre amendement avec intérêt, j'ai aussi relu le règlement du point 32 tel qu'il nous est proposé par Monsieur Van Leeckwyck, et je voudrais vous demander de relire la dernière phrase des exceptions, donc c'est-à-dire la dernière phrase des dossiers pour lesquelles le montant de la redevance peut être réduit en cas de changement ou d'adjonction de prénom, parce que je pense que c'est déjà le cas dont vous parlez, donc je voudrais vous demander si c'est le cas, si vous voulez absolument la gratuité, parce qu'ici, je pense que ce qui est proposé, c'est que le cas dont vous parlez, soit l'objet d'une facture de 49 €, c'est-à-dire 10 pourcents de la facture classique.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Soyons orientés solutions, vous voulez une solution sur les primes pour les logements, en fait vous utilisez le modèle schaarbeekois, c'est-à-dire une prime fixe pour un montant forfaitaire et automatique pour chaque ménage et puis une prime d'accompagnement social, celle-ci existe depuis 2001 à Schaerbeek, et elle permet de viser les propriétaires qui ont le plus de difficultés parce qu'ils ont le moins de revenu, et à ce moment-là, vous pouvez couvrir toute l'augmentation pour tout le monde, parce que vous cibler ce que vous faites d'un côté et que de l'autre côté, vous donnez un montant minimum pour toutes les personnes, c'est une piste de travail qui a été faite et qui existe depuis 2001 avec une majorité à Schaerbeek qui était une majorité PS-Défi-Ecolo-MR, donc il y a moyen d'avoir un large consensus, avec un peu de temps, c'est possible de mettre ça en place, ça demande un peu de concentration et un peu d'ingénierie, mais c'est possible, et ça permet de simplifier la vie de beaucoup de gens aussi et d'être équitable et progressif.

Vous voulez une solution pour faire en sorte que l'on fasse preuve d'humanité dans la question des logements, en fait vous avez déjà tout ce qu'il vous faut dans le règlement, c'est-à-dire que les personnes qui sont de bonne composition, et bien on leur envoie pas de taxe parce qu'on a listé toute une série de démarches qu'elles peuvent faire pour aller chercher des primes, rénover, pour bénéficier de conseils, tout ça existe maintenant, donc cette politique est déjà humaine. Par contre, ce que vous proposez, c'est-à-dire finalement de retirer ce qui était compris dans l'article 5 du précédent règlement, et qui disait que l'accroissement initialement prévu serait doublé si le fait générateur de l'accroissement se reproduit l'année suivante, et bien ça, vous l'enlevez, donc en fait, vous diminuez part deux la taxation des propriétaires les plus récalcitrants, ceux qui essaient de continuer tant bien que mal, malgré toutes les aides, à louer des logements insalubres, c'est grave en fait, c'est grave !

Vous voulez encore une solution, vous voulez faire en sorte d'éviter les recours et d'éviter des erreurs de procédure, et bien dans ce cas-là, vous soumettez les règlements-taxes qui doivent être soumis légalement de par la volonté du Conseil communal unanime, majorité et opposition en 2015, les règlements qui concernent le logement doivent être visés et faire l'objet d'un avis par le Conseil Consultatif du Logement. Si vous ne faites pas, vous donnez un super argument à tous ceux qui ont envie de casser vos règlements taxes et ça, ce serait vraiment le pire qui puisse arriver, parce que ce sont aussi des manières d'orienter les politiques au bénéfice des citoyens et à l'encontre des spéculateurs et autres marchand de sommeil.

Voilà, pour le reste, je pense que ce débat aurait pu se mener beaucoup plus facilement aussi s'il y avait une section réunie, ce qui est habituel quand on modifie les choses et vous modifiez de choses, vous ne l'avez pas fait, c'est dommage, je vous encourage à le faire pour les modifications ultérieures de plusieurs règlements-taxes qui sont essentiels. Et voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente :

A titre personnel, je pense qu'on n'est pas du tout sorti du politique et donc je suis contente qu'on puisse avoir ce débat devant les citoyens.

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je vais répondre à quelques fake-news, voilà donc je vais expliquer mes 3 amendements plus précisément, le premier amendement vise en fait à trouver une solution pour décembre 2020, dans 1 an exactement, pour trouver une forme plus progressive des taxes en cours, avec le but de trouver des moyens supplémentaires pour investir dans les besoins sociaux, et en même temps, en assurant que ces taxes ne visent pas plus les ménages monopropriétaires et petits commerçants ou petites entreprises, mais font contribuer plus les multipropriétaires et grandes entreprises multinationales. Donc je propose de rajouter cet amendement dans chaque taxe-règlement. Cet amendement ne dit pas justement et exactement, qu'on va faire autant de pourcentage, on va mettre autant de

euros, il précise qu'on peut rajouter et avancer comme un article 1, c'est qu'il y a un groupe de travail mixte, avec les chefs de groupe et des fonctionnaires, pour trouver une solution pour décembre 2020. Ça, c'est la proposition, il n'y a rien de populiste à ça, il n'y a rien de plus constructif à cela, c'est une proposition qui permet d'élaborer, de faire connaître, de trouver les chiffres, de trouver des possibilités d'équilibrer justement dans l'ensemble des règlements, quel règlement on veut effectivement faire peser et lequel pas, quel règlement on peut choisir de ne pas augmenter et de permettre justement de cibler plus les grandes entreprises et vraiment les promoteurs immobiliers, tout ça, cet amendement le rend possible, mais je cite précisément les taxes où je voudrais qu'aujourd'hui, on rajoute cet article, cet amendement, pour permettre justement que dans l'année qui suit, on change et pour garantir qu'ici on s'engage réellement à en discuter et pas comme il y a 1 an, dire c'est trop tôt et maintenant trop tard. Donc voilà, c'est un amendement précis, c'est quelque chose qui permet de réfléchir, il n'y a rien de populiste à ça, c'est de réfléchir ensemble, si réfléchir est déjà populiste, on est loin dans les insultes, donc gardons mesure.

Le deuxième amendement, c'est sur les additionnelles au PRI, c'est un amendement qui existe depuis 1 an exactement, le même qu'il y a 1 an exactement, pas une lettre de bougée, donc si la majorité avait réellement voulu faire quelque chose, avec elle aurait voulu ou pu encommissionner, maintenant, il y a un an, pour arriver maintenant à une solution, quelque chose de précis, de technique peut-être. L'amendement demande de changer les additionnels sur le PRI de la façon suivante : qu'on diminue le taux effectif des additionnels communaux pour les petits propriétaires et je définis petit propriétaire, et ça n'efface pas toutes les inégalités, soyons clairs, Monsieur Eylenbosch. Deux, on impose aux multipropriétaires le taux effectif des additionnels communaux nécessaires pour que le PRI communal plus juste soit budgétairement neutre. Trois, je définis comme taux effectif, le solde du taux officiel diminué par une prime. Donc c'est quelque chose qu'on applique déjà maintenant, c'est-à-dire qu'on a un taux officiel et on donne des primes, vous le faites déjà, Bruxelles, la Région le fait déjà, il y a 1.000 endroits où on le fait, les mécanismes existent, utilisons-les pour les rendre applicables et rendre effectivement applicable qu'on vise des grands multi bailleurs, des grands multipropriétaires et qu'on évite de taxer plus les petits propriétaires. Donc si vous dites et que vous êtes sérieux et vous dites ok, intéressant, alors en commissionnons, c'est le même vote que l'amendement 1, mais précisément sur le PRI. Alors 3, amendement sur la prime liée au PRI, j'ai rien inventé de nouveaux, c'est le même amendement qu'il y a un an, que j'ai soumis il y a 1 an, vous auriez pu faire quelque chose avec, vous auriez pu, c'est-à-dire je demande que la prime soit exclusivement réservée pour les monopropriétaires, ceux qui occupent le bien et pour qui ce bien est le seul bien. Voilà, c'est tout simple, actuellement cette prime peut être donnée à des multipropriétaires, je pense que des multipropriétaires n'ont pas besoin d'une prime en plus. Si vous voulez avoir plus d'euros pour faire autre chose de plus intéressant à Molenbeek, peut-être qu'on peut les utiliser alors là, au lieu de les donner à des multipropriétaires comme votre règlement le permet.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Pour les réponses que Monsieur l'Echevin nous a données, je vous remercie pour l'exercice, mais il y en a une à laquelle vous n'avez pas répondu, sur la différence potentielle entre ce qu'Anderlecht fait par rapport aux véhicules d'occasion, vous ne m'avez pas répondu, je dirais que sur le débat sur le refinancement structurel de notre commune, si on revient dans le passé, quand l'ancienne majorité a décidé d'augmenter la part additionnelle au précompte immobilier, c'était parce que la Commune était en état de faillite, il faut la refinancer et aujourd'hui, la situation n'est plus la même. Aujourd'hui, on parle de solution par rapport à une prime, est-ce qu'on fera de l'automatisme, est-ce qu'on ne va pas créer une distorsion, aujourd'hui j'entends voilà celui qui bénéficie de la prime et qui a aussi un second logement, ça ne va pas etc. Je pense qu'une des pistes, c'est de revoir finalement les additionnels au précompte immobilier, ce que représente ce taux aujourd'hui, est-ce que l'avenir, on ne peut pas revoir à la baisse ou simplement, je rajoute aussi c'est une question à l'IPP, qu'est-ce qu'on peut faire sur ces deux éléments de fiscalité pour aider nos habitants molenbeekois, mais surtout pour en attirer d'autres, on peut faire en sorte qu'ils ne quittent pas cette commune, parce que le meilleur refinancement de la Commune, c'est pas uniquement en travaillant sur une prime, c'est en créant le contexte économique, la qualité de vie, c'est-à-dire la propreté dans nos rues, la sécurité, des meilleures écoles, des infrastructures de proximité, tout ça, ça fait partie de ce plan global du refinancement, et donc, je pense que l'idée de déposer un amendement, de la part de l'opposition, et bien c'est constructif, mais c'est vrai qu'on ne peut pas improviser, donc on doit travailler cela, moi, je pense que le groupe de travail, il est nécessaire. Je dirais même que l'opposition fait un travail supplémentaire que la majorité devrait faire également, donc j'entends aussi qu'il y a une possibilité, c'est comme ça, si la porte est ouverte à l'opposition pour faire un travail sur la fiscalité, sur le refinancement, moi j'y participerai volontiers. Par contre, c'est évident que quand certains, je ne vais pas citer de noms, fustigeaient l'opposition en disant, oui vous anticipez le débat, non on fait des propositions qui seront peut-être reprises dans votre budget, et donc je serais peut-être heureux de voir qu'on diminue la pression fiscale sur les propriétaires, sur les acteurs économiques. Je serais très heureux de constater pour les prochaines semaines ou les prochains mois, de voir ce changement de cap, qui n'a pas lieu aujourd'hui. Donc Monsieur l'Echevin, vous allez sûrement me répondre sur la question précise que je vous avais posée et pour le reste, je me tourne vers l'ensemble du Collège, il y a une main tendue de l'opposition, je ne dis pas que l'amendement doit être voté comme ça, parce qu'honnêtement, il y a des choses dans lesquelles je ne me retrouve pas, mais je pense que travailler sur les leviers fiscaux de notre commune avec la plénitude des moyens dont on peut bénéficier, serait judicieux pour l'avenir des citoyens molenbeekois.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci beaucoup, et oui je voudrais maintenir mon amendement surtout pour pouvoir s'aligner sur Saint-Josse pour le même sujet, ou Koekelberg et deuxièmement je ne pense pas que ça présente une charge importante au niveau des finances communales, donc voilà c'est juste symbolique.

Mme la Présidente :

Il faut juste modifier votre 490 € en 49 €, car on ne passera pas de 490 à 0, on passera de 49 € à 0 €.

M. Sumlu :

Oui, c'est ça merci.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Présidente, je ne vais pas être plus long, mais je voudrais simplement vous remercier pour les réponses qui ont été apportées, merci d'être sensible à la remarque que nous avons faite par rapport aux agences de paris extrêmement nuisibles. Je n'ai entendu personne contester cette remarque. Merci aussi de tenir compte de la remarque par rapport à ces personnes, ces Molenbeekoïses qui se retrouvent pénalisées parfois par certaines taxes, où parfois, on veut bien faire et puis parfois, on pénalise des gens qui ne devraient pas être les cibles, donc je vous remercie beaucoup.

Pour le reste, ma remarque sur le PRI reste la même, la seule proposition constructive que j'ai entendue de l'opposition, c'est celle de Karim Majoros, pour une fois, je peux le citer, mais je ne sais pas si sa suggestion sur la prime PRI est possible, faisable ou réalisable, en tout cas je maintiens qu'il faut tout faire pour avoir une automaticité, mais d'éviter d'avoir la même prime pour tout le monde, parce que sinon, ça reviendrait à un coup dans l'eau, parce que c'est complètement inéquitable, donc voilà, donc je relève quand même que j'ai entendu beaucoup de blabla, mais quand même une proposition constructive de la part de Majoros, je compte sur le Collège pour voir un peu si elle est faisable, réalisable concrètement, ce serait très sympathique en tout cas pour les Molenbeekoïses propriétaires qui habitent à Molenbeek, merci.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, vous avez la parole.

M. Eylenbosch :

Moi, je voudrais simplement réaffirmer que les explications que j'ai entendues de la part de Monsieur De Block par rapport à ses amendements ne me convainquent absolument pas parce que du populisme de bas étage en parlant systématiquement de grands, petits, moyen, gros, larges, hauts, bas, ça n'apporte strictement rien à un débat pour déterminer une valeur quelconque ou une possibilité quelconque d'une personne d'intervenir financièrement, parce que c'est pas parce qu'on est propriétaire d'un appartement, qu'on a des grands revenus, même si l'appartement il est très cher, parce que parfois on en a hérité et oui, il y a des châtelains qui ont hérité du château qui était occupé par leur père, ils ne l'ont pas payé et ils ne touchent peut-être que 25.000 € par mois par an en termes de salaire, et donc c'est toujours très délicat et c'est très facile d'amener des arguments de ce

type-là et quand vous parlez de grandes entreprises qui pourraient être taxées et ramener les choses, revenez les deux pieds sur terre, regardez quelles sont les grandes entreprises qui sont encore sur Molenbeek, vous avez les 2 plus grosses qui nous ont quittées, Delhaize et KBC, je ne vois pas d'autres entreprises qui les ont remplacées au même niveau et donc c'est très facile de sortir ce genre de l'argumentation, alors que ça n'amène rien, merci.

Mme la Présidente :

Bien, alors je vous propose qu'on passe au vote après ce débat animé, et nous allons commencer par les amendements, comme il se doit. On va mettre tout d'abord au vote le premier amendement du PTB, je voudrais quand même préciser que s'il advenait que cet amendement devienne le texte, étant donné la manière donc il est rédigé, il créerait également une insécurité juridique majeure sur les taxes qu'ils concernent, pour vous dire que je ne pense pas vraiment que ce soit sa place dans un règlement taxe, par contre c'est vrai, qu'il constitue une base, une bonne base pour un programme électoral. Je n'ai pas du tout envie qu'un de nos citoyens se saisisse de cet article un nouvellement décrit par vous pour aller au tribunal contester notre taxe, parce que je mets ma main à couper qu'il gagne.

On passe au vote sur les différents amendements.

L'amendement n°1 déposé par le PTB et visant à modifier l'article 1 des points 29, 31, 33, 35, 37, 38, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, et 55 est rejeté par 27 votes négatifs, 6 votes positifs et 4 abstentions.

Het amendement nr. 1 ingediend door de PTB tot wijziging van artikel 1, punten 29, 31, 33, 35, 37, 38, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54 en 55, is verworpen met 27 stemmen tegen, 6 stemmen voor en 4 onthoudingen.

L'amendement n°2 déposé par le PTB est rejeté par 27 votes négatifs, 6 votes positifs et 4 abstentions.

Het amendement nr. 2 ingediend door de PTB is verworpen met 27 tegenstemmen, 6 stemmen voor en 4 onthoudingen.

L'amendement n° 3 déposé par le PTB est rejeté par 28 votes négatifs, 6 votes positifs et 4 abstentions.

Het amendement nr. 3 ingediend door de PTB is verworpen met 28 stemmen tegen, 6 stemmen voor en 4 onthoudingen.

L'amendement déposé par ECOLO SAMEN est adopté par 36 votes positifs, 1 vote négatif et 2 abstentions.

Het amendement ingediend door ECOLO SAMEN wordt met 36 stemmen voor, 1 stem tegen en 2 onthoudingen aangenomen.

Mme la Présidente :

Alors le dernier amendement, celui déposé par Monsieur Daif, qui enlève une mention qui restait dans le règlement à mon avis depuis très longtemps, et qui a une connotation clairement raciste, il s'agit d'enlever les termes « si le prénom est de consonance étrangère », dans le règlement du point 32. On enlève ce que je viens de dire, on enlève si le prénom est de consonance étrangère.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Mon père est Belgo-Hongrois, et il a fait franciser son prénom, il a une mère francophone et un père hongrois et donc il a demandé à s'appeler Michel. A l'époque, il n'a pas dû payer pour ça. Si demain on supprime ça, c'est un recul de droit, ça veut dire que la personne qui voudra franciser son nom, ne pourra plus le faire, je suis donc dubitatif. Je comprends ce que vous dites sur le plan intellectuel, on pourrait penser que c'est quelque chose de raciste, mais il faudrait peut-être le formuler autrement.

Je fais une proposition pour entendre les deux, parce que je pense que vous avez tous les deux raison, aujourd'hui ce qui est écrit là prête à confusion, et en même temps, l'enlever enlèverait un droit. Donc je propose qu'on note : « si le prénom est de consonance étrangère, et que le changement vise à franciser le prénom ». Bon franchement, je vous propose un groupe de travail... Il faudrait qu'on connaisse l'origine de ceci. Alors on le laisse comme ça et on regarde attentivement d'où ça vient et on revient avec une proposition qui clarifie, d'accord ça vous va, Monsieur Daif ?

Mme la Présidente :

On passe au vote sur le point.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 37 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 37 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

29. Taxes communales - Taxe additionnelle au précompte immobilier - Renouvellement pour 2020.

Gemeentebelastingen - Opcentiemen bij de onroerende voorheffing - Vernieuwing voor 2020.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 32 votes positifs, 6 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 32 positieve stemmen, 6 negatieve stemmen, 1 onthouding.

30. Taxes communales - Prime liée à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier - Renouvellement.
Gemeentebelastingen - Premie in verband met de toename van de opcentiemen bij de onroerende voorheffing - Vernieuwing.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

31. Taxes communales - Centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique - Renouvellement pour 2020.
Gemeentebelastingen - Opcentiemen op de gewestelijke belasting op de inrichtingen van toeristische logies - Vernieuwing voor 2020.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.

32. Taxes communales - Redevances sur la délivrance de pièces et de renseignements administratifs - Modification.
Gemeentebelastingen - Retributies voor het afleveren van administratieve stukken en inlichtingen - Wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 32 votes positifs, 6 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 32 positieve stemmen, 6 négative stemmen, 1 onthouding.

33. Taxes communales - Taxe sur les immeubles totalement ou partiellement inoccupés et sur les immeubles inachevés - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de geheel of gedeeltelijk leegstaande en de onafgewerkte gebouwen - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 35 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 35 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

C'est évidemment une très bonne idée de continuer à taxer les spéculateurs immobiliers, par contre la méthode de calcul que vous proposez sur base du nombre de mètres carrés ne permet que très peu une réalisation de cet objectif de taxe, et donc il aurait été plus intéressant de faire comme dans les autres communes, c'est-à-dire par mètre carré de façade, et donc nous nous abstenons parce que nous souhaitons qu'une taxe soit applicable.

34. Taxes communales - Taxe sur entreprises mettant à disposition des appareils de télécommunication contre rétribution - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de bedrijven die telecommunicatieapparatuur tegen vergoeding ter beschikking stellen - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 32 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 32 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

35. Taxes communales - Taxe sur l'affichage public - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de openbare aanplakking - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 32 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 32 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

36. Taxes communales - Taxe sur le placement d'étalages de marchandises et de terrasses sur la voie publique - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op het plaatsen van uitstallingen of terrassen op de openbare weg - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 32 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 32 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

37. Taxes communales - Taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de agentschappen voor weddenschappen op paardenwedrennen - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 32 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 32 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

38. Taxes communales - Taxe sur les constructions et les reconstructions - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op het bouwen en herbouwen - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 32 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 32 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

39. Taxes communales - Taxe sur les emplacements dans les gares à marchandises - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de ruimten gelegen in goederenstations - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 32 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 32 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

40. Taxes communales - Taxe sur les emplacements de parking - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de parkeerplaatsen - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 32 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 32 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

41. Taxes communales - Taxe sur les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de lokalen bestemd voor het verrichten van handelsdaden - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 32 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 32 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

42. Taxes communales - Taxe sur les logements déclarés insalubres ou inhabitables - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op woningen die ongezond of onbewoonbaar verklaard zijn - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 34 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 34 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Pour deux raisons, nous nous abstenons, la première, pas de consultation du conseil consultatif alors que c'est obligatoire, c'est un mépris pour l'associatif en fait et les acteurs de terrain. Et deuxièmement, parce que c'est de facto, avec les modifications vous avez introduites, une diminution de moitié pour les propriétaires récidivistes et récalcitrants et ça, c'est inacceptable pour nous.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je voulais expliquer pourquoi on a voté pour, mais moi, je me suis abstenu parce qu'en fait, on pense qu'on pourrait augmenter, c'est une des taxes où on pourrait augmenter. Je trouve que les logements insalubres et inhabitables, faire en sorte que les gens qui sont vraiment récalcitrants payent vraiment et aient une taxe qui les pousse à bouger. Parce que si j'ai bien compris, toute une série de propriétaires s'adaptent et puis ceux qui ont des grands biens, ils ont probablement le fric et eux, ils laissent les choses.

Mme la Présidente :

Mon expérience ne va pas dans le sens de ce que vous dites, mais on vous entend.

**43. Taxes communales - Taxe sur les logements et commerces surnuméraires - Renouvellement et modification.
Gemeentebelastingen - Belasting op de boventallige woningen en handelslokalen - Vernieuwing en wijziging.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 27 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 27 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

**44. Taxes communales - Taxe sur les magasins de nuit - Renouvellement et modification.
Gemeentebelastingen - Belasting op de nachtwinkels - Vernieuwing en wijziging.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 31 votes positifs, 8 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 31 positieve stemmen, 8 onthoudingen.

45. Taxes communales - Taxe sur les pompes distributrices de carburants - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de brandstofpompen - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 31 votes positifs, 8 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 31 positieve stemmen, 8 onthoudingen.

46. Taxes communales - Taxe sur les terrains non bâtis - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de niet-bebouwde gronden - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 32 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 32 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

La grande nouveauté, c'est que vous permettez à des gens qui ont acheté un terrain qui n'était pas bâti, de bénéficier d'une exemption totale pendant 5 ans, après l'acquisition. Ce n'est pas raisonnable, car quand on achète d'un terrain à bâtir et qu'on a pas prévu dans son plan financier de moyens pour le bâtir, en fait on est dans une forme de spéculation c'est bien de ça qu'il s'agit.

Mme la Présidente :

On n'a rien changé à ce règlement.

M. Majoros :

Si, avant c'était 2 ans et maintenant, c'est 5 ans. D'ailleurs, il est marqué renouvellement et modifications...

Mme la Présidente :

Bon, j'ai noté que vous vous êtes abstenu.

**47. Taxes communales - Taxe sur l'occupation temporaire du domaine public - Renouvellement et modification.
Gemeentebelastingen - Belasting op de tijdelijke bezetting van het openbaar domein - Vernieuwing en wijziging.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 31 votes positifs, 8 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 31 positieve stemmen, 8 onthoudingen.

**48. Taxes communales - Règlement-taxe portant d'une part, sur les nuisances visuelles et environnementales aux façades ou aux toits et d'autre part, sur les activités économiques portant atteintes à la santé publique - Renouvellement et modification.
Gemeentebelastingen - Belastingsreglement inzake de belastingen met betrekking op, enerzijds, visuele en milieuhinder ter hoogte van de gevels en de daken en, anderzijds, op de economische activiteiten die de openbare gezondheid nadelig beïnvloeden - Vernieuwing en wijziging.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 35 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 35 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

**49. Taxes communales - Taxe sur les panneaux publicitaires - Renouvellement et modification.
Gemeentebelastingen - Belasting op de reclameborden - Vernieuwing en wijziging.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 35 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 35 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

50. Taxes communales - Taxe sur les résidences non principales - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de verblijven andere dan hoofdverblijven. Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 35 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 35 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

51. Taxes communales - Taxe sur les salles de fêtes, de spectacles et de divertissements exploitées par des personnes ou entités privées - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de feestzalen en de zalen voor vertoningen en ontspanning, uitgebaat door particulieren of private rechtsvormen - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 35 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 35 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

52. Taxes communales - Taxe sur les surfaces de bureaux - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de kantooroppervlakten - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 35 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 35 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

53. Taxes communales - Taxe sur les établissements bancaires et assimilés - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de bank-en daarmee gelijkgestelde instellingen - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 35 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 35 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

54. Taxes communales - Taxe sur la distribution d'imprimés publicitaires non adressés - Modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de uitdeling van niet-geadresseerde publicitaire drukwerken - Wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 35 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 35 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

55. Taxes communales - Taxe sur les entreprises liées principalement au commerce de véhicules d'occasion destinés à la vente en Belgique ou à l'exportation - Renouvellement et modification.

Gemeentebelastingen - Belasting op de bedrijven voornamelijk verbonden met de handel van tweedehands voertuigen bestemd hetzij voor de verkoop in België hetzij voor de export - Vernieuwing en wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 26 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 26 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Donc je tenais à m'abstenir, pas simplement pour ce point-là, même si par rapport à ce point, je n'ai pas eu de réponse de la part de l'Echevin, suite à ma question précise, et donc, si je me suis abstenu pour l'ensemble des règlements-taxes, c'est que je regrettais de ne pas avoir une vision globale avec un budget qui pouvait nous donner les grandes orientations, et donc forcément, puisque vous avez ouvert aussi une porte en disant que ces règlements-taxes pouvaient être modifiés, et donc, on ne sait pas si on s'engage sur du long terme ou du moyen terme, donc je pense qu'ici, mieux vaut ne pas s'engager.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

En mettant un plafond pour ces vendeurs de voitures d'occasion, vous faites passer un message qui est contradictoire par rapport à celui de votre déclaration de politique générale et de celle de la Région aussi, c'est-à-dire l'idée d'avoir un quartier plus agréable et avec sans doute le plus petit nombre de marchands de voiture, pour rendre le quartier plus habitable, et vous créez une discrimination entre les petits exploitants et les grands, les grands vont payer proportionnellement moins, alors que c'est souvent ceux qui par leur volume, créent le plus de nuisances.

Mme la Présidente :

On a déjà eu ce débat ici, ce n'est pas tout à fait l'interprétation qu'en a le Collège.

Merci pour ce beau débat sur les taxes, je pense qu'on est venu au bout de ces points.

Mme Moureaux cède la présidence à Monsieur Achaoui.

Mevrouw Moureaux draagt het voorzitterschap over aan Mr. Achaoui.

**56. Relations Internationales - Informatique - Don à l'asbl S.B.A.B.A.
Internationale betrekkingen - Informatica - Schenking aan de vzw S.B.A.B.A.**

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Ouassari.

M. Ouassari :

Je voulais savoir, est-ce qu'il n'y a qu'une seule asbl qui a répondu ? Parce que vous indiquez que c'est la première association qui a répondu.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Madame Schepmans.

Mme l'Echevine Schepmans :

Spina-bifida est une association active à Molenbeek et donc on l'a soutien, mais évidemment, d'autres associations sont les bienvenues, si elles veulent solliciter un soutien de la Commune, mais il y a toujours tout un formulaire à remplir.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je recède la parole à Monsieur Ouassari.

M. Ouassari :

Est-ce qu'il y a plusieurs critères ou alors c'est le premier qui répond qui reçoit ?

Mme l'Echevine Schepmans :

Les associations font elles-mêmes la démarche de demander un soutien. Donc c'est pas le premier, on peut donner à plusieurs associations, mais on ne va pas faire un appel d'offre par rapport à des soutiens et des subsides.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.

Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting.
Rachid Mahdaoui quitte la séance / verlaat de zitting.

57. Jeunesse - Octroi de subsides aux organismes - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Jeugdendienst - Toekenning van subsidies aan de organismen - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.

58. Affaires juridiques - Règlement Général de Police - Modification du Règlement Général de Police de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. (Complémentaire)
Juridische Zaken - Politiereglement - Aanpassing van het Politiereglement van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek. (Aanvullend)

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

Mme Moureaux reprend la présidence.
Mevrouw Moureaux hervat het voorzitterschap.

M. Vancauwenberge :

Non, je pense qu'on ne doit pas aller trop vite pour accepter un point comme ça. Je ne sais pas si les collègues ont lu cela, on interdit une série de délits ou de prétendus délits et de manière très vague, et dans un amalgame incroyable, donc on met sur le même pied jouer, faire du bruit en jouant, où porter un revolver, ou jeter un pétard. Tout ça, c'est le même tarif, c'est 350 €, donc on a parlé de populisme, et ici, c'est vraiment un texte populiste. En plus, c'est la commune qui décide et qui en même temps ramasse l'argent, donc la commune est juge et partie, et franchement qui est-ce qui peut croire qu'avec ça, on va résoudre un quelconque problème. Déjà donc je suppose qu'on veut vite faire passer ça avant le réveillon, déjà combien de gens, de jeunes vont être au courant que l'amende est passée de 140 € à 350 €. Mais de toute façon, ce n'est pas ça qui va empêcher quoi que ce soit, et en plus, c'est injuste. Donc l'enfant du riche, il va payer 350 €, mais ce sera sans doute des jeunes désœuvrés qui devront peut-être, si les dispositions sont insuffisantes pour réveillon, faire quelque grabuges, on va venir, même s'ils ont 16 ans, on va venir chez les parents qui sont déjà en difficultés, donc on va les enfoncer encore plus. Ça, c'est le texte qui est soumis ici, et c'est une honte que 19 bourgmestres proposent un texte pareil.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Oui, excusez-moi, je n'allais pas intervenir, mais quand j'entends ça, désolé, mais moi, le populisme, il est souvent du côté de ceux qui jettent des anathèmes. Ici, on est devant quoi, devant une proposition de règlement qui tend en tout cas à agir par rapport à ce qui se passe souvent pendant les réveillons de nouvelle année, c'est l'utilisation de pétards. Je suis désolé, je me souviens l'année dernière après les incidents, tout le monde qui a craché sa colère sur les autorités communales, pour soi-disant une inaction, je me souviens de plusieurs post Facebook où des élus qui sont ici ont craché leurs colères sur des jeunes sans faire la distinction entre la jeunesse et ceux qui ont utilisé ce genre de pétards pas pour faire la fête, mais pour aller à nuire aux autres, je rappelle aussi que la détention de pétards, à un moment donné, c'est dangereux pour les personnes qui les ont et je rappelle aussi qu'on est confronté à un grave problème depuis qu'internet fait partie de nos vies, c'est qu'on se procure n'importe quoi, n'importe comment. Alors franchement, je ne voulais pas intervenir, mais moi, je suis furax parce que j'ai l'impression que certains ne vivent pas dans les mêmes quartiers. Il y a des gens qui achètent des revolvers, alors c'est vrai que ce n'est pas de vrais revolvers avec des balles comme les agents de police, mais vous avez des revolvers avec des balles en plastique qui peuvent faire autant de dégâts aux yeux, aux enfants et ainsi de suite, je trouve que c'est pas grave et on se les procure facilement sur Internet et dans certains établissements cachés, ou dans certaines caves. Il faut savoir ce qu'on veut, soit on veut un peu de sécurité, ou on veut un peu d'ordre. Parce que l'année dernière, vous étiez plusieurs à fustiger les jeunes et à fustiger les autorités communales. Alors c'est vrai qu'on ne va pas tout solutionner, les gens qui veulent continuer à faire les crapules dehors, ils ne vont pas avoir peur d'une amende. Mais à un moment donné, il faut que l'autorité publique montre un signal. Je suis aussi quelqu'un de gauche, mais la gauche, la vraie gauche, elle défend aussi la sécurité pour tous, dans tous les quartiers, et même pour les gens faibles et défavorisés, ils méritent aussi d'avoir la paix et la sécurité dans leurs quartiers, parce que là où on a cassé des voitures et brûlé des commerces, c'est dans nos quartiers populaires, ce n'est pas dans les quartiers bourgeois ou des grosses villas. Donc il faut savoir ce qu'on veut à un moment donné.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Oui, Madame la Présidente, je ne vais pas être virulent comme Monsieur Ikazban, même si je comprends tout à fait son interpellation, mais je me pose quand-même une question, dans cet article 45, quand on prend l'article 5, où il est marqué : « faire usage d'armes, notamment à feu ou à air comprimé » et d'avoir à ce moment-là, comme décision que l'amende administrative ne peut être que d'un maximum de 350 €. Faire usage d'une arme à feu, c'est quand-même autre chose, c'est quand-même autre chose que de lancer un

pétard et donc, autant je comprends l'amende pour le jet de pétards, et qu'il faut être plus rigide par rapport à ce genre de chose-là, mais par rapport à l'usage d'une arme à feu, pour moi, 350 €, c'est beaucoup trop peu. Il faut être beaucoup plus sévère par rapport à ça et ça relève d'ailleurs de punitions pénales me semble-t-il. Je pose la question, mais il faut se poser la question de savoir si cet article est bien rédigé et s'il a effectivement lieu d'être, tel qu'il est construit, ça, c'est la question.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je comprends très bien ce que mon collègue, Monsieur Ikazban, exprime. C'est important d'avoir des réponses fortes par rapport à soit un sentiment d'insécurité, mais surtout des faits qui peuvent mettre en danger quiconque, quel que soit le quartier, et donc ici, moi je suis un peu, pas mal à l'aise, mais juste dire qu'il y a déjà eu un débat au sein du conseil de police, dans lequel il y a sûrement des arguments, des éléments d'information qui nous font arriver à ce règlement, cette modification du règlement, donc voilà, ça, c'est déjà une première chose. Et puis, deuxième chose, c'est de savoir, tiens, est-ce que pareil modification a été faite dans d'autres zones de police, comme ça, on peut voir s'il y a une ligne de conduite qui a été adoptée partout à Bruxelles, parce qu'évidemment qu'on va revenir sur la question des événements de nouvel an et du de votre communication autour de cela pour les prochaines fêtes de fin d'année, mais ici, on parle aussi d'une réponse globale suite à ce qui s'était passé dans notre commune, donc c'était de voir s'il y avait eu pareille modification dans les autres zones de police.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Donc je pense que tout le monde ici dans la commune est absolument pour qu'on fasse tout pour éviter que ça déborde encore, comme l'année passée, tout le monde. Ce n'est pas ça le problème. Ici, on vote des règlements où il est écrit que se livrer à des jeux ou exercices violents ou bruyants, sera puni d'une amende administrative d'un montant maximum 350 €. Donc, je ne sais pas si vous vous rappelez encore tout ce mouvement issu des mouvements de jeune, il y a je pense 4 années, si je me trompe pas, ce mouvement contre ou qui mettait en garde contre les SACS, pour toute sorte de raisons, d'abord parce qu'on est juge et partie en tant que commune, toutes les problématiques au niveau de la sécurité de droit, et puis effectivement, l'aspect que parfois, on tire avec un bazooka sur quelque chose. Quand je dis les pétards, je suis contre, on est contre les pétards, ça peut vraiment être chiant et tout le bazar. Les armes à feu, soyons clairs, on est contre, quand on utilise les petits trucs à air comprimé, l'aspect de jeux bruyants, par exemple, je ne sais pas si on est sérieux, et on met ça dans un truc où on mélange ça dans un tout, je trouve qu'on

n'est pas assez fin à ce moment-là, je trouve que tout le contexte est déterminant et voilà, le jugement de tout ça, je pense que, j'espère qu'on entendra tantôt quelle mesure on prend au niveau de la prévention et même au niveau des forces de l'ordre. On peut les entendre, on doit les entendre et on n'est pas naïf. Et puis, ici, on vote un règlement qui est là pour toujours : grimper aux poteaux, grimper aux arbres, c'est 350 €. Tout ça est dans l'article, tout ça, moi je ne sais pas où on peut encore grimper ou pas, est-ce que c'est dans les parcs ou pas dans les parcs, on peut encore être enfant ou pas, tout dépend du contexte, mais c'est pas écrit dans ce truc-là, je trouve que ça va à la va-vite, j'ai entendu que ça a été forcé, il y avait même pas de texte au conseil de police où tout ça a été voté, il n'y avait pas de texte et maintenant, on essaie de forcer ça comme ça, moi je trouve franchement, ce n'est pas digne d'un règlement comme ça.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Oui, Madame la Présidente, il est clair, donc c'est un règlement qui est là pour éviter les attroupements et les nuisances, mais comme certains collègues l'ont demandé, donc on mélange un peu l'usage d'armes, par rapport à des pétards, ce n'est pas les mêmes effets, évidemment. Donc moi, je voterai pour, mais il faut essayer de clarifier les choses par après, essayer de distinguer. La même chose, grimper dans les arbres dans un parc pour jouer, il y a quelque chose d'exagéré. Mais bon, voilà, on espère que ça permettra de clarifier les choses, et distinguer parce que, pour les armes, 350 €, c'est très peu par rapport à des pétards ou autres.

Mme la Présidente :

En fait, le problème c'est que je n'étais pas là au début du point, parce que si je vous l'avais contextualisé, il y aurait eu moitié moins de question.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je voudrais juste poser la question sur le travail de prévention parce que c'est bien de l'interdire, mais s'il n'y a pas de travail de prévention sur le terrain, je pense qu'il faut aussi en contrepartie, il faudra travailler avec les jeunes, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi :

Merci pour la parole, à l'approche du nouvel an, et au regard des incidents survenus dans notre commune l'an dernier, je salue l'initiative du Collège qui vise à mon sens, je le

suppose, à redorer l'image de notre commune. Cependant, je constate que ce texte fait un amalgame en ce qui concerne la sanction, comme cela a été relevé par certains collègues avant moi. Dans la même phrase, il y a un montant qui est retenu, alors il se pose à mon sens un problème en ce qui concerne la proportionnalité, puisqu'on parle d'un montant maximum de 350 €. Devrais-je sous-entendre, qu'il y aura une gradation, selon qu'il s'agira d'un acte donné ou d'un autre acte, ou ce sera 350 € de manière forfaitaire à n'importe quel type de comportement que l'on veut sanctionner, et je pense qu'il y a des actes pour lesquelles les auteurs écoperont d'amendes administratives bien moins importantes. A ce stade, voilà ce que pourrait être ma contribution.

Mme la Présidente :

Un grand merci.

Alors je vais re-contextualiser parce que je pense qu'il manque des éléments à ceux qui n'étaient pas au conseil de police d'hier. Ce texte modifie notre règlement général de police. Notre règlement général de police existe depuis des années, il faut savoir que c'est le premier règlement général de police qui a été le fruit d'un travail commun de plusieurs communes au sein d'une zone, donc notre zone a été la première à avoir un règlement de général de police commun, ce qui évidemment vous l'imaginez est beaucoup plus simple pour nos agents policiers de la zone, sinon, quand ils changeaient de territoire, malgré qu'ils faisaient partie de la même zone de police, ils devaient adopter des attitudes différentes.

Notre règlement général de police a un article 45 qui est exactement celui qui est là, à l'exception du chiffre, à l'avant dernier mot, c'est ta dire que notre règlement général de police actuel, il a 140 € à la place de 350 €, comme montant maximum, ça veut dire que tout ce que vous dites sur le fond, il y a plein de remarques que je partage, en fait, ça, c'est revoir le règlement général de police et si possible, avec les quatre autres communes. On peut le faire dans le futur, mais ce qui est proposé aujourd'hui, c'est simplement de mettre le montant maximum à 350 €, comme c'est le cas pour beaucoup d'autres infractions dans notre règlement général de police et comme ce sera le cas demain, si on continue le travail entamé à la Conférence des Bourgmestres sur l'harmonisation des règlements généraux de police à travers les différentes zones de police de la région, et les différentes communes. Donc c'est vrai que c'est une mesure que je vous propose de prendre au regard du fait qu'on va vivre 15 jours où on va tous, et je remercie tous les conseillers qui l'on rappelé, essayer de faire en sorte que ça se passe bien dans notre commune, parce que sinon on sera de nouveau pointés du doigt. On sait tous très bien qu'il y a eu mains événements ailleurs, dans certaines communes, il y en a même eu plus d'événements que chez nous, mais que c'est nous qui avons été pointés et traînés dans la boue. Donc demain, on a tous intérêt à ce que ça se passe bien à Molenbeek, pour l'image de notre commune, c'est très important. Et donc je répondrai effectivement à Monsieur Mutambayi, que je remercie d'avoir initié la question sur ce qu'on fait par rapport à la situation du nouvel an, chez nous, cette année, je répondrai. Mais il est évident que ceci, c'est une toute petite mesure parmi d'autres qui vise à parler de ces feux d'artifice et de ces pétards et qui visent à sensibiliser notre population à ne pas faire de bêtises ce jour-là, et qui vise à allier tous les Molenbeekois autour de l'idée qu'on ferait mieux de ne pas avoir de soucis ce jour-là sur notre territoire. Donc ce n'est pas la panacée, ce n'est pas un grand changement, mais c'est utile de pointer qu'aujourd'hui, cette amende

maximum, elle est faible, que demain, potentiellement notre fonctionnaire sanctionnateur puisse dire, ce que vous avez fait là, c'était très grave et je vous inflige l'amende maximale.

Aussi je remercie Monsieur Mutambayi pour une deuxième raison ce soir, effectivement, il faut bien comprendre ce que signifie un montant maximum, un montant maximum, ça signifie que le fonctionnaire sanctionnateur, après avoir entendu les gens, après avoir examiné le pour, le contre, les circonstances, le contexte, mesure s'il inflige l'amende maximale ou pas, et mesure aussi, au regard de ce qu'on peut lui donner nous comme indication plus tard, de ce qui pourrait faire l'objet d'office, de montants plus bas ou d'office, de montants plus élevés au sein du règlement général. Mais donc, vraiment, il ne faut pas tout confondre, si nous voulons retravailler le fond du règlement général de police, nous pouvons le faire, mais je vous prie instamment qu'on le fasse avec les quatre autres communes, sinon premièrement, on sera ridicule, deuxièmement on sera totalement inefficace puisque nos agents de police se promèneront d'une commune à l'autre et n'auront pas les mêmes règles à faire respecter, donc ça, ce sont les balises. Ici, on a rien changé d'autre à ce qui existe aujourd'hui, que le chiffre. Et je suis du coup très contente d'avoir pu faire connaître à tous nos conseillers communaux, le fait que nous avons un règlement général de police, qu'il mérite d'être lu, qu'il est imparfait et qu'on peut éventuellement entamer le débat sur sa correction demain.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Oui Madame la Présidente, je voterai le point, il n'y a pas de souci par rapport à ça, mais de mémoire, il me semble que le premier règlement de police que nous avons voté, relève de la législature 2006 – 2012, de mémoire, peut-être encore la législature avant, mais je crois que c'était entre 2006 et 2012. Donc ce qui signifie que depuis lors, cet article-là n'est probablement pas revenu devant les yeux des Conseillers, amené par une modification quelconque, et donc ce qui veut dire que ce problème des armes, est passé...

Mme la Présidente :

Les armes font l'objet de sanctions pénales et donc le propos de sanctionner les armes n'est pas du tout le propos des SACS, on aime ou on n'aime pas les SACS, en fait les SACS ne sont pas là pour viser les armes, donc là, c'est plutôt à mon avis une erreur carrément de le mettre dans le texte.

M. Eylenbosch :

Voilà, c'est pour ça que ça a été relevé parce que c'est un petit peu choquant de trouver ce montant de 350 €, face à une utilisation d'une arme, tout en sachant qu'il y a une législation pénale beaucoup plus stricte par rapport à ça, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve qu'on met différentes choses sur le même pied d'égalité, quand on dit des jeux bruyants, grimper dans un arbre et on met ça dans le même chapitre, en plus on peut dire qu'il y a une sanction maximale, mais il ne faut pas l'utiliser, évidemment, mais le juge et la loi fixent des maximums en fonction de la qualité du délit ou du crime et là, on mélange tellement de choses, j'ai l'impression que même après coup, c'est vraiment un article qui fait un ramassis d'un petit peu de tout, je trouve. On va s'abstenir, on ne va pas voter pour, les critiques restent sur les SACS en tant que principe, on a voté contre l'introduction à l'époque, je me rappelle encore que grimper aux arbres, c'était déjà dans nos critiques à l'époque, je trouve que ces critiques restent.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je vous avais posé comme question, sur l'application dans les autres communes, moi, je pensais que vous alliez me répondre que oui, c'était le cas pour l'ensemble, vu qu'on était dans le cadre de la préparation des fêtes de fin d'année.

Mme la Présidente :

Il est certain qu'hier, en conseil de police, les cinq bourgmestres étaient d'accord, et le conseil de police a voté, donc le débat que nous avons aujourd'hui, aura lieu dans les autres conseils communaux de la zone et la majorité en tant que force politique votera effectivement ce texte.

M. Vossaert :

Ce que je me dis aussi, c'est que par rapport au débat même de fond, parce que là, je parlais de globaliser, d'harmoniser, c'est qu'on voit très bien qu'il y a des conflits de genres, et j'avoue aussi que pour la question de l'usage des armes, il y a lieu de modifier au final peut-être ce règlement, mais par contre, ce qui est important, c'est de voir que c'est vraiment la fin de la chaîne et qu'on doit pouvoir travailler au niveau préventif, mais je reviendrai là-dessus, donc je vais voter pour ce point, même si on a d'autres armes juridiques qui peuvent exister, et ça, c'est le fonctionnaire sanctionnateur qui va pouvoir notamment utiliser la médiation et puis éventuellement que ça aille plus loin au niveau du Parquet, mais je dirais qu'ici, il y a matière à discuter de ce règlement, vous l'avez annoncé, on va pouvoir peut-être se remettre au travail là-dessus et j'espère qu'on pourra en tous les cas, dissuader ce genre de comportements, pour le bien-être de nos citoyens.

Mme la Présidente :

Alors je redonne la parole seulement à ceux qui ont déjà pris la parole, parce que sinon, on ne s'en sort plus, ça, c'est dans le règlement aussi. Du coup, il y a Monsieur Vancauwenberge, et d'abord Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci pour les précisions, moi j'ai participé au conseil de police, il y a eu beaucoup de discussions sur beaucoup d'articles, et je pense que tout à l'heure, entre mes collègues Majoros et Daif, il y a aussi eu un exemple d'anomalie et de coquille dans les règlements de manière historique, qui existent. Ici, c'est un peu comme si on avait mis dans un règlement qu'il est interdit de tuer son voisin. Evidemment qu'il y a pleins d'anomalies de ce type-là, et je pense que ceux qui ont fait les remarques ont raison de les faire, mais ici, je rappelle qu'on est un an après les incidents qui ont eu lieu à Molenbeek, ici, ça vise clairement une volonté, sauf si la Bourgmestre me contredit, de lancer un message clair, moi, en tant que conseiller communal, et avec mon groupe, je veux participer à ce message clair qui doit être envoyé, parce que les Molenbeekois ont été doublement victimes, victimes des ravages de ces pétards et de ces incendies et de ces voitures et de ces maisons qui ont été incendiées, et ils ont été victimes aussi du matraquage médiatique qui s'en est suivi, et comme l'a dit la Bourgmestre, de manière tout-à-fait injuste, parce qu'il y a eu d'autres communes, d'autres territoires où il y a eu beaucoup plus d'incidents et là, on n'en a pas parlé. Aujourd'hui, on sait très bien qu'il y a des anomalies, je pense qu'on doit faire ce travail, de revoir ce règlement et de le lire de fond en comble, il faut qu'on lance un message très clair à ces auteurs de trouble, à ces gens qui utilisent des pétards et qui mettent la vie des autres en danger et en péril. L'année dernière, il y en a eu beaucoup d'entre vous qui se sont exprimés sur les réseaux sociaux par rapport à ces publics-là, à ces jeunes-là, de manière très dure, pour pas dire plus, je pense qu'aujourd'hui on doit lancer un message très clair en disant qu'on ne veut pas de ça à Molenbeek.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

J'ai l'impression que tout est fait en fonction des événements de l'année passée, et je comprends qu'il y a des mesures spécifiques à certains moments comme le réveillon, mais ici, c'est un texte qui compte pour toute l'année, à tout moment, et donc quand je vois un texte comme jouer bruyamment ou monter dans les arbres, 350 €, franchement... En plus, je ne suis pas très convaincu que c'est avec ça qu'on va éviter quoi que ce soit, même aux moments chauds, mais bon, ça c'est encore un autre débat.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, je propose qu'on passe au vote.

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 30 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 30 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

59. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à l'ancien site Delhaize.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de de voormalige Delhaize-site.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Nous avons tous entendu via la presse, que la Région compte acheter ou a donné la consigne à Citydev d'acheter l'ancien site Delhaize. On sait que probablement on est devant une période plus ou moins longue avant qu'il y ait des applaudissements de projets plus ou moins fixes ou d'avenir durable, je pense que c'est en même temps une occasion de prendre le temps d'informer les riverains, les habitants, les associations, de les impliquer bien avant, de faire vivre dans la tête des gens l'idée de cet espace, les possibilité que cet espace peut porter, de ne pas juste les consulter dans deux ou trois années, mais je pense qu'on a tout-à-fait intérêt à faire bouillonner un petit peu les idées et les envies, les rêves autour de ce site. La motion propose quatre choses qui sont à notre avis tout-à-fait réalisables, en collaboration avec la Région, donc on propose que le Collège informe les riverains dès maintenant que la Région compte acheter ce site. Je pense que beaucoup de gens ne sont pas nécessairement au courant que ça va devenir propriété publique, devenir notre patrimoine à nous tous, que le Collège organise en collaboration avec la Région des visites du site, invitant les conseillers, les associations molenbeekoises et les riverains. Il ne faut pas attendre trop longtemps avec cela, ça peut aider à faire naître dans la tête des gens, chez nous aussi chez les conseillers communaux, de s'approprier ce site et de réfléchir ensemble, que le collège invite en collaboration avec la Région les riverains, à donner des idées pour l'avenir définitif du site et des occupations temporaires, parce qu'on est parti pour des années. Il y a beaucoup d'associations, beaucoup de gens qui sont en besoin de locaux, d'endroits, d'espaces et je pense que le site fournit un petit peu tout en même temps et que le Collège organise en collaboration avec la Région, une assemblée ouverte ou un groupe de travail avec les associations molenbeekoises pour co-crée des projets durables ou temporaires pour ce site. Je pense qu'il y a des excellentes organisations comme vzw Toestand qui pris en main en fait l'occupation le long du canal en face de la KBC, qui ont fait un projet énorme, impliquant des jeunes des quartiers aussi de Molenbeek, des jeunes d'ailleurs avec des projets géniaux, je pense que la Commune doit donner bien le signal qu'avec la Région, on veut laisser toutes les possibilités, les fleurs fleurir et tout le bazar, voilà. Je pense que c'est quelque chose qui ne nous bloque pas cette mention, ces propositions sont tout à fait réalistes, ne coutent pas nécessairement beaucoup d'énergie, ni de l'argent, mais sont surtout un choix de la Commune d'impliquer et d'informer les citoyens, les riverains, les associations pour les faire participer dans ce projet.

Mme la Présidente :

Monsieur Majoros a demandé à réagir en premier.

M. Majoros :

Merci Madame Bourgmestre et Présidente, nous allons soutenir comme ECOLO SAMEN cette motion. On intervenait déjà en janvier en janvier en réclamant qu'on évite de faire en sorte que ce site devienne un chancre après le départ de ce fleuron industriel qu'est Delhaize, notre vœux a été exhaussé, et donc on est assez content pour ça, mais c'est vrai qu'il y a tout ce travail maintenant à faire avec la population pour définir ce qu'on veut, pour rêver ensemble du site et il y a certainement à le faire de manière très étroite, on a vu beaucoup de projets parfois se développer sans tenir compte de l'avis des riverains. Alors on en parlera dans un instant sur, notamment la Porte de Ninove etc., et les projets sont toujours meilleurs quand on fait appel aux citoyens, que ce soit pour les occupations temporaires, mais aussi pour l'avenir définitif des site, pourquoi pas avoir effectivement un jury citoyen indépendant, un panel qui puisse décider des occupations temporaires plutôt que d'avoir un modèle qui serait importé d'ailleurs. Je crois qu'il y a suffisamment de forces dans notre belle commune que pour co-construire des projets avec de l'expertise et de l'expérience, certes, mais aussi avec des gens qui habitent le quartier et qui peuvent créer de nouvelles choses et en faire quelque chose d'original et qui rende service à la population et qui rende les Molenbeekoïsi fiers d'habiter de notre commune.

Donc nous soutiendrons ce projet, qui du reste est très constructif et qui cherche particulièrement à faire des consensus, c'est très modeste. Je m'attendais à avoir un truc sur la quantité de logements sociaux à construire, je n'ai même pas vu ça, ça viendra peut-être après, mais là, je trouve que tout le monde peut se retrouver dans ce que tu as développé, Dirk.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vais casser un peu l'ambiance, je vais être très franc avec vous, on pourrait très bien voter cette motion ce soir, ça ne va rien changer, il faut être honnêtes. Je pense qu'ici, depuis qu'on parle de ce site et du départ de Delhaize, je pense que la Commune et la Région ne sont pas restés inactifs et aujourd'hui, on apprend que ça ne va pas rester comme ça, ça ne va pas devenir un chancre, puisque la Région va racheter, via Citydev. Je pense que ce qui serait intéressant de faire, je partage les objectifs, je trouve que c'est très positif, et pour ça, je vous félicite. Mais par contre, au niveau de la méthode, moi je pense que, et d'ailleurs je parle ici en mon nom et au nom de mon groupe, mais je suis convaincu qu'il y a autant d'idées que de conseillers communaux ici. Je pense sincèrement qu'il faudrait dans un premier temps laisser la possibilité au Collège de voir avec la Région qu'est-ce qu'il y a comme articulation, qu'est-ce qu'il y a comme travail possible, comme perspectives, comme possibilités. On peut discuter longtemps, mais si on ne sait pas ce qu'on peut faire exactement dans ce quartier-là, c'est un problème. Evidemment qu'il faut se concerter avec

la population, il y a les outils qui existent déjà, au niveau urbanistique, mais pas uniquement, on a aussi un échevinat de la participation, mais je pense effectivement que vous l'avez dit tous les deux, que cet espace mérite une attention particulière. Donc si vous voulez qu'on fasse un travail sérieux, nous, on est prêt à le faire, avec vous, mais alors il faut le faire de manière concertée et dans une certaine logique. Moi, dans un premier temps, laisser le Collège venir avec quelques éléments d'information, je pense qu'on doit aussi avoir des informations, parce qu'on connaît le site, on ne connaît pas tous les détails et les possibilités et tous les potentiels qu'il y a, parce que Monsieur Majoros a parlé de la porte de Ninove, moi, je pourrais aussi lui dire qu'il faudrait aussi avoir une réflexion par rapport à ce qu'on est en train de projeter et de faire pour la Gare de l'Ouest. A ce moment-là, je pense qu'il serait intéressant de revenir avec une motion, mais avec des amendements qui sont proposés par tous les groupes, avec des demandes proposées par l'ensemble des partis, je ne propose pas d'encommissionner, ce n'est pas ça que je propose, je dis simplement qu'on vienne avec une motion plus consistante, qui serait nourrie par les informations que le Collège va nous transmettre, la Commune va nous transmettre, les autres opérateurs, sur ce qui est aussi légalement et budgétairement possible de faire, et puis aussi voir ce que la population pense. C'est bien de se préoccuper de cet espace-là, c'est bien de venir avec une motion de ce type-là, je pense qu'on devrait continuer d'encourager le Collège, parce que je pense que le Collège n'est pas resté inactif par rapport à cet espace, la Région est dans le concret directement, mais revenons ici avec une motion plus consistante, bien travaillée, bien élaborée, avec des propositions des chefs de groupe, comme ça, on aura une motion qui sera portée par l'ensemble du conseil communal. Ça, c'est la proposition que je formule, tout en saluant l'initiative.

Mme la Présidente :

Une proposition constructive un peu différente, merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Présidente, je peux très bien comprendre la proposition de la motion de mon collègue, néanmoins, on se trouve sur un site qui a été un site économique important, et je crois qu'au niveau de la Commune, nous avons besoin d'arriver à pouvoir dynamiser le fonctionnement de nos entreprises et d'amener des activités économiques parce qu'elles sont quand-même importantes, d'abord pour apporter de l'emploi à nos jeunes. Nous en avons quand-même pas mal qui ont un déficit de formation, donc peut-être que ça pourrait devenir un site d'innovations technologiques qui permettrait de faire venir d'autres entreprises, qui seraient attirées par un centre qui pourrait leur être bénéfique pour leur apporter une main d'œuvre qui correspondra à leurs attentes. C'est un gros défi que nous avons en région bruxelloise, d'arriver à ramener une quantité de personnes qui sont aujourd'hui sans travail à en obtenir un parce qu'ils auront une formation qui leur permettra de rentrer avec les qualifications que les entreprises recherchent. Plutôt que de penser d'abord à une activité gérée par le public, il faudrait penser d'abord à voir comment on pourrait avoir une collaboration avec le monde entrepreneurial, merci !

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

J'aimerais juste dire ici au conseil communal que c'est un point fort pour montrer à la population que le conseil communal informe pour un projet ambitieux, que la Commune va développer tel ou tel projet. Comme ça, on fait deux choses positives, on informe et on montre que la politique de logements n'est pas oubliée et aussi, on fait une forme de participation des citoyens.

Mme la Présidente :

Effectivement, je pense que c'est une belle matière pour notre Collège comme pour notre conseil que de se pencher sur la situation du site Delhaize. On savait déjà que la Région avait l'intention de racheter ce site, je vous rappelle que le lundi matin quand j'arrive à la commune et où Delhaize est dans mon bureau, l'annonce n'a pas encore été faite et ils me disent qu'ils partent, j'ai tout de suite pris mon téléphone, j'ai tout de suite appelé le Ministre-Président au nom de la Commune, et j'ai tout de suite fait part d'une série de lignes qui sont toujours les nôtres aujourd'hui au niveau du Collège, et l'une d'elle est extrêmement importante, et Monsieur Eylenbosch en a déjà parlé, c'est de garder de l'activité économique, c'est très important et à vrai dire, ce n'est pas évident de se dire que chacun des riverains aurait cet avis-là. C'est une préoccupation très importante. Je pense que dans le choix qu'a fait la Région de confier la mission à Citydev, il y a cette idée-là. Je crois savoir aussi que la désignation, la caractérisation aujourd'hui de ce territoire, c'est une zone d'économie mixte urbaine, et donc c'est une zone qui à l'heure actuelle, au regard des textes de loi actuels, devra comprendre une partie économique. Ce sont des choses à avoir en tête, c'est un espace très important, qui est entièrement sur notre territoire et donc ça présente une importance pour la commune qui est évidente, mais on ne pourra pas faire tout tous seuls, loin de là. Parce que j'appelle de mes vœux qu'il n'y ait pas de chancre demain, mais même avec le pouvoir de la Région, je ne le sais pas. Ce ne sont pas des choses simples. Je sais qu'aujourd'hui, Citydev va mandater un bureau d'étude, ce bureau va aussi devoir s'attaquer à la question des processus participatifs, puisqu'il y aura nécessairement des options à remonter, des acteurs locaux et des habitants, évidemment on sera attentifs, comme on l'a été depuis le début. Je vous dis que j'ai téléphoné au Ministre-Président le jour-même, j'ai eu l'occasion d'avoir une entrevue avec le Ministre de l'Emploi et de l'Economie, à l'époque Didier Gosuin, dans la semaine, j'ai vu le directeur de Citydev la semaine qui a suivie, et l'autre opérateur d'acquisition la semaine suivante. Donc on est évidemment partie prenante de tout ceci, et on ne compte pas laisser les choses se faire sans que Molenbeek ne puisse avoir voix au chapitre, mais je pense que la direction participative doit prendre place dans toutes ces considérations-là, en connaissant ce contexte-là, il y a toute sorte de procédures qui existent et qu'il va nous falloir aussi découvrir de manière tout-à-fait spécifique, parce que nous sommes une commune qui n'a jamais connu ce type d'opportunité, ce type de questionnement pour un site aussi vaste. Je pense qu'une commune comme Schaerbeek a déjà connu ce type de challenge, et que ce serait intéressant pour le Collège de pouvoir aller discuter avec nos homologues schaerbeekoïses pour comprendre comment est-ce qu'ils ont fait pour s'approprier des projets où la Région avait fortement la main et faire valoir la voix de la Commune. Donc toutes ces

questions aujourd'hui, elles sont en germe, elles sont loin d'être répondues et donc, je suis intéressée à vrai dire par la proposition que faisait Monsieur Ikazban, de pouvoir un peu densifier, un peu ouvrir la motion, garder au cœur de la motion certainement l'idée qu'il faut une participation citoyenne, mais lui donner une valeur pédagogique et d'intention vers le citoyen qui ne soit pas uniquement de dire qu'est-ce que vous voulez, mais qui soit aussi d'amener des éléments concrets sûr que ce qui est le cadre aujourd'hui et par cadre, je n'entends pas quelque chose de rigide et qu'on ne peut pas modifier, mais quelque chose donc on doit tenir compte pour pouvoir déployer sa créativité, son imagination et appliquer ces projets. Voilà ce que moi, ce sujet m'évoque et je trouve ça une réflexion tout à fait passionnante et je le répète, une opportunité pour la Commune.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Quelque part, je pense qu'il y a une mécompréhension sur le rôle de la participation du citoyen dès le départ, je pense qu'une leçon à tirer de Schaerbeek est justement que quand la Région qui est vraiment un mastodonte et tous les promoteurs et tous les instituts qui se mettent en marche pour un projet comme ça, le citoyen il vient toujours en retard toujours. Et donc, la logique même de cette mention, c'est de dire ok, n'attendons pas le fait accompli, mais ouvrons, mobilisons par ce biais les Molenbeekois, à se former une opinion et cette motion n'empêche pas que le Collège avec la Région informe correctement les riverains sur le caractère de ce terrain, sur la fonction mixte, cette motion ne l'interdit pas, ne le cadenasse pas, permet tout ça aussi, sans aucun problème, ne met pas des délais. N'attendons pas les structures ou les moments officiels de participation dans le cadre de certaines procédures officielles, parce que franchement, on a eu quelques débats sur les PAD, sur les autres processus participatifs, où on voit qu'il y a très peu de participation. Mais c'est normal, ça ne vit pas dans la tête des gens, je voudrais vraiment demander à la majorité de ne pas voir ça comme quelque chose qui met à mal, ce n'est pas ça. Mais ça part de la participation, bien avant, ne pas attendre les procédures officielles parce que toutes les choses qu'on a déjà mises dans les sections réunies, je voudrais faire une fois la liste, hein...

Mme la Présidente :

Il y a trois choses dans la liste et elles sont programmées.

M. De Block :

Je préfère mettre des entreprises, ou des acteurs économiques...

Mme la Présidente :

Ce n'est pas comme ça que ça marche.

M. De Block :

Tous les éléments que vous dites, ils vont avoir lieu, s'il y a quelque chose qui va avoir lieu, s'il y a un moteur qui fonctionne, c'est tout ce que vous dites. La chose à défendre,

à garantir, c'est est-ce qu'on va pouvoir impliquer les citoyens plus que formellement, et vraiment faire vivre ce projet réellement. Ce n'est pas une critique sur ce que vous avez fait, évidemment c'est ensemble, je répète chaque phrase, le Collège avec la Région, on sait que ça fonctionne comme ça. Mais je trouve que la forme de la motion nous permet toute la largesse de rajouter, de changer, je veux dire qu'on réfléchit ensemble, rien n'est figé, c'est juste une démarche, une attitude. Je trouverais ça dommage de devoir le reporter à moins que toutes les choses que vous voulez apporter dedans, peuvent avoir leur place dedans, sans aucun problème, aucun problème, il y a rien qui interdit, il n'y a rien qui cadenasse.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Oui, Madame la Présidente, j'ai entendu votre remarque quand je parlais des entreprises etcetera et qu'il fallait ramener de l'activité économique, et ce qui m'a interpellé surtout, c'est votre remarque par rapport à la façon dont les riverains pourraient interpréter l'arrivée d'une nouvelle entreprise, où c'est parfois difficile de leur faire comprendre que nous avons besoin de ça, ou alors j'ai mal compris ?

Mme la Présidente :

Non, j'ai dit que si on leur demandait leur avis, ce n'est pas ça qu'ils allaient demander.

M. Eylenbosch :

Je reviens sur la remarque que vous avez faite, c'est très facile d'aller proposer à des gens qu'on aille installer un parc à côté de chez eux, malgré les nuisances que ça peut parfois apporter, par rapport à une activité économique. Néanmoins, je crois qu'aujourd'hui, nous nous trouvons dans les villes à avoir la nécessité d'activités qui sont menées au niveau local et nous avons aussi la nécessité de pouvoir fournir les entreprises qui travaillent sur la commune ou dans la région ou aux abords. Et je prends simplement un exemple, prenons la distribution douce au niveau de marchandises vers les magasins, on sait très bien que nous avons besoin aujourd'hui de limiter le nombre de kilomètres roulés et de temps surtout roulés par les marchandises, et qu'à partir du moment où on peut ramener tout sur un point central qui va être un système d'éclatement pour la distribution, c'est un gain pour la ville et pour tous, surtout qu'à partir du moment où on diminue le nombre de kilomètres, on augmente le type de matériel qu'on peut utiliser pour distribuer la marchandise, que ce soit des véhicules électriques, que ce soit des vélos, etc. Il y a bien les points postes comme on les appelle aujourd'hui, mais ça c'est à destination des particuliers, moi je parle véritablement d'activités au niveau des entreprises. Et un site comme celui de Delhaize pourrait très bien rentrer dans ce cadre-là. Donc il y a des possibilités, il y a des moyens d'expliquer aux riverains que la pollution, que les problèmes qu'ils vont rencontrer seront minimalistes, parce que la première chose dont ils ont peur, c'est l'encombrement et le bruit.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je maintiens la proposition que j'ai faite tout à l'heure, je pense que ce n'est pas du tout contradictoire avec la démarche qui est proposée. Je suis favorable à un maximum de participation et d'implication des riverains, le plus tôt possible, et je suis aussi pour qu'on raconte des choses réelles à la population. A un moment donné, il faut aussi un cadre, ce qu'il y a de pire dans la participation, c'est de susciter des frustrations. Si on invite les gens à réfléchir à tout et à n'importe quoi, alors qu'il y a des choses qu'on ne peut pas faire, il y a des choses qu'on peut faire seulement dans certains gabarits, moi je ne sais pas répondre à ces questions-là. Je suis curieux et j'ai soif d'avoir quelques informations au niveau régional, au niveau communal, au niveau du terrain, ce qu'on peut faire. Est-ce qu'on peut maintenir une activité économique, oui, avec quelle proportion, est-ce qu'on peut y faire du logement, oui, quel type avec quel proportion, est-ce qu'on peut y faire une école, est-ce qu'on peut y faire un espace de jeu, est-ce qu'on peut y faire un Océade. Donc tout ça, ce sont des choses quand même qu'on doit savoir avant d'aller vers la population, sinon soit on a l'air de passer pour des idiots, soit on va susciter de la part des habitants, des projets ou des rêves. Moi j'aime beaucoup la politique, à un moment c'est de faire rêver les gens, mais je pense qu'il ne faut pas raconter des histoires, il faut permettre aux gens de rêver, notre rôle, c'est de faire pour qu'on puisse réaliser le rêve d'un quartier, le rêve d'une commune, le rêve d'habitants. Moi, sincèrement et ce n'est pas de rejeter pour rejeter, je crois qu'on peut revenir ici dans quelques temps, avec une motion qu'on aura travaillé ensemble, et où on mettra une série d'éléments, mais en étant nourris. Moi aujourd'hui, il y a toute une série de questions que je me pose, je ne sais pas y répondre, la Bourgmestre l'a dit, je pense que c'est la première fois historique de notre vivant politique qu'on a un site d'une telle ampleur qui risquait de devenir un chancre. Je propose simplement qu'on s'inscrive dans la démarche, mais qu'on fasse un truc plus précis, plus élaboré et qu'on revienne, ce qui n'empêchera pas de réaliser en fait les objectifs qui sont poursuivis et qui sont nobles au niveau du fond. Plus sérieusement, moi je maintiens vraiment ma proposition.

Mme la Présidente :

Je pense qu'il est réaliste de dire qu'on arriverait à faire une motion commune pour la prochaine fois, pour le prochain conseil, on sera toujours dans les temps, et on aura des infos complémentaires. Je crois que c'est complètement raisonnable, faisable et ça va rencontrer une grande partie des besoins de chacun. On fait ça, les chefs de groupes, vous faites ça ? Vous faites ça ensemble d'ici le mois prochain, d'accord ?

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

60. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à un plan communal de contrôle sur la sécurité et l'hygiène du Logement Molenbeekois. (Complémentaire)

Mme la Présidente :

Le problème, je l'ai rappelé tout à l'heure, en ce qui concerne la motion, vraiment je n'ai rien à dire sur l'interpellation, en ce qui concerne la motion, le problème c'est que pour moi, la motion elle va au-delà des prérogatives de notre conseil communal. Pourquoi, parce que la Société de Logement est une société coopérative de logement social, et elle a son propre conseil d'administration, elle a ses propres organes de fonctionnement dans lesquels en plus, il te fait que vous êtes, donc vraiment là, vous n'êtes pas comme Monsieur Vossaert un groupe qui n'a pas accès à l'information, au débat ou au document. Mais oui, mais justement, c'est ce que je dis, c'est que par rapport aux questions posées, je pense qu'elles sont complètement à leur place dans le conseil communal, par contre pour moi, en tant que présidente du conseil, je pense que la motion elle, elle a trait à quelque chose qui est stricto sensu du domaine de la Société de Logement social et donc, c'est là que ça doit se passer et ce n'est pas ici.

Alors je vais me tourner vers le Secrétaire communal pour savoir ce qu'on fait dans ce cas, dans ce cas de figure, Monsieur le Secrétaire communal, que fait-on dans ce cas de figure ? J'ai demandé l'avis du Secrétaire communal qui est le garant du respect du règlement et des législations qui sont au-dessus.

M. le Secrétaire communal :

Non effectivement, à partir du moment où vous essayez d'intervenir dans la gestion d'une société...

Mme la Présidente :

Moi, je voudrais bien entendre jusqu'au bout Monsieur le Secrétaire, je vous l'ai dit, j'aimerais bien que ceux qui ont une plus grosse voix que les autres n'en n'abusent pas, c'est une technique malsaine en démocratie civilisée.

M. le Secrétaire communal :

Ici, dans le cas présent, je dirais que le Conseil communal devrait décider si oui ou non c'est de sa compétence.

Mme la Présidente :

Faisons un vote dans ce cas-là sur la compétence. Tout le monde a eu à temps les documents et tout le monde a bien compris de quoi ça parle. Monsieur De Block, n'oubliez pas qu'il y a l'interpellation de Monsieur El Bouazzati qui suit et donc, vous aurez vos réponses.

Le conseil demande l'avis du secrétaire communal qui rappelle que le conseil décide si oui ou non il est compétent pour traiter un point.

Monsieur De Block marque son désaccord sur cette position.

Le conseil se déclare incompétent par 25 votes négatifs et 9 votes positifs.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

De raad vraagt het advies van de gemeentesecretaris die eraan herinnert dat de raad beslist of hij al dan niet bevoegd is om een punt te behandelen.

De heer De Block is het niet eens met dit standpunt.

De raad verklaart zich niet bevoegd met 25 stemmen tegen en 9 stemmen voor.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Saliha Raiss quitte la séance / verlaat de zitting.

M. De Block :

Franchement, ce point était à l'ordre du jour, tout le monde avait le texte et puis vous l'évacuez, c'est un précédent !

Mme la Présidente :

J'avais demandé l'avis du Secrétaire communal et donc il va noter que vous n'êtes pas d'accord avec son avis.

61. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal DÉFi, relative aux cours de français donnés aux imams de la commune - Report du 20/11/2019.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vossaert, Gemeenteraadslid DÉFI, betreffende de franse taalcursussen gegeven aan de imams van de gemeente - Uitstel van 20/11/2019.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

C'est une interpellation qui avait été reportée, et donc on avait pris connaissance dans la presse et je vais parler au conditionnel puisque c'était relevé que le Collège pourrait lancer, souhaiterait lancer un appel d'offre pour financer un organisme de formation afin de permettre aux imams officiants sur le territoire de la commune, de suivre des cours de français. Alors qu'on soit bien clairs, on sait très bien que la formation des imams est nécessaire, mais il y a une question que je me pose, c'est pourquoi cette décision ferait l'objet d'une compétence communale. Et on sait très bien aussi qu'il y a d'autres acteurs qui interviennent dans ce cas par rapport à la formation du français, et je vais même aller plus loin, c'est l'égalité de traitement par rapport aux différents cultes, et donc ici, on est dans une question de compétences que je mets ici en avant, d'opportunité vu les montants, ici on parlerait encore une fois au conditionnel de 180.000 €, qu'on aurait pu utiliser peut-être, si

vous confirmez le montant et le mécanisme, à d'autres choses. Mais donc, je voudrais savoir dans un premier temps, est-ce que vous confirmez ces informations et si oui, comment va s'articuler ce projet, cet appel à projet est-il vraiment d'un montant de 180.000 €, comment la Commune va intervenir concrètement, quel sera son rôle et quel est le lien avec cette formation en français et je parlais des différents acteurs, et bien les cours qui sont déjà donnés, via l'Exécutif des Musulmans, donc ils reçoivent un subside public. Voilà déjà mes premiers éléments de question. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Oui, donc ma collègue, qui est malheureusement absente aujourd'hui, excusez Rajae Maouane, aurait voulu poser des questions suivantes et donc, je vais tâcher de la représenter sur ce sujet. De quelle association en fait s'agit-il au départ, de l'Association internationale qui amène ses moyens financiers un peu sortis de nulle part. Ça nous a assez interpellé de voir qu'on n'avait pas connaissance du nom de cette association. On serait curieux de savoir de qui, de quoi il s'agit et quel était son objet social au départ et quand elle avait été créée ?

Par ailleurs il semble que ce point qui s'est retrouvé dans la presse, on ne l'a pas trouvé dans les rapports du Collège. Qu'est-ce qu'il en est de la transparence par rapport aux options qui sont en train d'être prises ? Finalement quelles sont les associations qui donneraient ou les opérateurs qui donneraient ces cours de français et avec aussi la question suivante : est-ce que c'est vraiment le rôle d'une commune de former des imams ou est-ce que ça relève d'autres niveau de pouvoirs ? On ne conteste pas le fait qu'il faille former les gens, mais on se demande quand même si c'est vraiment le rôle d'une autorité locale.

Mme la Présidente :

Je vous remercie de votre interpellation.

Avant de rentrer dans les détails du dispositif de formation, etc. et répondre aux questions qui y ont été ajoutées, je voudrais rappeler le contexte du projet. C'est important !

Une asbl qui fait l'objet d'une liquidation judiciaire et qui a pour objet de développer des projets de vivre ensemble et en particulier en lien avec la communauté musulmane se retrouve en liquidation judiciaire. L'avocate qui est chargée de la liquidation entre en contact avec nous et invite la Commune à proposer directement ou indirectement des projets qui seraient en lien avec l'objet de l'association. Elle cherche à liquider des montants importants et dans le cadre de la réalisation de l'objet social de l'asbl qu'elle liquide. Ça, c'est un élément de contexte.

Deuxième élément de contexte, depuis mon arrivée en tant que Bourgmestre, j'ai rencontré à plusieurs reprises différents représentants des mosquées de notre commune. Ces rencontres régulières s'inscrivent pour moi dans la nécessité de maintenir un dialogue permanent avec les représentants du culte musulman. Je pense que chacun d'entre vous mesure l'importance d'une telle démarche dans notre commune. Lors de ces rencontres, ils m'ont fait savoir explicitement leur souhait de pouvoir bénéficier de cours de français pour les imams. J'ai rappelé que la Commune n'était en rien mandatée et n'avait pas autorité pour pouvoir répondre à cette demande, que par ailleurs je juge et je jugeais déjà légitime.

C'est la rencontre de ces deux éléments de contexte qui donnent lieu à l'annonce qui a été faite et que vous avez relayée. Lorsque nous avons été saisi par la liquidatrice de sa volonté de soutenir des initiatives sur notre commune avec mon collègue, Amet Gjanaj, qui est échevin de l'Urbanisme, des Affaires juridiques et des Classes moyennes, nous avons eu l'occasion de formuler un projet pour la mise en place de cours de français au profit des imams. La liquidatrice a jugé que ce projet était bon. C'est vraiment le nœud de l'initiative. C'est le lien entre deux demandes. En tant que commune, nous faisons le lien entre deux demandes, une demande d'une avocate liquidatrice qui souhaite que des moyens soient mis à disposition d'acteurs molenbeekoïses et d'autre part une demande qui est celle de nos imams de pouvoir mieux pratiquer leur citoyenneté et d'avantage s'impliquer dans la vie de tous les jours par l'apprentissage du français.

Concrètement, deux choses, la Commune n'injecte pas un euro d'argent public, pas un seul euro et c'est la raison pour laquelle il n'a pas fallu jusqu'ici de décision de Collège. Il n'y a pas en réalité d'implication pour la Commune. Concrètement toujours, un appel à candidature va être lancé auprès d'institutions spécialisées pour fournir ces cours aux imams de la commune. L'étape dans laquelle se trouve le projet aujourd'hui, c'est d'arriver à formuler de manière beaucoup plus précise le type de cours qui devrait prendre place pour rencontrer la demande des imams. Ce que je sais déjà, au cours des discussions que j'ai eues avec eux, c'est qu'ils veulent des cours de très haut niveau. Il faut savoir que l'Exécutif des Musulmans organise déjà des cours à l'échelle de la Belgique, mais qu'il s'agit de deux heures ou deux heures et demie une fois par semaine en un seul lieu pour toute la Belgique et qu'ici, la possibilité à donner est tout autre, puisque vous avez lu, le budget qui peut être libéré par l'avocate liquidatrice, il s'agit d'un budget considérable qui pourrait être en premier lieu destiné, mais peut-être pas uniquement, à nos 22 lieux de cultes où il y a une grande demande, et donc on n'est pas du tout dans deux heures par semaine. On est dans un projet ambitieux où il pourrait y avoir beaucoup plus que deux heures par semaine pour les imams de notre commune qui souhaitent participer à ce projet.

L'étape suivante de ce projet, c'est d'affiner la question des horaires et la question du type de cours qui serait donné afin de pouvoir lancer un appel à candidatures pour sélectionner le partenaire qui pourrait travailler sur ce projet.

La liquidatrice, entre temps, a reçu le feu vert des autorités judiciaires en ce qui concerne la bonne affectation des moyens financiers, si ce projet se réalise, et je voudrais aussi ajouter qu'à titre d'information, plusieurs autres projets molenbeekoïses depuis ont pu aussi bénéficier de moyens financiers, suite à cette liquidation, puisque je vais maintenant répondre à la question de monsieur Majoros qui apporte certainement une pierre à l'édifice de ce débat, et je l'en remercie. Le nom de cette asbl, c'est « le Centre Islamique Européen pour la Culture et le Dialogue » et donc, cette association, c'est bien une association qui a pour objet social de développer des projets de vivre ensemble en particulier en lien avec la communauté musulmane et vous voyez directement que c'est dans cette optique qu'il était intéressant de pouvoir témoigner de cette demande de nos imams.

J'espère avoir répondu de la manière la plus adéquate à vos questions.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Dans un premier temps, vous confirmez que ce n'est pas la compétence de la commune et donc, c'est ce que je me posais déjà comme question sur cet aspect-là, et vous venez de confirmer ce que j'évoquais dans un premier temps.

Ensuite, vous parlez d'une initiative, mais qui n'est pas portée par le Collège ou en tous les cas, qui n'est pas encore passée au Collège, donc ça va peut-être arriver à un moment, notamment l'appel à candidatures. Est-ce que tous ces éléments vont faire l'objet d'un passage en Collège et puis éventuellement au Conseil communal ? Mais ce que j'avoue, je suis un peu dubitatif sur d'une part le rôle que peut jouer la Commune et quel précédant ça peut créer. Pourquoi, parce que comme je le disais, et donc justement, moi je pense que les moyens que j'ai évoqués, vous n'avez pas confirmé, vous avez parlé de montants considérables. Est-ce qu'il s'agit de 180.000 euros ? Ces 180.000 euros, pour moi j'aurais voulu vous entendre sur les autres opportunités. Vous avez parlé de créativité, on a eu tout à l'heure des débats sur la question de la rénovation des logements sociaux, mais aussi de la manière dont on peut aider une meilleure qualité de vie. On a besoin dans différents domaines, et je pense que notre commune a une série de priorités, comme celle de l'enseignement, de nos jeunes, et c'était de voir comment, et donc c'est pour cela que je me posais la question de l'opportunité d'orienter ces moyens vers ce type de mission qui ne relève pas, vous l'avez dit, de la compétence de la Commune. Donc, je n'ai rien contre la formation des imams. Je n'ai rien contre le fait qu'on puisse favoriser le vivre ensemble, mais en tous les cas, cette technique est un peu floue à mes yeux, elle n'est pas très claire et j'imagine que vous aurez un débat en Collège, sur la suite que ça prendra et de toute manière, je reviendrai sur la question dès le moment où il y aura peut-être un jour un débat au sein du Collège sur la question.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vossaert, l'incident est clos.

Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.

62. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal DÉFi, relative aux produits désinfectants utilisés dans les crèches - Report du 20/11/2019.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vossaert, Gemeenteraadslid Défi, betreffende de ontsmettingsmiddelen gebruikt in de creches - Uitstel van 20/11/2019.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai pris connaissance dans la presse d'un élément important concernant une usine française, Anios, qui est à l'arrêt depuis la découverte de bactéries dans des désinfectants. Il y a eu un rappel mondial de ses produits qui a été fait, mais qui a un impact en Belgique et donc ces produits désinfectants concernent les blocs opératoires par exemple pour le matériel chirurgical, mais aussi ces produits désinfectants sont utilisés dans les hôpitaux, mais on parle également des crèches. Là est venue immédiatement cette interrogation et cette inquiétude, mais j'imagine que vous allez pouvoir nous apporter à la fois des éléments de clarification, et pour lever toute inquiétude sur cet aspect, et c'est pour ça que je vous pose les questions suivantes :

- Est-ce que ce type de désinfectant est utilisé dans nos crèches communales ?

- Avez-vous été mise au courant du problème soulevé par l'Agence fédérale des médicaments ?
- Quelles mesures auraient été prises en fonction de la dangerosité de ces produits ?
- De manière plus générale, quelle est la politique suivie en termes d'utilisation au produit de nettoyage et désinfectant dans nos crèches communales ? Est-ce qu'il y a une forme de compétence, de formation autour de ces dossiers au travers de notre personnel ?

Je pense que ce sont des questions qui pourraient être posées dans l'ensemble des communes ou qui a été déjà posée dans d'autres communes et donc je pensais utile de venir ici au conseil communal avec ces questions.

D'avance je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

En ce qui concerne les crèches communales, les crèches communales emploient pour nettoyer des surfaces de cuisine et des tables à langer, un produit qui s'appelle MOSA, désinfectant agréé par l'AFSCA. Pour les sols, ils emploient un autre, rien de ce que vous citez. Tous les produits ne sont en général pas en contact direct avec la peau des enfants parce qu'il y a toujours un revêtement qui vient au-dessus de la surface déjà désinfectée. Ça, c'est pour les crèches communales.

Pour les crèches Olina, le produit dont vous parlez n'a plus été utilisé depuis plusieurs mois et donc, ce produit ne fait plus partie de leur utilisation. C'est ce que les services me communiquent, donc tout va bien.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci pour vos réponses. Ça lève les inquiétudes de certains parents qui étaient venus vers moi par rapport à ça.

Joke Vandenbempt quitte la séance / verlaat de zitting.

63. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative au développement du logement public à Molenbeek - Report du 20/11/2019. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Majoros, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de ontwikkeling van de openbare huisvesting in Molenbeek - Uitstel van 20/11/2019. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci madame la Bourgmestre. J'avais posé une question écrite sur le même sujet le 16 octobre, et on est le 16 décembre et je n'ai toujours pas de réponse. Ça en dit long.

Comme vous le savez, les Molenbeekoïses peinent à se loger. En l'absence de régulation du marché locatif ou acquisitif, ils sont des oiseaux pour le chat. Promoteurs peu scrupuleux, spéculation immobilière, marchands de sommeil en quête de notoriété ou non... Les gens vivent souvent dans du trop petit, du trop peu confortable ou de l'insalubre, et presque toujours, du trop cher.

Dans plusieurs articles récents relatifs au "bilan" de la majorité, un an après les élections communales, nous découvrons dans la bouche de la Bourgmestre (pas dans celle de l'Echevin du Logement) que le Collège créerait 1.000 logements publics durant la mandature. Bonne nouvelle, car la déclaration de politique générale, floue, ne cite aucun chiffre.

Lors de la mandature communale précédente (2012-2018), 794 logements à gestion publique et à caractère social ont été ouverts sur le territoire de Molenbeek. Un plan avait été présenté à la même époque, en novembre de la première année de mandature. Il prévoyait 800 habitations sociales. L'objectif a été atteint par tous les partenaires, à 99%.

En outre, pour préparer l'avenir, 946 logements de ce type ont été conquis. Comme Echevin du Logement sortant, j'ai remis au nouvel échevin en décembre 2018 une liste de tous les bâtiments de logements pour lesquels budgets, terrains ou immeubles à reconvertir avait été conquis et ces unités ont été conquises durant la mandature 2012-2018, avec l'aide de partenaires publics communaux et régionaux. Ils étaient programmés pour une ouverture entre décembre 2018 et décembre 2024.

1. Pourriez-vous m'indiquer combien des 946 logements ainsi conquis par avance sont inclus dans ce plan évoqué par la Bourgmestre dans le bilan ?
2. Pourriez-vous nous indiquer sur quoi reposerait ce plan ? Quelle méthodologie aurait-elle été développée pour le construire ? Qui le pilote ? Vous indiquez déjà dans la presse que les relations entre partenaires socialistes et libéraux sont compliquées. En quoi ces relations sont compliquées ? Pourquoi ce plan n'a pas été présenté au Conseil communal ? Quand le sera-t-il ?
3. Quels sont les autres projets qui permettraient d'atteindre les 1.000 logements évoqués ? Dans quels quartiers ?
4. Outre la production de logements publics à caractère social, d'autres mesures visant à améliorer la qualité des parcs privés et publics sont-elles sur la table ? Avec quels moyens humains ? Avec quel impact sur le cadre de vie des 100.000 habitants ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Bourgmestre :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci pour toutes vos questions. Elles sont riches, mais je vais d'abord par obligation recadrer les chiffres, si nous voulons parler concrètement.

Sur les 946 logements que vous avez ouverts, conquis, si je reprends les termes de votre exposé, 610 d'entre eux n'existaient pas lorsque vous avez quitté vos fonctions, c'est-à-dire que malgré que ces 610 logements étaient ouverts, conquis, personne ne possédait une clé pour ouvrir une porte. C'est-à-dire qu'il n'y avait pas de permis d'urbanisme en procession pour ces 610 unités. Je les ai comptabilisés. Vous le savez aussi bien que moi, sans permis, rien n'est certain.

Pour ces 610 unités donc, le boulier compteur est remis à zéro. Certains de ces projets étaient repris dans la colonne « à explorer », et six années d'urbanisme m'ont franchement appris à être prudent en la matière, parce que ce qui est acquis, ne l'est pas toujours en réalité. A ce titre, je n'ai jamais estimé en six années d'échevinat de l'Urbanisme avoir conquis des milliers de m² malgré que j'aie fait aboutir quatre plans particuliers d'affectation du sol. Je ne permettrai pas d'avoir ce bilan.

Reste donc les 336 logements ouverts, donc avec une vraie porte ou en passe d'être ouverts, donc avec un permis. Sur ces 336 unités, il y en a 139 qui le sont au crédit de Citydev, 116 unités le sont au crédit de la SLRB ou Le Fonds Social du Logement, et le reste se répartit entre des A.I.S. Quant aux unités de la M.A.I.S. dans la Tour Eclat, c'était aussi un gros travail de l'Urbanisme à l'époque pour que ce lieu existe, pour que ces logements existent et donc à qui la paternité, je fais attention avant d'en parler, en tout cas, en ce qui me concerne, et surtout en sachant que la commune de Molenbeek-Saint-Jean ne dispose pas de moyens financiers qui permettent de dire que les logements qui s'y construisent sont simplement de son fait ou de sa volonté, et donc sont conquis ou ouverts. Il faut rester humble et donc, il me semblait d'abord important de relativiser ces chiffres. Pour l'avenir, bien sûr nous visons à poursuivre les collaborations par lesquelles nous pouvons créer ces logements avec nos principaux fournisseurs régionaux de logements publics et les autres opérateurs assimilés.

Après un an, vous aurez compris que je préfère concentrer mon énergie à construire, à construire des dossiers, des collaborations plutôt qu'à dresser des listes de conquêtes. C'est comme ça !

L'objectif, parce que c'est un objectif, des 1000 logements cités par Madame la Bourgmestre, est un objectif et pas un plan. C'est-à-dire que la collaboration avec ceux qui détiennent les fonds est l'enjeu fondamental. Pas un acteur public ou parapublic ne sera oublié dans nos collaborations.

Il faut savoir que la SLRB a dans ses cartons onze projets qui totalisent 642 unités de logements, du social et du moyen qui sont en cour d'études ou en préparation ou voir un peu plus loin. On sait bien qu'un projet de logement passe par des filtres, notamment l'urbanisme et des enquêtes publics et donc, on ne fait pas toujours les unités qu'on veut. De ce côté-là, il faut aussi toujours être prudent. Les estimations de délai parlent de 2023 en ce qui concerne les projets de la SLRB, mais ce sont des projections SLRB. Citydev est également un acteur essentiel, crucial avec lequel nous devons travailler et Citydev l'a dit il y a plusieurs mois, souhaite continuer à investir à Molenbeek et d'ailleurs ses ambitions se sont affirmées pas plus tard qu'en début de semaine, quand on a appris qu'ils s'étaient portés acquéreurs du site Delhaize et il est fort à parier qu'une partie des quatre hectares répondra à certains des objectifs que le Collège se fixe en cette matière. Un troisième acteur majeur dans le logement social, ce sont les A.I.S., la M.A.I.S. Nous travaillons à digérer d'abord les récentes grosses prises en gestion de la M.A.I.S. avec vous le savez bien, Eclat, et malgré tout, la M.A.I.S. continuera dans un premier temps à assainir son parc locatif bien évidemment et poursuivre les prises en gestion de manière cadencée en professionnalisant notamment

ses équipes. Notre objectif est de grandir d'année en année sur cette base professionnelle avec un meilleur service rendu évidemment et ce sont bien les objectifs poursuivis par ce Collège.

Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci pour vos réponses et ce à quoi vous n'avez pas répondu. On n'avait jamais dit qu'il y avait des permis pour tout, mais on sait que construire des logements, c'est un processus qu'il faut avoir une intention, qu'il faut entretenir, mettre de l'huile dans les rouages, c'est le rôle aussi de la Commune, y compris avec les autres opérateurs, parce qu'il faut aligner toutes les planètes pour que les projets se fassent, et ça prend du temps, et si on ne le fait pas en début de mandature, on n'arrive pas à un résultat, ni en fin de mandature, ni en début de la mandature suivante.

J'ai compris qu'il y a un objectif, mais qui n'est pas affirmé en tant que tel. Ce n'est donc plus un plan comme le disait la Bourgmestre, mais c'est un objectif général. Il n'y a pas de sites qui sont déclarés ou d'options qui sont prises sur quel type de logement il faudrait construire dans quelle zone et c'est clair que, sans donner à un moment donné cette impulsion, et sans faire savoir qu'on a cette volonté à créer du logement public, eh bien c'est clair qu'on ne mobilise pas l'ensemble des acteurs. Vous avez cité quelques acteurs. C'était assez intéressant d'entendre que vous citez beaucoup plus Citydev que la SLRB ou et vous ne citez même pas le Fonds du Logement, ni même d'autres opérateurs. On entend bien que votre priorité est d'avantage de développer du logement moyen acquisitif via Citydev et pas de faire un projet pour l'ensemble de la commune en sachant qu'elle est diversifiée et qu'il y a des besoins locatifs et des besoins acquisitifs, mais pour des catégories de personnes qui ont des revenus très différents y compris les personnes qui ont des revenus très modestes et donc ça, après un an du début de la mandature, c'est quand même assez terrible de dire qu'on ne prépare pas vraiment l'avenir, sauf éventuellement avec des choses qui pourraient nous tomber dessus, mais sans aller les chercher, et je trouve que si il n'y avait pas énormément de gens derrière, ça pourrait être un petit jeu politique, mais c'est suffisamment grave dans ce qu'ils vivent que pour ne pas devoir être considéré comme tel.

64. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à l'attentisme de la Commune face à l'inoccupation des bâtiments publics - Report du 20/11/2019. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Majoros, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de afwachtende houding van de Gemeente ten aanzien van de leegstand van openbare gebouwen - Uitstel van 20/11/2019. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Plusieurs faits de ces dernières semaines interpellent les citoyens qui peinent à se loger ou dorment dans la rue. Rue de Birmingham, chacun connaît le bâtiment qui abritait la boulangerie La Wetterenoise. Il avait été incendié au début de la décennie. Pour éviter la spéculation à deux pas du canal, la Commune avait incité la SLRB à le racheter. Ce qu'elle a fait fin 2016. Les travaux devaient démarrer en 2020. On apprend que le groupe de personnes Roms, s'y est abrité à l'approche de l'hiver. Après tergiversations, dont envoi de la police locale pour les menacer d'expulsion, sous pression, vous avez annoncé à grand fracas, que le groupe pourrait y loger jusqu'au moins 2023, c'est-à-dire 3 ans plus tard que prévu et avant le début des travaux donc 6 ans après l'achat. Record de durée d'occupation temporaire accordé d'emblée. Etonnant alors que les planchers et murs tombent en ruine dans ce bâtiment et empêchaient jusqu'ici toute occupation sans travaux conséquents, coûteux et à fonds perdus puisque la rénovation arrive.

Rue de la Vieillesse heureuse, la Présidente faisant fonction du CPAS indique début novembre qu'elle accorde une occupation temporaire aux squatteurs qui s'y sont installés de leur propre chef. Tout autant quand on sait que le CPAS indique dans sa note de politique générale maintenir un projet de transformation de l'aile du CPAS abandonnée sur injonction du Bourgmestre en 2011. Projet qui n'a pas survécu au congé maladie du précédent Président. Et qui ne dispose d'aucun budget.

Toujours dans cette rue, on découvre qu'une dizaine de flats appartenant au CPAS n'ont pas été signalés cette année à la Commune comme inoccupés. Le document officiel que doit rendre l'autorité communale à la Région mentionne en date du 23 juin 2019 que le CPAS n'a pas transmis son inventaire. Rien de moins. Par contre, l'Echevin, de la même couleur politique que la Présidente, ne s'en inquiète pas. Aucun rappel n'est envoyé. Aucune trace dans la note de politique générale, ni au budget ajusté, le mois passé en conseil. Il semble que plusieurs logements soient inhabités depuis plusieurs mois, voire années. Aucune mention de l'existence de ces appartements n'est faite sur le site de la Commune. Ma collègue, au conseil de l'Action Sociale, Anne Rabatti et moi, en sommes choqués, pas autant que les gens sur listes d'attente.

Madame la Bourgmestre, lors du dernier conseil, inquiet pour les sans-abris de la Voix des sans-papiers, j'avais demandé si des bâtiments publics pouvaient les accueillir et je n'avais pas reçu de réponse à cette partie de ma question. J'en ai donc d'autres aujourd'hui.

Mes questions:

1. Quelle est la politique de la Commune face aux bâtiments publics vides ?
2. Pourriez-vous répondre à la question suivante par oui ou non : y a-t-il des logements ou bâtiments publics vides occupables rapidement à Molenbeek à la date du jour ?
3. Garantisiez-vous la mise en œuvre rapide de conventions d'occupation temporaire dans chacun des bâtiments possibles ?
4. Quand démarrent les travaux pour faire réoccuper chacun des sites dans le cadre de sa destination (par un public stabilisé, pas seulement en attente d'autre chose) ?
5. Que mettez-vous concrètement en œuvre pour établir un dialogue entre Commune et CPAS à cet égard ?

Je vous remercie de vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Pour l'occasion, la Présidente du CPAS s'est jointe à moi, mais elle n'est pas ici dans ces quelques lignes pour vous répondre. Le CPAS de Molenbeek mène une politique volontaire en matière de logement. Je ne dois pas vous le rappeler. Le CPAS développe notamment des logements de transits afin de répondre à des situations d'urgence. Dans votre interpellation, vous faites une confusion lorsque vous évoquez la conciergerie, ancienne demeure du directeur de la Maison de Repos et le logement situé à la rue de la Vieillesse Heureuse. Afin de favoriser autant que possible le maintien à domicile des personnes âgées, le site de la Vieillesse Heureuse et la Résidence Arcadia seront entièrement dédiés à la politique des 3^{ème} et 4^{ème} âge à travers le projet régional Alliance Habitat qui devrait voir le jour en 2025 dans le cadre du plan régional de logement. Au début le projet comprenait la rénovation des deux blocs de la Vieillesse Heureuse, la construction de flats résidences et de logements autonomes sur le site de l'ancienne aile 5 et de la conciergerie. En juin 2017, la Région a abandonné la piste de la rénovation des 2 blocs de la Vieillesse Heureuse. Le projet actuel est donc la rénovation de ces deux blocs en logements de transit pour 18 mois maximum d'une durée du bail.

Notons que lors du conseil de l'action sociale du mois d'octobre 2019, le règlement des attributions des logements Kangourou l'Eclat, de la rue de la Campine, a été approuvé ainsi que la décision d'affecter tous les autres logements vides en logements de transits. Faut-il préciser que cette décision avait été prise bien avant l'apparition de l'article de la presse dans « la Capitale ». Ces différents points avaient été développés par ailleurs par la Présidente du CPAS en septembre 2019, lors de sa communication avant le conseil en présence de tous les conseillers du CPAS dont celle de Madame Rabatti. J'ajouterai personnellement qu'un appel à auteur de projets pour ce site a été publié le 21 novembre 2019 par le Bouwmeester, preuve que la polémique n'était pas nécessaire. Il y a un budget de 5.000.000 € à ce sujet. Je ne sais pas si vous avez reçu l'information.

Concernant l'affectation de la conciergerie, elle fait toujours partie du projet Alliance Habitat dont les conventions sont signées, contrairement à votre affirmation la liste des bâtiments inoccupés, y compris les inoccupés de la Vieillesse Heureuse, a été transmise en date du 05.07.2019 à l'observatoire Bruxellois pour le logement. C'est en effet à cet organisme que le CPAS doit transmettre cette liste.

En ce qui concerne le dialogue entre la Commune et le CPAS, de un, le Comité de concertation est par excellence le lieu de dialogue entre la Commune et le CPAS. Un dialogue d'ailleurs qui est fluide et très bon notamment concernant la politique de logement et ensuite le dialogue se passe d'une manière régulière entre la Présidente du CPAS et le Collège dans son sens général. Il est régulier.

La politique du Collège en matière d'inoccupé est volontariste. Pour preuve, nous avons l'équivalent de deux temps plein et demi dédié à cette problématique, sans compter une responsable de service qui y consacre une bonne partie de son temps. Les constats d'inoccupés sont dressés de manière régulière. On continue à le faire. Nous arrivons à peu de choses près au même nombre de constats en 2018 qu'en 2019 et y compris des constats réalisés à l'encontre de bâtiments dit public notamment du « Logement Molenbeekois » eh oui et si des bâtiments publics peuvent faire l'objet d'une occupation temporaire, cela ce fait bien évidemment aussi et nous continuons cette politique.

Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je note que vous n'avez pas répondu sur le fait de reporter de trois ans tous les travaux pour la construction de logements durables rue de Birmingham, le site le plus important dont je vous parlais.

Pour le reste, concernant les logements inoccupés de la rue de la Vieillesse Heureuse, c'est à la fin du mois de novembre finalement que suite à l'intervention de ma collègue et moi, il a été décidé de lancer la rénovation au plutôt, et j'ai bien relu tout ce qui a été présenté ici au Conseil communal, à aucun moment ces sites, ces logements de la rue de la Vieillesse Heureuse, je parle bien de ceux qui étaient inoccupés et pas de celui qui était squatté, et qui était l'ancienne conciergerie, à aucun moment, ils n'ont été cités et n'ont pas non plus fait l'objet du règlement dont vous parlez, puisque ce règlement ne citait pas les logements de la rue de la Vieillesse Heureuse, donc il faut quand même rétablir la vérité. Tout ça pour dire qu'il n'est pas acceptable d'avoir des bâtiments publics qui soient vides et que j'espère bien que vous allez faire en sorte à l'avenir d'éviter ce type de situation inexplicable et inacceptable.

65. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Sumlu, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la participation citoyenne. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Sumlu, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over de burgerparticipatie. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Pour une fois, Monsieur Achaoui va être content, parce que je ne vais pas intervenir sur la mobilité et Madame Evraud aussi sera contente, elle peut rouler en diesel et à plus de 30 km/heure.

Cette fois-ci, c'est sur la participation citoyenne. Comme on a pu remarquer et au niveau du Parlement Bruxellois, le travail a bien commencé. Il y a une création des commissions mixtes qui réunissent les élus et les citoyens.

Quand vous nous avez déposé votre déclaration de politique générale de cette majorité molenbeekoise, on était content, parce qu'il y avait un bon chapitre qui était sur la participation citoyenne.

Juste pour rappel, quelques points. Il était indiqué lancer la dynamique d'une création des conseils de quartiers, expliquer le budget communal aux riverains, je pense que comme le mois prochain, il y aura le budget communal qui sera présenté, peut-être que vous avez déjà prévu ce moment avec les riverains également, consolider la pratique du budget participatif, évaluer et faire évaluer les conseils consultatifs thématiques existants, organiser systématiquement une information et une consultation de la population concernant tout projet d'ampleur qui devrait voir le jour sur le territoire communal. Evidemment, tout à l'heure, on avait aussi discuté du site du Delhaize à Molenbeek, favoriser des rencontres entre les habitants de la Commune et organiser ou soutenir les rencontres visant la déconstruction des préjugés à l'attention de tous les publics.

Je voulais savoir par rapport à cette proposition citée ci-dessus, celles qui ont été mises en place déjà à Molenbeek également, est-ce que vous pouvez nous préciser dans quels délais d'autres pourront voir le jour ?

*M. l'Echevin Gjanaj prend la présidence.
M. de Schepen Gjanaj neemt het voorzitterschap.*

Mr. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

Mr. L'Echevin Azaoum :

Mesdames et messieurs, Chers collègues, Monsieur Sumlu, le Collège des Bourgmestre et Echevins de Molenbeek est entré en fonction il y a maintenant un an, avec dans son accord de majorité, la création d'un échevinat dédié à la Participation citoyenne. Il s'agit d'un geste fort pour notre commune avec une autorité locale qui se doit d'être au plus près des préoccupations et des attentes de ses habitants. Notre ambition en matière de participation citoyenne est importante. Elle se décline en plusieurs axes qui se retrouvent dans notre déclaration de politique communale. Je vous remercie, Monsieur Sumlu, de les avoir énumérées dans votre interpellation.

Depuis mon arrivée, j'ai pu dresser un état des lieux de la situation pour savoir ce qui se faisait déjà et qui sera évidemment poursuivi. J'ai également ciblé des actions concrètes que l'on pourrait mener sur le court, le moyen et le plus long terme. Alors, pour vous citer un élément qui existait déjà et que nous poursuivons en concertation avec l'Echevin en charge des Contrats quartiers durables, il s'agit des budgets participatifs avec les multiples appels à projets dans le cadre des différents contrats de quartiers.

Le Conseil consultatif des aînés poursuit son travail de collaboration avec la Commune à travers le partage de son expertise et leur participation à l'organisation de nombreux événements récurrents, tels que les repas de fin d'année, les excursions pour seniors au mois de septembre ou encore les repas de printemps. La lutte contre la fracture numérique est également un point important souvent relayé par ce fameux Conseil consultatif.

Nous sommes également en pleine réflexion pour le redéploiement d'un Conseil consultatif des jeunes. D'ailleurs, également en matière sportive, nous avons la volonté de créer un conseil des utilisateurs et de mettre en place des réunions où pourront prendre part à la parole, les différents clubs et associations ayant un intérêt pour les sports. Je rappelle également qu'une maison de la participation a vu le jour à la chaussée de Ninove.

Un exemple récent, Monsieur Sumlu, qui illustre bien cette volonté de la Commune de rencontrer les habitants des quartiers avec les services communaux et le tissu associatif local est évidemment la rencontre citoyenne « Hello Etangs Noirs ». Cette dernière a eu lieu les 22, 23 et 24 novembre avec des stands d'informations sur les services communaux, tel que la découverte des projets d'aménagement en cours dans le quartier, des rencontres citoyennes autour du plan mobilité prévu pour ce même quartier, des rencontres et accompagnements en patrouille des gardiens de la paix, des rencontres avec la police de proximité, la mise à disposition de conteneurs pour les encombrants domestiques et une sensibilisation à la propreté publique, au tri des déchets, au ramassage des déchets auprès de certains commerçants, etc. D'ailleurs, je vous ai ramené la documentation concernant cette activité, le communiqué de presse, mais également le flyer qui a été distribué dans le quartier. Cet événement est à l'image de ce que nous souhaitons faire dans le futur pour les différents quartiers de Molenbeek.

La participation est au cœur d'un événement regroupant citoyens, responsables politiques, administrations locales et également le tissu associatif.

Enfin, dans le cas des discussions budgétaires, un montant nouveau a été alloué à la participation citoyenne. Comme vous pouvez le voir, nous poursuivons notre réflexion quant au soutien que nous pouvons apporter aux comités de quartiers pour l'organisation d'événements participatifs récurrents. Je pense notamment aux fêtes de quartier, fêtes des voisins, etc.

Espérant avoir pu répondre à vos questions, je vous tiendrai au courant des initiatives et actions concrètes dans ce domaine important, pour ne pas dire fondamental.

Mr. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci beaucoup pour vos réponses. Je suis content qu'il y a des mesures qui sont à court, moyen et long terme, c'est parfait, mais une des questions qui est tellement facile, qui est citée dans le DPG, qui est expliquer le budget communal aux riverains, je pense que ça peut être un projet à court terme, parce que je ne pense pas que ça demande beaucoup de temps à le préparer, c'est important.

Deuxième chose, ici il s'agit bien de l'échevinat de la Participation citoyenne, ce n'est pas un échevinat de l'événementiel. J'attire votre attention parce que j'entends oui, on a organisé cet événement-là, ils ont dansé, ils ont mangé, les seniors, les jeunes, c'est bien, mais moi, je vois ça plutôt dans un sens, c'est chouette, c'est une cohésion sociale, ce sont de bonnes initiatives, mais en même temps, je pense qu'il y a aussi un côté politique de la participation citoyenne et c'est là que ça devient un peu plus sérieux. De quelle manière peut-on informer les citoyens de ce qui se passe au niveau politique dans leur commune ? De quelle manière peuvent-ils participer, prendre la parole ce n'est pas uniquement pendant un repas ou pendant une explication concernant, comme vous dites sur la mobilité ou la propreté. Comment on leur donne la parole ? Je pense que c'est là toute l'importance d'un échevinat de la Participation citoyenne. Merci.

Mr. le Président, Amet Gjanaj :

Merci beaucoup. L'incident est clos.

Mme Moureaux reprend la présidence de la séance.

Mevr. Moureaux herneemt het voorzitterschat van de zitting.

66. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Bouazzati, Conseiller communal PTB*PVDA, relative au contrôle sur la sécurité et l'hygiène du Logement Molenbeekois. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Bouazzati, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de controle op de veiligheid en hygiëne van de Logement Molenbeekois. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

J'ai trois questions qui sont assez claires.

- Combien de locataires du Logement Molenbeekois ont déjà interpellé la Cellule de logement communale?
- Combien d'inspections ont été faites dans les dernières 5 années aux logements du Logement Molenbeekois?
- Combien d'arrêtés d'insalubrité et d'inhabitabilité ont été prononcés dans cette même période pour les logements du Logement Molenbeekois?

Merci.

*Le Conseil prend connaissance de l'interpellation mais ne donne pas de réponse.
De Raad neemt kennis, maar geeft geen antwoord.*

67. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative au projet d'aménagement directeur Porte de Ninove. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Majoros, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende het project richtplan vanaAanleg Ninoofsepoort. (Aanvullend)

De Raad neemt kennis.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je suis désolé d'agacer les Conseillers qui trouvent qu'on fait trop notre travail encore une fois. Je cite : "Manque de prise en compte de la réalité socio-économique des quartiers avoisinants. Manque de vision globale et d'études cumulatives incluant les projets aux alentours. Heures les plus sombres de la " Bruxellisation".

Ces mots ne sont pas ceux de l'opposition communale à ce collège rouge-bleu, mais ceux de la CRD, la Commission régionale de développement à propos du Plan d'aménagement directeur de la Porte de Ninove.

On se souvient que durant l'enquête publique sur ce plan d'importance pour notre commune et son développement urbain, en mars 2019, une mobilisation rare à Molenbeek avait vu 400 habitants émettre des avis unanimement contre. Contre les tours atteignant jusque 90 mètres, contre l'aggravation des problèmes déjà importants de mobilité engendrés par les aspirateurs à voitures que constituent les parkings massifs, contre une densification encore plus grande d'une zone, déjà parmi les plus denses du pays.

On se souvient aussi que votre Collège était très fier d'avoir émis un avis positif conditionné et avait rallié une majorité de conseillers. Un mauvais projet globalement, rejeté massivement par la population et le secteur associatif, mais avec comme sédatif une demande - qu'on partageait celle-là - de 20 pourcents de logements sociaux. Plus ? Non, ça, l'opposition le voulait, mais vous l'aviez rejeté.

Aujourd'hui, l'avis de la CRD fait ressortir au grand jour ce que celles et ceux qui écoutent les Molenbeekoïses, qui habitent et fréquentent le quartier disent: il ne faut pas ajouter au dense Brunfaut une grappe de tours. Il faut un équipement et un espace vert pour laisser respirer corps et esprit.

Ma question est la suivante: à la lecture de ce nouvel avis, tenant compte l'expression de la participation citoyenne organisée par la Région, pouvez-vous reconsidérer la position de votre Collège communal ?

Merci de votre éclairage.

Madame la Bourgmestre reprend la présidence.

Mevrouw de Burgemeester hervat het voorzitterschap.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gjanaj.

M. l'Echevin Gjanaj :

Merci Monsieur le Conseiller.

Très chers membres du Conseil, il faut savoir que l'avis de la commission régional de développement, comme celui de nombreux acteurs dans ce processus de mise en place du P.A.D. Porte de Ninove, n'est pas contraignant. L'ensemble des avis émis seront prochainement proposés au gouvernement bruxellois pour une deuxième lecture du projet. Il appartiendra au gouvernement de répondre aux remarques de la CRD. Nous serons attentifs à la réponse que celui-ci apportera. Sachez tout de même qu'une grande partie des préoccupations de la CRD rejoignent notre avis émis le 20 mars dernier, avis qui s'inscrivait dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de P.A.D. Ainsi, à titre de rappel concernant la Porte de Ninove, la Commune souhaite que le gabarit des futures tours soit réduit d'au moins cinq étages. Que la Commune demande que le P.A.D. garantisse une relation visuelle et spatiale directe entre les deux rives de façon à ce que le parc soit attractif pour les Molenbeekoïses et de façon à avoir une cohérence entre l'écluse, l'espace Pierron, le Mima et le futur parc de la Porte de Ninove.

Enfin, il faudra comme pour la Gare de l'Ouest y prévoir 20% de logements sociaux et 20% de logements conventionnés. Nous avons remis un avis qui demande notamment le renforcement de la participation citoyenne par la mise en place de réunions publiques d'information à organiser à différents endroits et à différents moments. Aujourd'hui, notre position n'a pas changé et on le fera savoir au gouvernement et nous participerons de façon active à la concertation qui va s'ouvrir pour finaliser le programme de réhabilitation de ce site essentiel pour notre commune.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je vous remercie pour vos réponses, même si elles ne me satisfont pas plus que ce qu'elles satisferont les habitants. C'est-à-dire que vous avez 400 personnes qui, alors que ce n'est pas du tout l'habitude dans le quartier à Molenbeek, s'unissent en disant « ce projet est mauvais, il faut le revoir de fond en comble ». Vous le changer à la marge et puis quand l'ensemble des avis sont compilés et quelque part éclatent au grand jour, vous ne revoyez pas votre avis. La participation, ça doit aussi de temps en temps et même certainement, faire en sorte que si les habitants sont massivement contre un projet, on rétablit le dialogue avec eux. On demande aux pouvoirs régionaux d'appuyer sur pause ou de revoir leur copie et on ne se contente pas de dire que finalement, le P.A.D. est très bien et comme vous l'avez, enfin est très bien et qu'on peut changer quelque chose à la marge, contrairement à ce que vous aviez dit lors d'un précédent conseil communal, et j'en discutais encore tantôt avec des habitants du comité Porte de Ninove, si ce plan passe, vous n'aurez pas de marge sur les permis d'urbanisme derrière qui pourront être délivrés. C'est-à-dire que les 14 étages, ce sera un minimum. Rien ne pourra être construit en dessous de 14 étages et avec de toute manière au moins 30.000 m² supplémentaires de logements sur place dans une zone qui est particulièrement densément peuplée et c'est finalement un immense cadeau aux promoteurs dont vous seriez complice pour des raisons inexplicables, certainement par rapport à vos différents programmes politiques et en particulier à celui de la Bourgmestre.

Mme la Présidente :

C'est vrai qu'à cette heure-ci, je pense que l'inexplicable ne prendra pas la tournure de l'expliqué.

68. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Mutambayi, Conseiller communal NVA, relative au nouvel an tumultueux à Molenbeek. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Onderzoek van de heer Mutambayi, gemeenteraadslid van de NVA, betreffende de tumultueuze jaarwisseling in Molenbeek. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi :

Sauf erreur de ma part, vous avez présenté lundi dernier votre plan d'action pour le réveillon. Je salue la venue d'un tel plan. Cependant, je déplore que ce plan soit présenté après que j'ai déposé une interpellation à ce sujet et avant que cela n'ait été abordé en Conseil.

En effet, je considère que le Conseil communal est le cœur, encore mieux le siège de notre démocratie locale. Il eut été à mon sens beaucoup plus décent d'aborder préalablement ce point en conseil communal, et juste après, vous vous adressiez aux médias et non pas l'inverse, comme vous venez de le faire. Si on retient cette façon de faire les choses, les Conseillers risqueront à l'avenir de vous adresser leurs questions ou interpellations à travers les médias d'abord.

Je vous saurais gré de m'apporter votre éclairage à ce sujet. Je ne sais pas si à ce stade, je vous laisse d'abord le soin de rétorquer ou si je peux directement continuer avec mon interpellation.

Geachte College van Burgemeester en Schepenen,

In onze gemeente Molenbeek braken tijdens nieuwjaarsnacht 2019 alweer hevige rellen uit. Verschillende groepen van jongeren zorgden voor chaos door massaal brand te stichten, straatmeubilair te vernielen en winkels te plunderen. Hulpdiensten die ter plaatse wilden komen werden stevast bekogeld, waardoor Molenbeek een quasi no-go zone werd tijdens nieuwjaarsnacht. Kortom, brandstichting en plunderingen waren de trieste balans van de eerste nacht van het nieuwe jaar.

Sommige mensen waaronder de Minister van Binnenlandse zaken (minister De Crem) waren de mening toegedaan dat de risico's vooraf niet goed waren ingeschat. *"Er was dus geen planning en organisatie voor de activiteiten van 31 december en 1 januari."* Er was geen risico-analyse gemaakt en er is ook geen screening gebeurd van de sociale media. Er waren meer dan 200 jongeren op het plein.

De politie van de zone Brussel-West was niet goed voorbereid op de rellen van oudejaarsnacht. Dit blijkt later ook uit een onderzoek van de algemene inspectie van de politie.

De brandweer heeft zich bij drie interventies in de wijken moeten terugtrekken omdat ze bekogeld werden met stenen en vuurwerk. Ook in de rest van Molenbeek was het heel de nacht onrustig. Her en der werden vuurtjes aangestoken waardoor vele privévoertuigen die op de openbare weg stonden uitbrandden. Minister De Crem vond dat er in Brussel één politiezone moet komen. Een eengemaakte Brusselse politiezone is volgens hem dé oplossing om zulke rellen in de toekomst te vermijden.

U gaf toen te kennen dat u kampte met financieringsproblemen rond de politiezone Brussel-West. U was eerder van oordeel dat de financiering opgetrokken moest worden. Onze gemeente ontving toen slechts 60 euro per inwoner voor onze politiezone, waar het gemiddelde in België 96 euro is of was.

Tegen alle verwachtingen in had U toen ook gezegd dat het in brand steken van kerstbomen en vuilnisbakken *"een manier om te feesten is."* Als alternatief had u zelfs gedacht aan het organiseren van een feest, concerten en dergelijke voor die zware jongeren: *"als we geen feest voor onze jeugd organiseren, dan houden ze hun eigen feest,"* voegde u daar aan toe.

Zoals u weet had het gemeentebestuur van Molenbeek ook beslist om zich burgerlijke partij te stellen tegen de vanden die tijdens oudejaarsnacht geweld hebben gepleegd.

Geachte College van Burgemeester en Schepenen,

In verband met de feestdagen en jaarwisseling in het *voorzicht had ik de volgende vragen* voor u:

- Welke voorbereidingen heeft de gemeente tot nu toe getroffen om een tumultueuze jaarwisseling te voorkomen?

Mevr. De Voorzitter :

Er blijft U maar 20 seconden over. U had 5 minuten.

M. Mutambayi:

- Hebt u intussen extra personeel (agenten) bij gekregen omdat zulke incidenten zich niet alleen in Molenbeek voordoen? Daarbuiten wil ik weten of deze problematiek ook werd besproken in het kader van de conferentie van burgemeesters?

Voor de rest heb ik nog drie of vier vragen die U intussen gekregen hebt maar ik heb geen tijd meer om die te lezen maar misschien krijg ik daarop toch een antwoord.

Mevr. de Voorzitter :

Ik zal al aan uw vragen antwoorden.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

L'intervention qui vient ici de précéder pose une série de questions sur les modalités pratiques, le jour des fêtes de Nouvel An. Je pense que quand on était intervenu sur le dossier de l'année passée, il y avait à la fois le premier point, c'était comment on allait le mieux coordonner l'action de la police, mais pas uniquement dans notre commune, mais au niveau régional et donc, il y a eu une série de réunions. Ici, vous avez fait état dans la presse et c'est vrai qu'on peut être surpris de voir votre communication avant d'en débattre au Conseil communal, mais en même temps, je dirais que le plus important, c'est qu'il y ait une sensibilisation qui soit faite, tant au niveau de l'information qui est diffusée par les médias, mais aussi ici, au niveau du Conseil.

Donc pour revenir à ce qui a amené ce nouveau plan de sécurité, moi, ma question fondamentale, c'est qu'est-ce qui a été fait en termes de prévention ? Simplement, il y évidemment la présence de policiers. Il y a une gestion qui va se faire.

Un centre de dispatching qui va peut-être mieux coordonner le travail entre les zones de police, mais de voir un petit peu comment vous avez associé tout le long du processus d'adoption de ce plan de sécurité, les acteurs de la prévention dans notre commune et puis comme on le sait très bien, c'est la fin de la chaîne. La question de répression, la question de la dissuasion, c'est de voir depuis le départ comment on en est arrivé aux événements malheureux du 31 décembre de l'année passée et comment on y a répondu d'une manière plus fondamentale sur cette question par exemple du mal être, de l'expression d'un comportement incivique qui a causé énormément de dommages, tant matériel qu'humain, mais surtout aussi au niveau de l'image de notre commune.

Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Chers collègues, mauvaise nouvelle, notre Commune risque encore d'être instrumentalisée dans le futur, politiquement. Je vais essayer de ne pas déborder du cadre des questions et je vais répondre à toutes les questions de Monsieur Mutambayi.

Tout d'abord, le but de ma communication de lundi, c'était de rassurer les habitants. Ce n'était pas de présenter le plan aux Conseillers. C'est un autre but qui était poursuivi et j'espère avoir atteint ce but. Il était important, parce que j'entendais de plus en plus les habitants qui commençaient à paniquer, à poser beaucoup de questions et c'était le but de la communication, rassurer les habitants.

Je pense que je vais pouvoir aussi vous, vous rassurer sur un certain nombre de points. Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir signalé dans votre intervention que l'an dernier, notre commune n'avait pas été la seule touchée. C'est évidemment très important et par rapport au traitement de l'information, c'est quelque chose qu'il ne faut pas oublier et c'est la raison pour laquelle je pense malgré tout qu'il y a un traitement particulier de Molenbeek dans les médias, et ceci, pour l'instant, ne cesse pas.

Évidemment, entre Bourgmestres, on discute de différents problèmes, mais je veux quand même vous signaler que la Conférence des Bourgmestres n'est certainement pas le lieu de mise en place des dispositifs de sécurité liés au nouvel an.

Évidemment, différents contacts ont été pris, mais c'est plutôt entre les responsables des six zones de police, des services de secours régional, Bruxelles prévention sécurité, etc. et j'y reviendrai.

En ce qui concerne plus spécifiquement Molenbeek, et Monsieur Vossaert, je l'en remercie, avait bien entendu ceci dans la communication de lundi, non seulement notre Commune participera activement au dispositif régional mis en place par l'ensemble des forces de la région à l'occasion du nouvel an, mais aussi dans notre commune, ce dispositif régional sera doublé d'un dispositif local tout à fait spécifique et c'est celui que j'ai décliné en trois axes principaux lundi. Un axe préventif, un axe policier et un axe que j'ai appelé l'intervention civile d'urgence. L'axe préventif, s'est principalement trois actions qui ont pris place dans le temps et qui ont été planifiées et réfléchies dès le lendemain des incidents de l'année passée.

- Première action : le nettoyage appuyé surtout dans les lieux les plus délicats et donc nous avons demandé officiellement à l'agence Bruxelles Propreté de passer le 31 décembre, de ramasser poubelles et dépôts clandestins sur les axes régionaux. Nous avons doublé ce passage de l'agence Bruxelles Propreté par un ramassage des services communaux de propreté et nous avons contacté l'ensemble des responsables de chantiers installés sur le territoire molenbeekois afin de veiller à ce que les chantiers soient protégés et ne comportent pas de projectiles potentiels. Ces ramassages et ces enlèvements ont pour objectif d'éliminer autant que possible tout ce qui pourrait servir soit de combustible, soit de projectile.

- Deuxième action : la constitution d'un centre de gestion communal qui accueillera le soir du 31 décembre, les responsables des équipes de gardes pendant la soirée et la nuit.
- Troisième action : la présence sur le terrain, d'équipes de travailleurs de rue et d'équipes de gardiens de la paix.

Je dois ajouter qu'un important travail préventif a aussi été fait sur un autre volet par des gardiens de la paix, en collaboration avec nos policiers, c'est tout le travail autour des pétards. J'ai eu l'occasion d'en parler longuement dans les articles et donc je pense que vous êtes assez bien informés et la dernière mesure de ce travail-là, c'est celle qu'on a votée il y a une heure.

En ce qui concerne l'axe policier, cet axe est aussi largement renforcé par rapport à la présence de l'année passée. Il y a deux niveaux à cet axe, le niveau local avec notre centre de gestion à Molenbeek et évidemment, une relation constante et une présence constante au niveau du dispositif régional. La manière dont j'en ai parlé tout à l'heure au Ministre de l'Intérieur à qui j'ai été expliqué notre plan cet après-midi, c'est que l'idée, c'est d'avoir fluidifié les processus en termes de communication entre Région, Communes et l'ensemble des opérateurs communaux. Évidemment je ne fournirais pas plus de détails au sujet de l'organisation policière. Ce serait dangereux, ridicule et contre-productif.

Nous avons été présents à toutes les réunions organisées par la haute fonctionnaire. Nous avons été présents à toutes les réunions organisées par BPS, etc. Je peux vous assurer que par rapport à l'année dernière, je peux vous le dire, on passe du simple au double, en termes de capacité d'intervention policière.

En ce qui concerne l'axe d'intervention d'urgence, c'est un axe qui a été ajouté au niveau local au dispositif et qui vise à pouvoir intervenir le plus rapidement possible si jamais il y a malgré tout, des troubles ou des accidents, et l'objectif des équipes qui interviennent dans cet axe, c'est sécuriser les lieux, accompagner les personnes, trouver des solutions en cas de situation d'urgence et donc ce plan sera déployé dès les premières heures de la soirée. Il dispose également d'équipes appelables d'ordre technique comme pour des réparations d'urgence ou d'accompagnement, c'est le service d'aide aux victimes qui sera de garde, callable ce soir-là.

Pour avancer dans vos questions, je peux comprendre que votre groupe souhaite profiter de cette occasion pour remettre le sujet d'une zone de police unique pour la Région bruxelloise sur la table. Ceci, même si dans les faits très récents, cette idée ne semble pas vraiment pertinente, puisque notamment, elle ne permet pas à Anvers aujourd'hui manifestement de résoudre les graves problématiques que sont le large trafic de drogues dures ou encore les attaques à la grenade.

En dehors du fait que cette question n'est absolument pas du ressort communal et qu'elle devrait donc être posée essentiellement dans d'autres assemblées, je vais me permettre de vous adresser un point de vue pratique et pragmatique. J'estime en effet qu'avant de fusionner une police pour soi-disant obtenir une meilleure gestion d'éventuelles émeutes, ce serait surtout important de ne pas lancer des actions susceptibles de les provoquer. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que nos forces de police contactent votre parti, parce que les jeunes NVA, il y a quelques jours ont lancé un appel sur Facebook et cet appel invitait à se rassembler sur la place des Etangs Noirs, le 31 décembre. Je pense très sincèrement qu'un appel de ce type est vraiment beaucoup plus susceptible d'engendrer des troubles que le fait que notre région compte six zones de police. Je vous laisse prendre toutes les actions nécessaires à ce que je ne doive pas manifestement interdire ce regroupement des jeunes NVA, le 31 décembre. Je compte sur vous !

Pour terminer, par rapport aux troubles de l'an dernier, je vous confirme que notre commune s'est bien portée partie civile et qu'un certain nombre de personnes ont été identifiées suite aux recherches accrues que j'ai demandées et pour lesquelles notre Collège a même participé à des visionnages des bandes de la soirée en question, que le dossier est toujours dans les mains d'un juge d'instruction qui poursuit ses devoirs d'enquête et je ne manquerai pas de vous informer du sort réservé aux personnes identifiées, une fois que cette procédure sera terminée.

J'espère qu'avec ses réponses, vous aurez trouvé votre information suffisamment complète à cette heure tardive de la journée.

Je donne la parole à Monsieur Mutambayi

M. Mutambayi:

Je me permets de revenir sur quelques sous questions qui, à mon sens, sont restées sans réponse, notamment en ce qui concerne le financement. Il y a une année, vous avez évoqué rencontrer des difficultés à ce niveau-là, ce qui aurait pu partiellement expliquer la situation des forces de police. Vous avez dit que vous avez très peu de moyens et ma préoccupation aujourd'hui est de savoir si vous avez reçu des moyens supplémentaires. Vous avez aussi évoqué un déficit d'effectifs à l'époque, et ma préoccupation est également savoir si ce problème a été intégralement résolu ou partiellement résolu ou si c'est toujours statu quo.

Mme la Présidente :

Et bien vous savez quoi, je vais répondre. Le gouvernement que vous avez lâchement abandonné en cours de route il y a un an, avait sur trois ans, enlevés 60 millions à la justice, à la police et aux autres forces régaliennes. Ensuite de quoi, effectivement, il n'a jamais été possible de corriger les difficultés rencontrées par l'application de la norme K.U.L. et notamment à Bruxelles. Effectivement, au regard de notre densité de population, nous méritons bien plus de policiers que ce que nous avons et j'ai été plaider pour cela au lendemain des incidents de nouvel an, et de ma prise de fonction, puisque ces deux événements coïncidaient, ça n'a pas manqué, de vous sauter aux yeux. J'ai été en témoigner à Monsieur De Crem.

À vrai dire, ce serait bien qu'on change la norme K.U.L., mais je ne suis pas une utopiste, j'ai demandé autre chose. J'ai demandé tout simplement qu'on puisse au moins avoir les 125 hommes qui manquent à notre cadre actuel, sans changer la norme K.U.L. Effectivement nous sommes en déficit d'hommes, nous sommes en déficit d'hommes parce que le recrutement n'est pas organisé correctement au niveau du fédéral par manque de financement principalement. Je ne sais pas s'il y a d'autres raisons et c'est également une réalité dont j'ai été témoin auprès de Monsieur De Crem et je l'ai refait cet après-midi puisque je n'ai pas manqué, alors que j'avais pour mission cet après-midi de lui parler du plan réveillon, je n'ai pas manqué de réaffirmer qu'il fallait d'une part pérenniser le plan canal, d'autre part modifier la norme K.U.L. et troisième point, et je sais qu'il est sensible à ce point, mais jusqu'ici je n'ai rien vu venir, effectivement nous permettre de remplir au moins le cadre existant par de nouveaux recrutements.

Je donne la parole à Monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi :

Je ne reviendrai plus là-dessus. J'espère pouvoir mener en toute sérénité un débat avec vous sur une question qui nous préoccupe au plus haut point et de ce point de vue, je

ne comprends vraiment pas le sens de votre allusion au fait que nous ayons quitté le gouvernement, dont je me fais le soin de vous rappeler que vous n'en avez pas fait partie. Cela n'avait donc pas un lien direct avec la question qui est soumise à votre examen.

Mme la Présidente :

Je fais le vœu que vous puissiez transmettre mon message aux jeunes NVA.

Je vous remercie.